

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Le **débat d'orientations budgétaires 2025 du Département du Doubs** représente une étape majeure dans la construction du budget qui sera soumis au vote du Conseil départemental les 16 et 17 décembre 2024.

Face aux facteurs d'incertitude et aux contraintes budgétaires inédites qui menacent l'équilibre financier de la collectivité, le DOB détermine la trajectoire à mener pour respecter les objectifs fixés dans le projet de mandat départemental en agissant en responsabilité et en prenant les décisions politiques qui permettront de préserver les années à venir.

L'ambition du Département reste forte pour améliorer toujours plus la qualité des services publics apportés aux doubiens et répondre aux besoins de son territoire. Pour rappel, afin d'atteindre ces objectifs, le projet de mandat articule l'ensemble des politiques à mener autour de cinq engagements :

- Redevenir un acteur fort du développement économique et de l'emploi,
- Construire à l'échelle du département la transition climatique et énergétique,
- Aménager, équiper et irriguer nos territoires,
- Faciliter les parcours de vie des doubiens,
- Renforcer nos marques territoriales et employeur comme vecteurs d'excellence.

Il vous est ainsi proposé, sur la base de ce rapport, de débattre sur les orientations budgétaires à suivre pour les exercices à venir : le Département du Doubs, dans un contexte d'instabilité politique et de crise budgétaire, garde le cap fixé au travers de son projet de mandat tout en adaptant son cadencement.

ELEMENTS DE CONTEXTE

Les orientations budgétaires 2025 sont construites dans **un contexte particulièrement complexe avec des aléas politiques, institutionnels, économiques et budgétaires inédits** pour la collectivité. Ces incertitudes fragilisent la construction du budget à venir, alors que les finances départementales sont sous tension et déjà fortement contraintes.

A la date de finalisation de ce rapport, le gouvernement a commencé à détailler le mardi 8 octobre 2024 ses mesures concernant les Collectivités locales devant les membres du Comité des finances locales (CFL) ; ces dernières devront participer à hauteur de 5 Mds pour l'année 2025 au redressement des finances publiques auxquels s'ajoutent 1,5 Mds de moins de Fonds vert.

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2025 prévoit une ponction sans précédent sur les Collectivités locales.

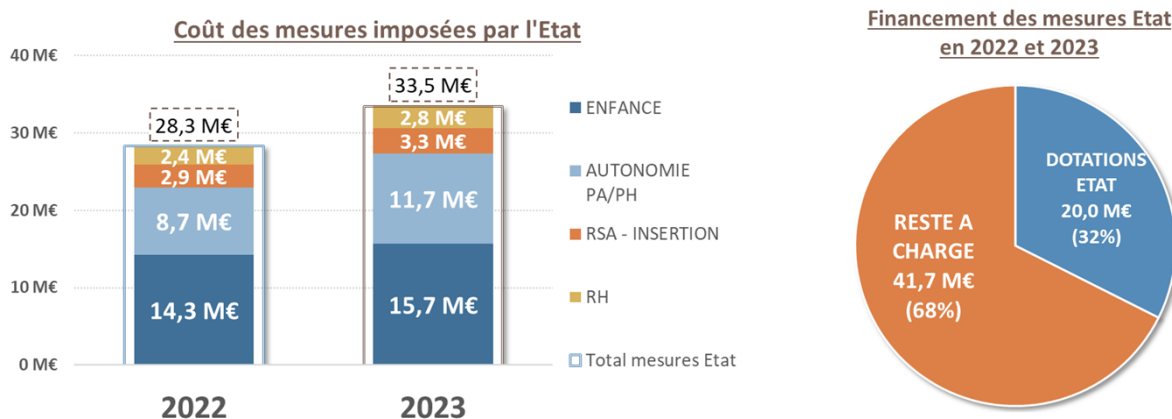
Un ensemble de mesures placées sous le signe des économies se confirme donc avec une ponction sur les recettes, un coup de frein sur la TVA avec un gel de sa dynamique, une amputation du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)...

Dans l'attente d'éléments plus précis, la construction du budget 2025 pour le Département du Doubs devra prendre en compte ces éléments qui amplifieront encore la contrainte budgétaire qui avait déjà été anticipée.

Recettes fiscales en berne, dotations non revalorisées, subventions d'équipement en baisse ... le Département ne dispose plus des ressources suffisantes pour couvrir l'augmentation naturelle de ses dépenses depuis plusieurs exercices budgétaires. Sans autonomie fiscale ni pouvoir de taux, les marges de manœuvre sont largement réduites par les dernières réformes fiscales et seul un rebond de l'activité économique pourrait faire repartir la dynamique des recettes.

D'autant que les dépenses de fonctionnement s'envolent, sous la contrainte des mesures imposées par l'Etat et des besoins toujours plus importants des politiques de solidarité. Pour preuve, les dépenses sociales consacrées aux solidarités humaines ont à elles seules progressé de 33,7 M€ sur les deux dernières années, avec un reste à charge financier toujours plus important.

Sur cette même période, le poids des mesures prises par l'Etat pour lutter contre l'inflation et la baisse du pouvoir d'achat a été estimé à **61,8 M€**, **que le Département a été obligé d'appliquer sans compensation équivalente, avec un taux de couverture de seulement 32 %**. Aujourd'hui le **budget de fonctionnement du Département est composé à 92 % de dépenses contraintes** par des obligations légales ou réglementaires, ce qui limite toujours plus les marges de manœuvre pouvant être entreprises localement.



La stigmatisation des collectivités locales, accusées de contribuer au dérapage des comptes publics, est donc injustifiée. Car **sans ces mesures imposées par l'Etat, le Département aurait respecté une trajectoire de dépenses nettement inférieure à l'inflation**. L'impact budgétaire de ces mesures est considérable et **représente l'unique cause de la dégradation de l'épargne enregistrée ces deux dernières années**.

	Dépenses de fonctionnement		hors mesures Etat		Inflation
	M€	% N-1	M€	% N-1	
2022	505,2	7,5%	476,9	1,5%	5,2%
2023	525,5	4,0%	492,0	3,2%	4,9%

En toute responsabilité et malgré le peu de leviers à mobiliser, **tous les efforts sont cependant mis en œuvre pour contenir l'évolution des dépenses et sauvegarder les équilibres financiers**. Pour y parvenir, le Département a su anticiper et travailler sur un Plan de maîtrise des dépenses pour 2025, encadrant la trajectoire budgétaire à respecter et détaillant les mesures d'économie à appliquer le plus rapidement possible.

La situation financière devient de plus en plus fragile avec une dégradation rapide de l'épargne, provoquée par l'insuffisance des ressources et l'envolée des dépenses de fonctionnement ; cette situation obère de fait la capacité de la collectivité à investir et oblige à recourir à des emprunts toujours plus importants pour financer les dépenses d'équipement.

Les **investissements réalisés par le Département ces deux dernières années atteignent pour autant des niveaux inégalés avec près de 90 M€**, tant en maîtrise d'ouvrage directe qu'en soutien au bloc local et aux acteurs économiques.

Ils marquent la détermination du Département du Doubs d'être un acteur essentiel pour le développement de son territoire. Ces investissements irriguent l'économie locale et à ce titre doivent être contenus pour maintenir la dynamique portée par les acteurs locaux sur l'ensemble du territoire départemental.

La collectivité occupe là un rôle économique majeur ; c'est pourquoi il est de sa responsabilité de conserver des fondamentaux budgétaires permettant de garantir la qualité des services publics rendus aux citoyens et de construire l'avenir du territoire. Ainsi **des efforts de forte maîtrise doivent donc être menés sur chacune des politiques et domaines d'intervention portés par la collectivité, sans exception**. La mobilisation doit concerner tous les acteurs du budget.

C'est à ces conditions que le Département pourra tenir ses indicateurs financiers et sortir de ce cycle budgétaire difficile en restant un acteur privilégié envers ses citoyens et son territoire.

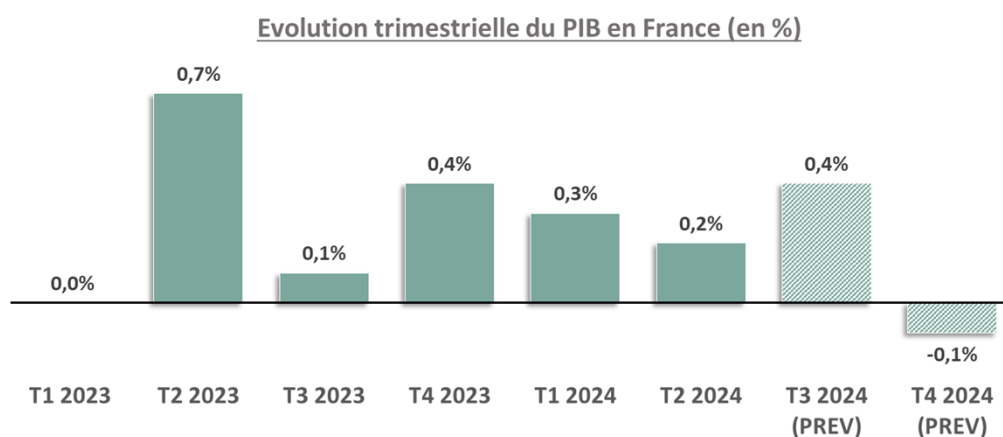
I. UN CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE AFFECTE PAR L'INSTABILITE POLITIQUE

A. Des perspectives économiques sans élan

1. L'environnement macro-économique national

L'économie française est entrée depuis 2023 dans un cycle de croissance faible, stabilisé à un niveau bas après les années de choc générées par la pandémie du COVID-19.

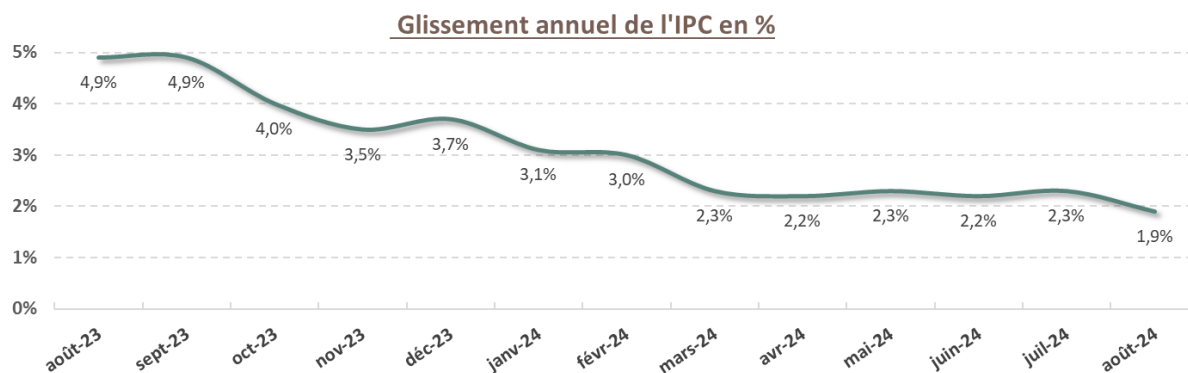
Les données trimestrielles publiées par l'INSEE affichent une progression modérée de l'activité constatée depuis 2023, mais la croissance reste fragile et pourrait se replier sur la fin de l'année face aux incertitudes du contexte politique et à l'attentisme des entreprises ou des ménages qui hésitent encore à investir massivement.



Après avoir progressé de + 0,9 % en 2023, le PIB national resterait modeste en 2024 malgré le gain ponctuel généré par les Jeux Olympiques. Ainsi, les prévisions des économistes anticipent une croissance annuelle proche de + 1 %, ce qui est cohérent avec le cadrage économique retenu par le Gouvernement dans le PLF 2025 à +1,1 %.

Pour 2025, la croissance serait au mieux stabilisée. Plusieurs aléas sont cependant susceptibles d'affecter ce scénario, aussi bien sur le volet politique avec l'impact des mesures de restriction budgétaire pouvant peser sur la dynamique de la demande, que sur le commerce extérieur dont dépendra le niveau des exportations.

L'inflation se normalise et retombe enfin après plusieurs années de forte hausse des prix. En effet l'indice des prix s'abaisse à + 1,9 % en août 2024, alors que l'inflation s'élevait encore à + 4,9 % il y a un an. L'endiguement des prix de l'alimentation et de l'énergie, notamment de l'électricité ainsi que des produits pétroliers, explique en grande partie cette tendance, bien que les coûts des services soient toujours orientés à la hausse.



Selon l'INSEE, l'inflation devrait rester en dessous du seuil de 2 % sur la fin de l'année, avec une inflation annuelle estimée à 1,6 % en 2024. Les perspectives pour 2025 correspondent à une stabilisation des prix entre + 1,5 % et + 2 %, le PLF 2025 étant quant à lui bâti sur une hypothèse d'inflation de + 1,8 %.

La **dette publique de la France** continue de se dégrader en atteignant 110,7 % du PIB au premier trimestre 2024, contre 109,9 % à la fin de 2023. Le poids de la dette publique avait pourtant diminué ces 3 dernières années, mais la perspective de retrouver un niveau proche des ratios antérieurs au COVID s'éloigne, avec un endettement reparti à la hausse qui dépasse désormais les 3 160 milliards d'euros.

La trajectoire du programme de stabilité s'appuie sur une nouvelle augmentation de la dette en 2025 à hauteur de 113,1 % du PIB, précédant une éventuelle amélioration à partir de 2026. Pourtant la BCE a averti que des niveaux élevés de dette publique peuvent poser des risques pour la stabilité financière à long terme. Elle insiste également sur l'importance de maintenir une discipline budgétaire stricte et de mettre en œuvre des réformes structurelles pour stimuler la croissance économique et ainsi faciliter la réduction de la dette.

Le **déficit public** risque un nouveau dérapage pour l'année 2024, après un atterrissage 2023 à 5,5 % du PIB bien en deçà des prévisions gouvernementales. Plusieurs facteurs, dont notamment une moindre dynamique des recettes fiscales, pourraient une nouvelle fois faire glisser le déficit public à un niveau supérieur à l'hypothèse du Gouvernement fixée à + 5,1 %.

Pour 2025, le déficit se creuserait même à 6,2 % du PIB selon les prévisions du Trésor, mais le nouveau Gouvernement affiche l'objectif ambitieux de ramener le déficit public à 5 % dès l'année prochaine. Pour y parvenir, des efforts budgétaires massifs devraient être engagés à hauteur de 60 Mds€, financés pour deux tiers par des économies de dépenses et pour un tiers par des recettes fiscales nouvelles. Le redressement du déficit dépendra donc de la capacité du Gouvernement à appliquer ces mesures, tout autant que de l'évolution de la conjoncture économique dont dépend le niveau des encaissements de la fiscalité.

S'agissant du **taux de chômage**, celui-ci pourrait atteindre 7,3 % de la population active française au deuxième trimestre 2024, correspondant à 5 112 700 demandeurs d'emplois. Une légère hausse du taux de chômage annuelle est constatée en raison du ralentissement de la croissance économique observé depuis la fin de 2022, combiné à une augmentation de la population active en lien avec l'application de la réforme des retraites.

Le chômage pourrait encore augmenter légèrement d'ici la fin de l'année 2025 pour atteindre 7,8 % selon l'OCDE. Cette progression serait liée à la même dynamique, avec un marché du travail ajustant lentement ses effectifs à la conjoncture économique moins favorable.

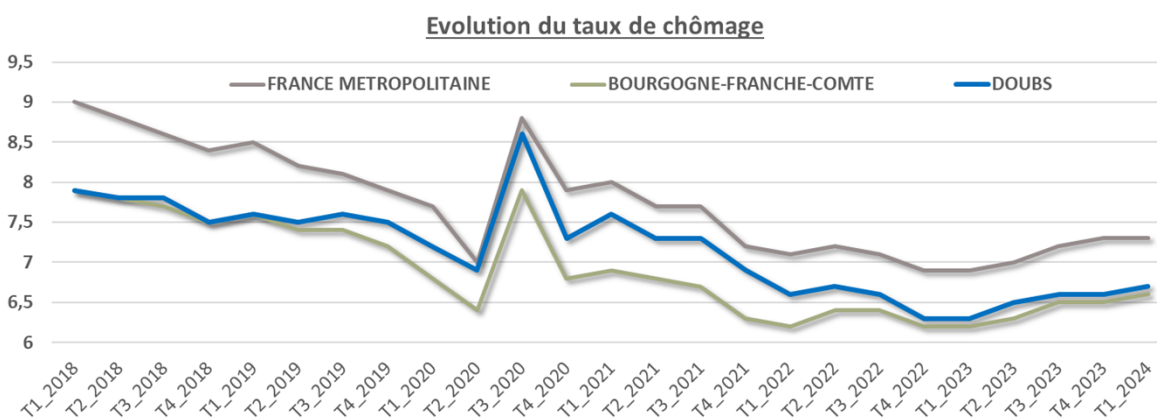
2. La situation socio-économique de la Région et du Département du Doubs

En région Bourgogne-Franche-Comté, les enquêtes de conjoncture font état d'un léger redressement de l'activité économique constaté sur le mois de juillet, avec notamment des carnets de commandes qui se reconstituent dans le secteur de l'industrie, un rebond de la demande dans les services marchands, ainsi que des perspectives plus positives pour le secteur du bâtiment.

Cette situation se traduit notamment par une hausse du nombre de créations d'entreprises enregistrées dans la région sur le second trimestre 2024, de +1,9 %, contrairement à la tendance nationale qui affiche une baisse de -1,1 %.

Sur le volet de l'emploi, la région Bourgogne-Franche-Comté subit une augmentation de +0,4 point du taux de chômage au 1^{er} trimestre 2024, mais cette tendance est constatée dans presque toutes les régions de France. La situation de la région reste donc meilleure que dans les autres régions avec un taux de chômage établi à 6,6 % au 1^{er} trimestre, contre 7,5 % à l'échelle nationale.

Des disparités sont néanmoins observées entre les Départements puisque le Jura (5,3 %) et la Côte d'Or (5,8 %) affichent des taux de chômage très inférieurs à la moyenne, à l'inverse de l'Aube (9,8 %) et l'Yonne (7,3 %). De son côté, le Département du Doubs présente une situation proche des indicateurs moyens, avec un taux de chômage de 6,7 %, en hausse de +0,5 %.



L'économie du Doubs, qui repose historiquement sur un secteur industriel important et employant 26 % de la population salariée, notamment dans l'industrie automobile et horlogère, se diversifie avec des initiatives dans l'innovation et la transition écologique qui favorisent les dynamiques locales. L'attractivité de Besançon et la proximité avec la Suisse continuent également de soutenir la création d'emplois.

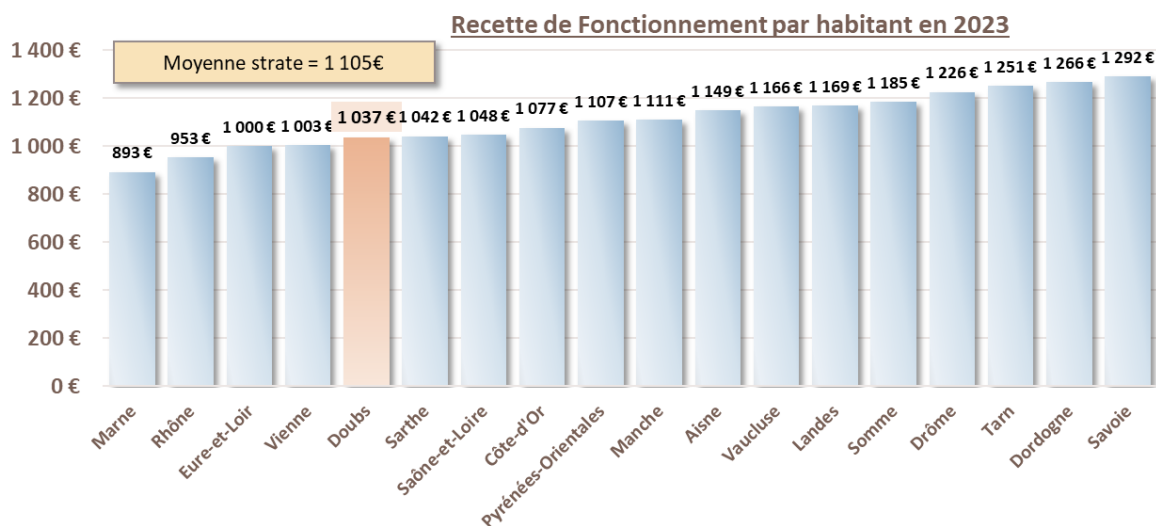
Ainsi les effectifs salariés dans le Doubs ont progressé de + 0,6 % sur l'année 2023, principalement dans les services marchands (+ 1,4 %) et l'agriculture (+ 5,6 %). A l'inverse le nombre de salariés a reculé dans les secteurs de l'industrie automobile (- 2,9 %) et la construction (- 2,1 %).

B. Une situation financière du Département du Doubs maîtrisée comparativement aux Départements de la strate

L'étude comparative menée dans le cadre de l'élaboration des orientations budgétaires s'opère sur les comptes administratifs 2023 et sur une strate démographique de 15 Départements dont la population est comprise entre 400 000 et 600 000 habitants. Les variables sont présentées en euros par habitant, pour disposer d'une comparaison la plus pertinente possible.

Les **recettes de fonctionnement** du Doubs ont fortement ralenti sur l'exercice 2023 avec une évolution freinée à + 0,6 % en raison du recul inédit des produits de la fiscalité, et plus particulièrement des droits de mutation, après avoir bénéficié d'une croissance dynamique en 2021 et 2022. Cette trajectoire est malgré tout meilleure que la moyenne des Départements de la strate, qui affichent une baisse de - 1 % de leurs recettes de fonctionnement sur cette même année.

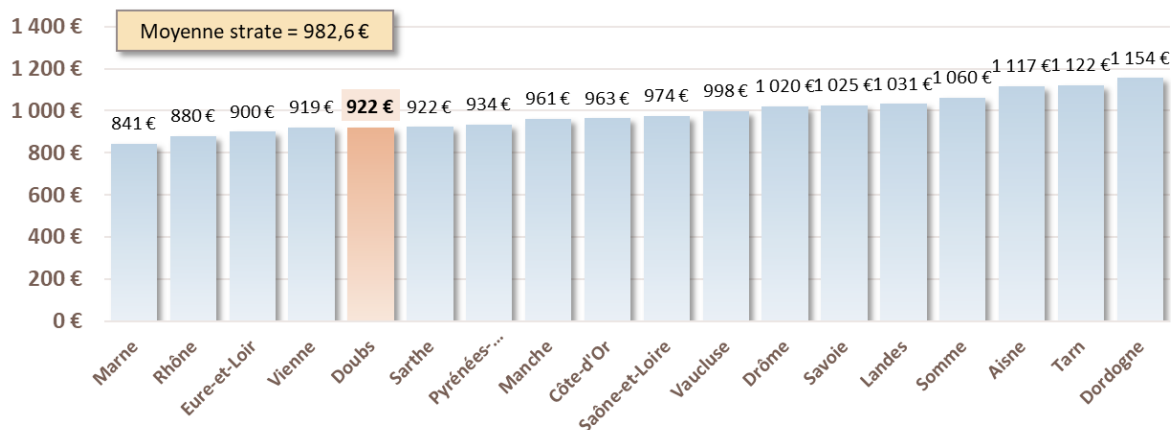
Le Département présente toujours un niveau de recettes par habitant (1 037 €) inférieur aux collectivités de sa strate (1 105 €).



Les **dépenses de fonctionnement** ont continué de progresser à un rythme élevé de + 4 % en 2023, mais cette évolution apparaît maîtrisée au regard de l'évolution des autres Départements de la strate ayant subi une augmentation de + 5,4 % en moyenne.

Le Département du Doubs présente ainsi un niveau de dépenses par habitant (922 €) plus bas que la moyenne (983 €), ce qui traduit clairement nos efforts de gestion pour une dépense publique efficace.

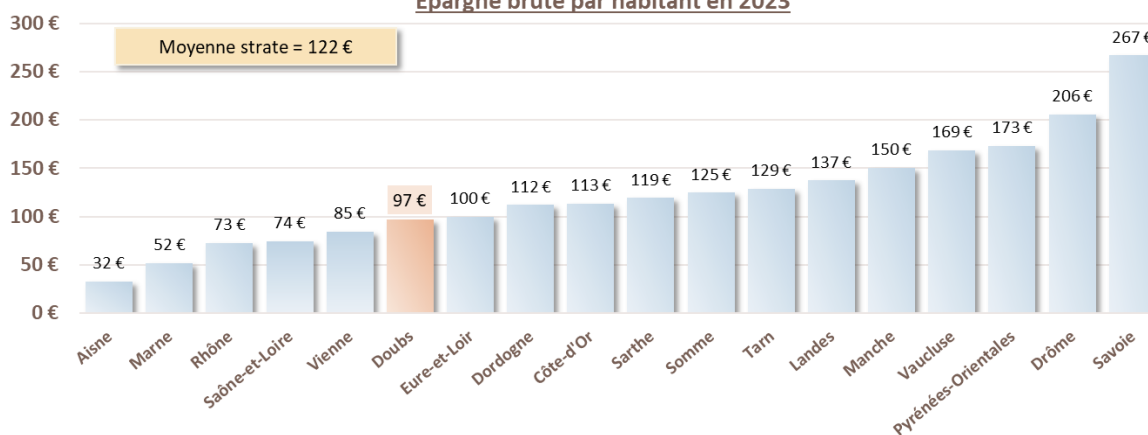
Dépenses de fonctionnement par habitant en 2023



Le niveau **d'épargne brute** a diminué de - 24 % en 2023, mais la situation de l'épargne des autres Départements apparaît encore plus dégradée avec une moyenne de - 33,5 %. Grâce à la relative stabilité de ses recettes et à des dépenses de fonctionnement mieux maîtrisées, le Département est parvenu à limiter le déséquilibre de sa section de fonctionnement.

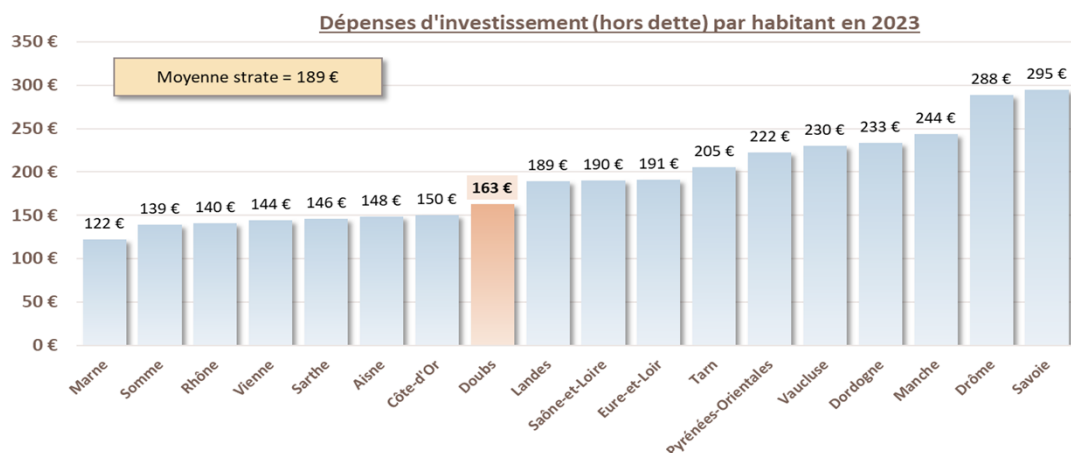
Toutefois, le Département du Doubs présente une épargne brute (97 €) inférieure de - 25 € par habitant par rapport à la moyenne (122 €).

Epargne brute par habitant en 2023



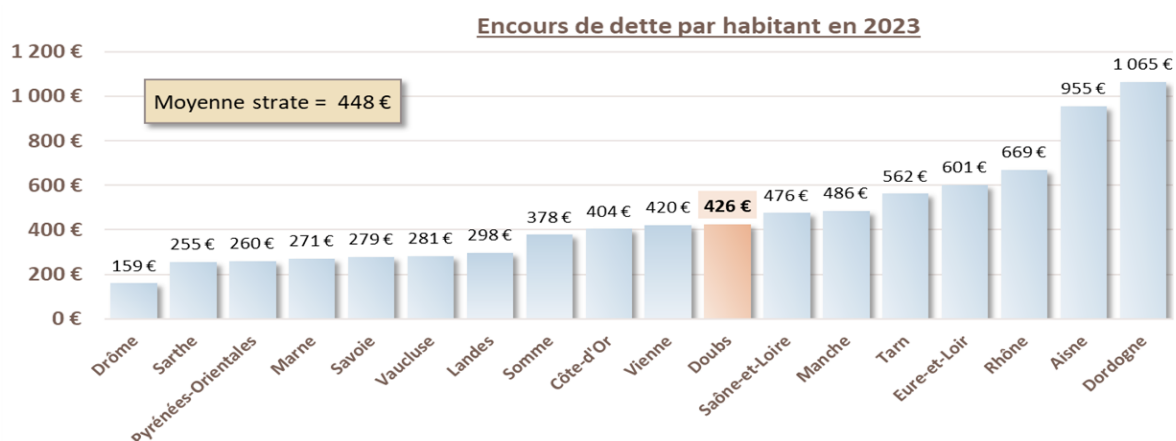
S'agissant de **l'investissement**, l'effort a été plus important dans le Département du Doubs avec **un niveau record de dépenses enregistré en 2023**, représentant une progression des dépenses d'investissement de + 7,1 %, tandis que les autres Départements de la strate ont vu leurs réalisations augmenter de + 6,4 % sur la même année.

Cet effort a permis de gagner deux places par rapport à 2022 dans le classement de la strate, même si le Département du Doubs (163 €) se situe encore en dessous de la moyenne (189 €).

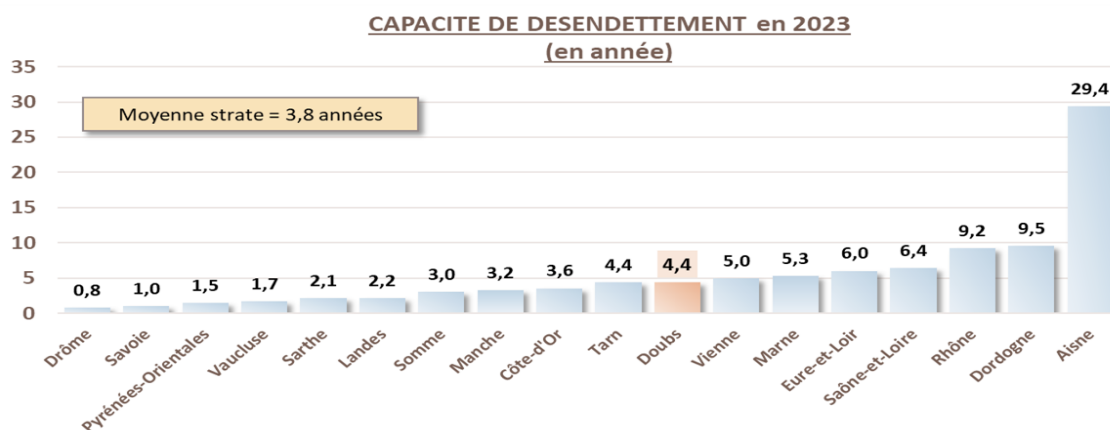


Afin de financer ce niveau élevé d'investissement, le Département du Doubs a mobilisé des emprunts supplémentaires à hauteur de 30 M€ en 2023, ce qui a pour effet d'augmenter l'encours de dette de + 3 % sur l'exercice.

Malgré cela, la collectivité présente toujours un niveau d'encours de dette par habitant (426 €) plus faible que les autres Départements comparables (448 €).



Enfin, la capacité de désendettement reste légèrement plus élevée que la moyenne avec 4,4 années, contre 3,8 années pour la strate, mais la tendance annuelle est proche des autres Départements avec une augmentation de + 1,1 an constatée sur l'année 2023, notamment liée à la baisse de l'épargne ainsi qu'à la progression de l'encours de dette.



II. LA STRATEGIE FINANCIERE PLURIANNUELLE 2025-2027 ET LES INDICATEURS FINANCIERS

A. Des recettes départementales devenues insuffisantes

Les recettes départementales restent enlisées dans un cycle de stagnation, dont la croissance est insuffisante pour couvrir un niveau de dépenses contraintes toujours plus élevé. Face à cette situation, le Département ne dispose pourtant d'aucun levier ni marge de manœuvre, alors que ses derniers pouvoirs de taux ont été supprimés par les réformes fiscales successives, et que 76 % des recettes de fonctionnement sont désormais transférés par l'Etat en dotations et produits fiscaux.

La fiscalité, dont la dynamique est avant tout liée à la santé de l'économie et à des facteurs conjoncturels tels que l'inflation, la consommation ou encore l'évolution de l'immobilier, ne devrait bénéficier d'aucun rebond significatif à court terme. La faible croissance économique ainsi que le ralentissement de l'inflation attendus en 2025 devraient freiner l'évolution du produit de la TVA. Pour autant la chute des droits de mutation pourrait s'interrompre sous l'effet de la normalisation du marché de l'immobilier après deux années de cycles baissiers.

Par ailleurs, il importe de rappeler que contrairement à 2024, le Département ne pourra pas compter sur la provision des DMTO constituée en 2022 et qui a déjà été mobilisée pour couvrir les pertes de recettes fiscales antérieures.

Les dotations et concours de l'Etat devraient au mieux être stabilisés, bien que l'instabilité politique ne permette pas d'avoir une réelle visibilité sur les crédits qui seront définitivement accordés pour 2025. Les objectifs d'économies affichés par l'Etat pourraient par ailleurs se traduire par des coupes budgétaires sur les enveloppes allouées aux collectivités, mais le calendrier de parution de la Loi de finances ne permet pas de l'envisager à ce stade.

Le produit de la péréquation devrait quant à lui représenter un enjeu financier important sur l'exercice 2025, puisque les prévisions anticipent une forte chute du fonds des DMTO attribué au Département du Doubs après plusieurs années d'augmentation.

↳ Le cycle de baisse des DMTO devrait déboucher sur une situation de normalisation des encaissements

Les Droits de mutation à titre onéreux (DMTO), qui dépendent directement de la santé du secteur immobilier, ont subi une crise majeure avec une chute des encaissements de 30 % constatée entre 2022 et 2024. En volume, cette baisse des DMTO représente une perte de recettes de près de 28 M€, ce qui impacte fortement l'équilibre budgétaire du Département.

Cependant, les indicateurs du secteur immobilier sont légèrement plus favorables et permettent d'envisager un léger rebond des encaissements à partir de 2025. En effet, le rééquilibrage des prix, ainsi que l'amélioration des conditions de financement pourraient favoriser un rebond de la demande et augmenter les volumes de ventes sur le territoire départemental.

L'hypothèse retenue dans les orientations budgétaires correspond ainsi à une progression du produit de DMTO de 3 M€ par an à partir de 2025, se traduisant par un retour au seuil normal de recettes de 70 M€ sur les exercices 2026/2027.

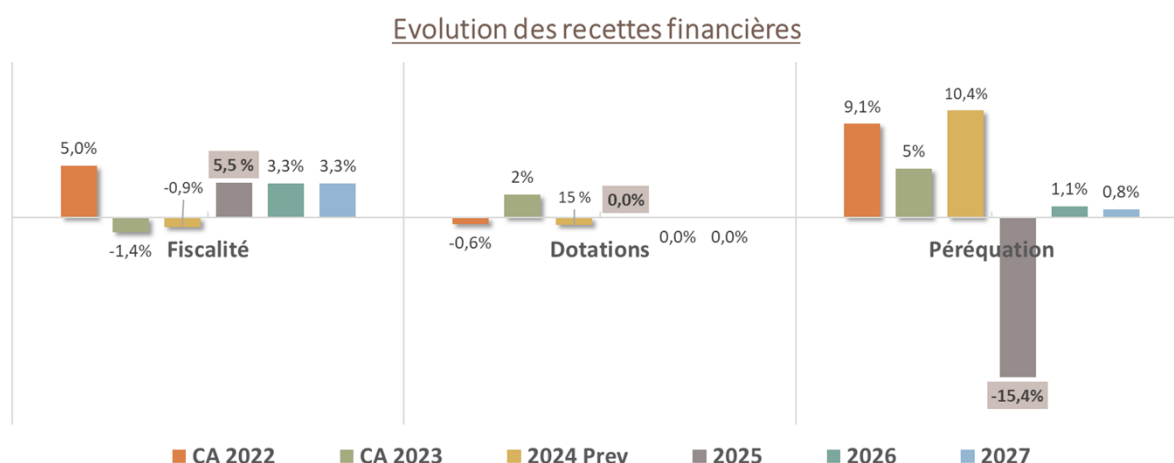
↳ La croissance de la TVA pourrait être gelée

La fraction de la TVA perçue par le Département représente la première ressource de la collectivité depuis le transfert de la TFPB et la suppression de la CVAE, avec 171,4 M€ perçus en 2023.

Pour autant, la TVA est difficilement prévisible car son produit est déterminé en fonction du rendement de la TVA nationale. Le caractère instable de la situation économique française pose également des problèmes de prévision et empêche de disposer d'une recette fiable d'une année à l'autre.

En 2023, l'Etat avait lui-même surévalué les acomptes de TVA reversés aux collectivités, ce qui a obligé le Département à rembourser un trop-perçu pour la seconde année consécutive. La prévision retenue pour 2024 reste prudente en raison de la décélération de l'inflation et du maintien d'une hypothèse de croissance faible. D'autant que les acomptes pourraient être révisés à la baisse sur la fin d'année du fait d'une moindre dynamique des encaissements enregistrés par l'Etat.

Pour 2025, le Gouvernement envisage de stabiliser la dynamique de TVA affectée aux collectivités territoriales, en plafonnant les transferts versés aux départements pour pouvoir affecter le bénéfice de cette dynamique au budget de l'Etat. Le taux d'évolution qui servira de référence dans le calcul de la compensation n'est pas fixé à ce stade.



↳ La taxe sur les assurances préserve sa dynamique positive

Le Département est également percepteur de la Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), dont les recettes progressent chaque année à un rythme plus rapide que la croissance économique grâce à la solidité du marché des assurances. Devenue la deuxième ressource financière de la collectivité, la recette de la TSCA devrait atteindre 105 M€ en 2025 sur la base du taux annuel moyen constaté ces 5 dernières années (+ 4,8 %).

Les autres produits fiscaux, tels que l'Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), sont estimés selon les indicateurs de croissance communiqués par le Gouvernement. La Taxe d'aménagement (TA) devrait retrouver un seuil de recette de 2 M€ par an.

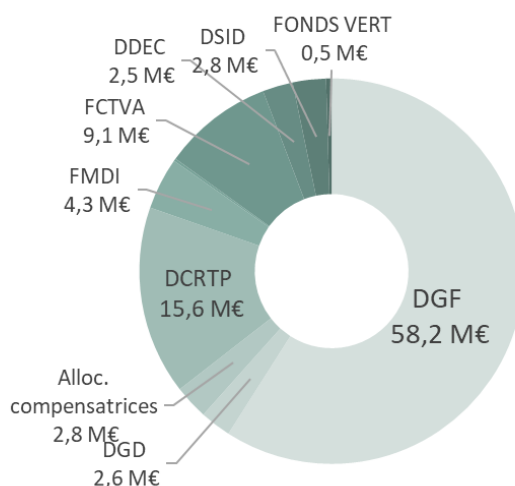
↳ L'évolution des concours de l'Etat dépendra de la future Loi de finances

Le niveau des dotations et concours de l'Etat est estimé dans un contexte de forte instabilité politique, sans information sur les mesures budgétaires qui seront adoptées dans la future Loi de finances.

La situation financière de l'Etat pourrait l'amener à engager des économies en réduisant certaines enveloppes budgétaires allouées aux collectivités, mais aucune information n'a encore été communiquée en ce sens. Par conséquent, les orientations budgétaires sont établies sur la base d'un maintien des transferts financiers de l'Etat, avec notamment une DGF stabilisée à 58,2 M€.

Les prévisions sont néanmoins plus pessimistes s'agissant des subventions d'équipement attribuées par l'Etat. En effet, les enveloppes consacrées au Fonds vert et à la DSID subissent d'importantes coupes budgétaires. L'Etat a également annoncé vouloir réduire les montants de la compensation au FCTVA, en proposant d'abaisser de deux points le taux de remboursement des dépenses d'investissement éligibles.

Dotations et concours financiers de l'Etat prévus en 2025



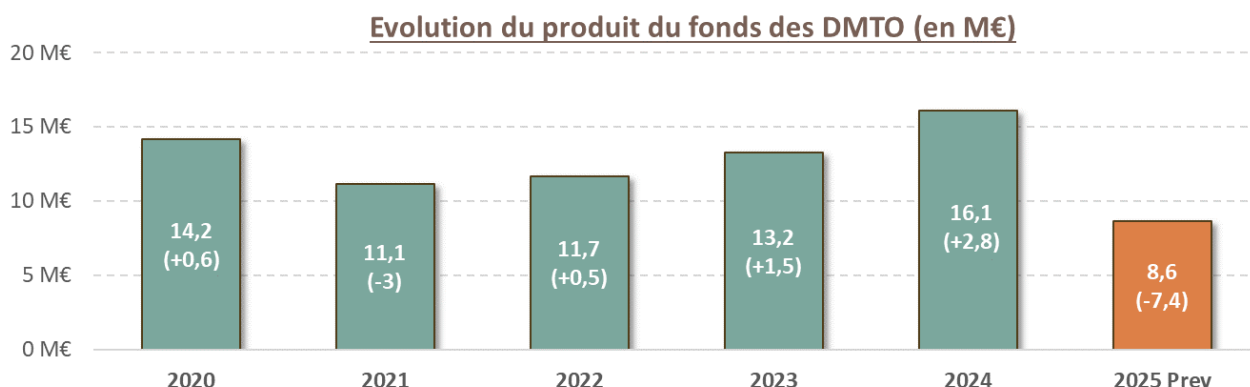
↳ La chute du fonds de péréquation des DMTO va provoquer une perte financière importante

Les recettes de la péréquation, dont le produit dépend d'un certain nombre de critères de répartition des richesses entre Départements, devraient subir un choc en 2025 avec la chute attendue du versement du Fonds globalisé des DMTO.

Le produit du Fonds, qui s'élevait à 1,9 milliard d'euros en 2024, devrait subir une perte de 20 % de son enveloppe en raison de la baisse des DMTO enregistrée à l'échelle nationale, mais également du fait que l'entièreté de la réserve du fonds ait été utilisée en 2024.

Par ailleurs, les simulations anticipent une baisse importante de la part du Département liée à l'indicateur de reste à charge des AIS, dont l'évolution apparaît atypique au regard de la moyenne nationale.

Ainsi, après avoir atteint la somme record de 16,1 M€ en 2024, le produit du fonds pourrait subir une perte annuelle de près de 7,4 M€ à partir de l'exercice 2025, ce qui impacterait très négativement l'équilibre financier de la collectivité.



Par ailleurs, le Département pourrait désormais remplir les conditions d'éligibilité au Fonds de sauvegarde mis en place pour soutenir financièrement les Départements les plus en difficulté et présentant notamment un taux d'épargne brute inférieur à 12 %. Les simulations anticipent une recette potentielle de près de 0,9 M€ à partir de 2025.

S'agissant des autres produits de la péréquation, tels que la DCP, le FNGIR ou la fraction de TVA, leur prospective est établie selon une trajectoire stable, aucune mesure réglementaire ni réforme de ces dispositifs ne pouvant être anticipée.

B. Des orientations adaptées en maintenant le cap fixé

En l'absence de réponse structurelle de l'Etat face aux difficultés subies par les Départements, la collectivité se trouve dans l'obligation de présenter des orientations budgétaires contraintes et adaptées à ce contexte préoccupant.

1. La programmation pluriannuelle

La programmation pluriannuelle en investissement de la collectivité pour la période 2025-2027 est la suivante :

Politiques C@p 25 INVESTISSEMENT	AP résiduelles 31/12/23	AP 2024	AP 2025	AP 2026	AP 2027
Solidarités humaines	38 M€	10 M€	8 M€	7 M€	8 M€
Développement humain	75 M€	9 M€	46 M€	11 M€	49 M€
Dynamique territoriale	225 M€	141 M€	13 M€	27 M€	18 M€
Effizienz et ressources internes	31 M€	10 M€	8 M€	22 M€	25 M€
TOTAL	369 M€	170 M€	75 M€	67 M€	100 M€

Les perspectives d'investissement déclinées à travers le plan de mandat 2023-2027 restent élevées, en témoigne le volume d'autorisations de programme (AP) de 170 M€ votés en 2024 auquel s'ajoutent 369 M€ d'AP résiduelles au 31 décembre 2023.

C'est ainsi plus de 208 M€ d'AP qui vont permettre de financer les projets routiers et cyclables jusqu'en 2028, 112 M€ qui irrigueront le territoire pour le développement de projets locaux ou encore 75 M€ qui seront consacrés à la rénovation et au développement des collèges.

Toutefois, le contexte budgétaire nécessite d'adapter le rythme de nos dépenses d'investissement pour 2025. Un niveau d'investissement préservé sera poursuivi les prochaines années, en conservant un cadre soutenable fixé par nos orientations budgétaires.

Sur la base de la prospective financière arrêtée en septembre 2024, les propositions de nouvelles AP devraient atteindre 75 M€ en 2025, puis 68 M€ en 2026 et 100 M€ en 2027.

Les volumes d'AP les plus significatifs seront ouverts au titre de la politique collèges pour financer les travaux de la première vague des SDAC et au titre des dépenses de mobilités et infrastructures.

Sur le volet fonctionnement, les autorisations d'engagement (AE) ne couvrent pas l'ensemble des champs d'action du Département. La programmation pluriannuelle se décline ainsi :

Politiques C@p 25 FONCTIONNEMENT	AE résiduelles 31/12/23	AE 2024	AE 2025	AE 2026	AE 2027
Solidarités humaines	36 M€	12 M€	5 M€	13 M€	13 M€
Développement humain	9 M€	1 M€	1 M€	4 M€	4 M€
Dynamique territoriale	7 M€	16 M€	12 M€	12 M€	16 M€
Efficience et ressources internes	1 M€	2 M€	3 M€	3 M€	3 M€
TOTAL	53 M€	31 M€	21 M€	32 M€	36 M€

Les AE s'élèvent à 31 M€ en 2024 auxquels s'ajoute un stock d'AE de 53 M€ au 31 décembre 2023.

En 2024, les AE portent principalement sur la Dynamique territoriale (16 M€), et plus particulièrement les mobilités et infrastructures pour 11 M€ d'AE, et sur les Solidarités humaines (11,6 M€).

Les engagements pluriannuels sont limités à 21 M€ en 2025. Ils atteignent 32 M€ en 2026 et 36 M€ en 2027 dans le cadre des renouvellements de conventions en matière de Solidarités humaines.

2. La prospective financière

La prospective financière 2025-2027 est basée sur une estimation des comptes administratifs 2024 et des trois exercices suivants.

L'équilibre global est obtenu par emprunts (taux fixe de 3,8 % sur 20 ans).

		en M€	2024	2025	2026	2027
DEPENSES	Fonctionnement hors dette		537,5	541,6	548,7	554,7
	Intérêts de la dette		6,9	8,1	7,9	8,8
	Fonctionnement		544,4	549,7	556,6	563,5
	<i>Taux d'évolution</i>		3,6%	1,0%	1,25%	1,25%
	Investissement hors dette		94,5	75,0	90,0	90,0
	Capital de la dette		24,2	27,5	28,5	28,5
	Investissement		118,7	102,5	118,5	118,5
	<i>Taux d'évolution</i>		4,1%	-13,6%	15,6%	0,0%
	TOTAL Dépenses		663,1	652,2	675,1	682,0
	RECETTES	Fonctionnement		588,9	587,2	602,2
<i>Taux d'évolution</i>			1,6%	-0,3%	2,6%	2,1%
Investissement hors emprunts			24,0	20,0	27,0	20,6
Besoin de financement			40,0	45,0	45,9	46,5
Investissement			64,0	65,0	72,9	67,1
<i>Taux d'évolution</i>			30,7%	1,5%	12,1%	-7,9%
TOTAL Recettes			652,9	652,1	675,1	682,0

Face au contexte budgétaire inédit marqué par des recettes devenues insuffisantes et une hausse des dépenses de fonctionnement majoritairement imposées par l'Etat, le Département doit adapter son rythme de mise en œuvre de ses politiques publiques.

En fonctionnement, l'hypothèse retenue dans cette prospective est basée sur une baisse des recettes en 2025 instaurant pour la première année un effet ciseau et pénalisant directement le financement des missions de la collectivité.

Un rebond du niveau des recettes est anticipé en 2026 et 2027.

En parallèle, le Département a agi en responsabilité en engageant dès cette année un plan de maîtrise des dépenses et en appliquant strictement des mesures d'économies définies politique par politique. Cet effort de maîtrise du budget permet ainsi de contenir la hausse des dépenses de fonctionnement en 2025.

Pour 2026 et 2027, cette prospective définit le niveau de dépenses de fonctionnement à ne pas dépasser en appliquant la trajectoire fixée par la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 et basée sur une évolution de -0,5% par rapport à l'inflation. Cette trajectoire pourrait être appelée à évoluer en lien avec les décisions gouvernementales à venir.

Le respect de cette trajectoire doit permettre de limiter la dégradation de l'épargne brute et in fine préserver les capacités à investir de la collectivité.

La collectivité devra donc poursuivre sa démarche de revue des dépenses pour encadrer la hausse des dépenses de fonctionnement pour les deux prochaines années.

Sur le volet investissement, ces dernières années ont été marquées par une montée en puissance des dépenses de la collectivité pour atteindre des niveaux records : plus de 90 millions d'euros ont été réalisés en 2023 et l'année 2024 devrait se terminer avec un niveau d'investissement tout aussi important.

Cette volonté forte d'investir devenant difficilement soutenable au regard de la dégradation sérieuse du niveau de l'épargne brute, l'année 2025 marquera le retour à un niveau plus mesuré d'investissement tout en demeurant élevé. L'hypothèse retenue dans cette prospective financière porte ainsi sur un volume d'investissement hors dette de 75 M€ en 2025.

Le niveau des dépenses d'investissement pourrait repartir à la hausse en 2026 et 2027 et atteindre 90 M€.

Cette hypothèse sera à adapter chaque année au regard du niveau des recettes attendu, du contexte économique et des capacités financières de la collectivité qui en découlent.

3. Les indicateurs financiers

Sur la base du niveau de fonctionnement et d'investissement projeté, la prospective financière conduit aux ratios prévisionnels suivants :

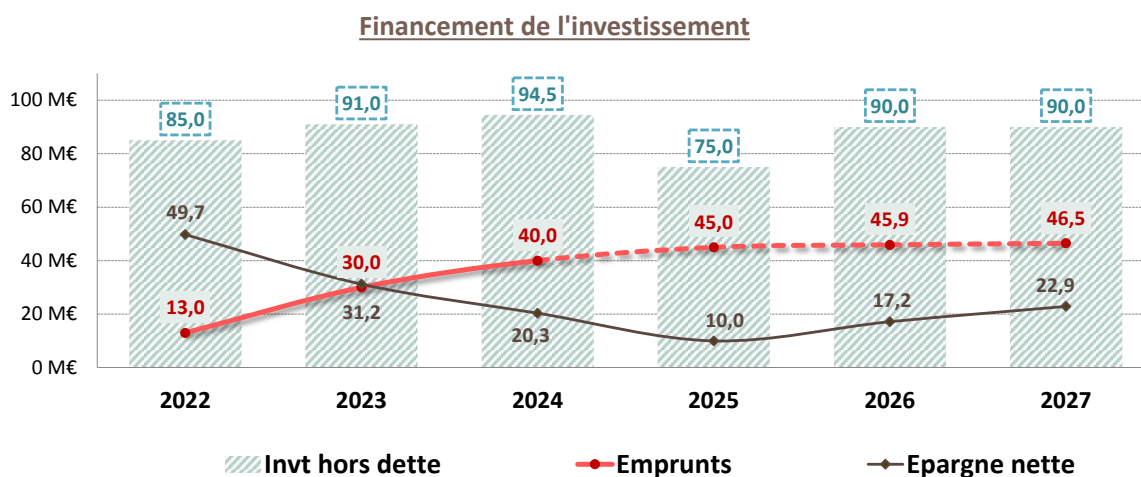
en M€	2024	2025	2026	2027
EPARGNE BRUTE	44,5	37,5	45,7	51,4
EPARGNE NETTE	20,3	10,0	17,2	22,9
Encours dette au 31/12	253,8	271,3	288,7	306,7
Capacité de désendettement	5,7	7,2	6,3	6,0

Les contraintes liées à la fois à la baisse durable du niveau des recettes et à la stratégie de l'Etat à l'égard des collectivités qui induit une hausse subie des dépenses imposent des choix politiques visant à maîtriser le budget de fonctionnement dans la durée.

Ainsi dès 2024, l'épargne brute se dégrade de près de 10 M€ et atteindrait un niveau critique en deçà de 40 M€ en 2025, alors que l'épargne nette serait désormais inférieure à 10 M€.

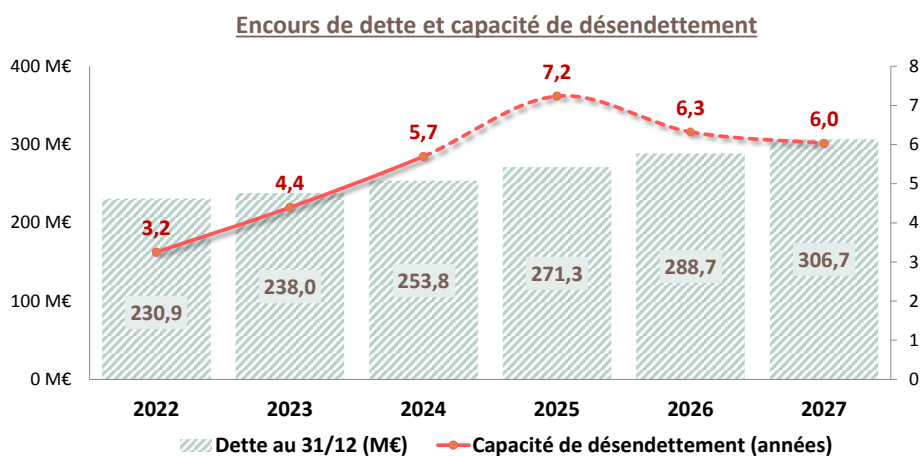
Ce niveau d'autofinancement historiquement bas pour la collectivité induit un recours à l'emprunt accru pour financer un niveau d'investissement toujours ambitieux sur la durée du mandat.

Le niveau d'emprunt est estimé entre 45 et 47 M€ sur la période 2025-2027.



La dégradation du niveau de l'épargne nette conjuguée à un volume d'investissement conséquent provoque l'inversion du mode de financement des investissements. En 2025, l'épargne nette financerait ainsi seulement 13 % des investissements alors que l'emprunt en financerait désormais 60 %.

Ce recours majoré à l'emprunt pour financer l'investissement conduit à une augmentation de l'encours de dette et donc à une dégradation de la capacité de désendettement.



L'encours de dette qui s'élève à 238 M€ fin 2023, pourrait alors se situer à 307 M€ fin 2027. La capacité de désendettement de 4,4 années fin 2023 atteindrait 6 années en fin de période, sans dépasser le plafond de référence national de 10 années pour les Départements.

La situation financière de la collectivité se dégrade incontestablement avec une chute de l'autofinancement.

Une vigilance sur la tenue des indicateurs financiers doit impérativement être maintenue pour les prochaines années. L'effort de contraction des dépenses devra ainsi être poursuivi dans l'attente de voir le niveau des recettes départementales s'améliorer.

Malgré des recettes en baisse et des dépenses en forte hausse, la collectivité a continué à investir et réussi à maîtriser son endettement.

Le Département du Doubs entend ainsi maintenir le cap fixé et poursuivre les actions engagées, en adaptant le rythme de la programmation de ses investissements.

C. Informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette

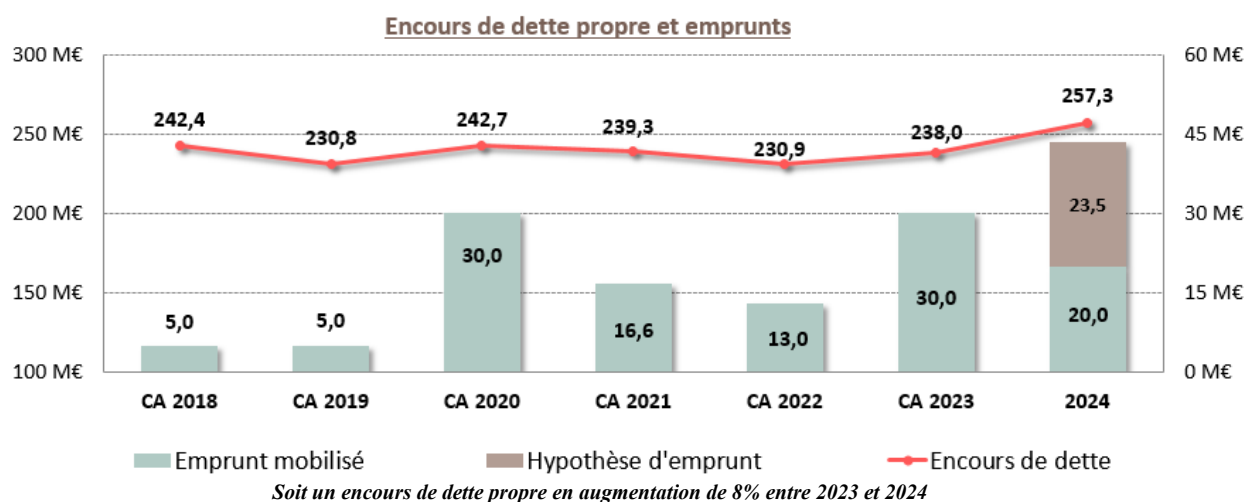
Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, le rapport des orientations budgétaires présente les données financières relatives à l'endettement de la collectivité.

1. La dette départementale

L'encours de la dette totale départementale, tous budgets confondus, est estimé à 257 M€ maximum au 31 décembre 2024. Cette évaluation intègre la dette existante (234 M€) et une hypothèse de mobilisation d'emprunt de fin d'année de 23,5 M€. La réalisation d'emprunt 2024 serait alors de l'ordre de 43,5 M€ maximum (avec 20 M€ déjà mobilisés en juillet).

Pour 2025, le besoin de financement par l'emprunt sera déterminé en fonction de l'équilibre entre les dépenses et les recettes inscrites au budget primitif.

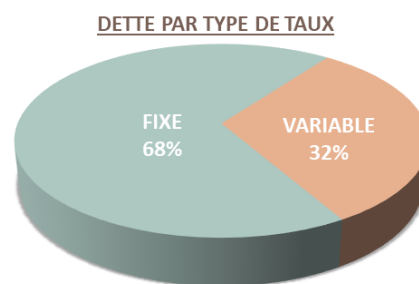
Encours de dette	Au 1 ^{er} janvier 2024	Au 31 déc. 2024
Dette propre	237 980 818 €	257 269 318 €
Dette LVD	39 710 €	19 854 €
Dette globale	238 020 528 €	257 289 172 €



a) Structure de dette existante du Département (234 M€) au 01/09/2024 :

La dette du Conseil départemental du Doubs est diversifiée et présente une faible exposition au risque de taux puisque l'encours est majoritairement adossé à des taux fixes. Au regard des emprunts réalisés ces dernières années, l'encours se décompose de la façon suivante :

Type de taux	Encours	Part de l'encours	Taux moyen
FIXE	160 071 048 €	68,47%	2,42%
VARIABLE	73 698 271 €	31,53%	4,08%
Ensemble des risques	233 769 318 €	100%	2,94%



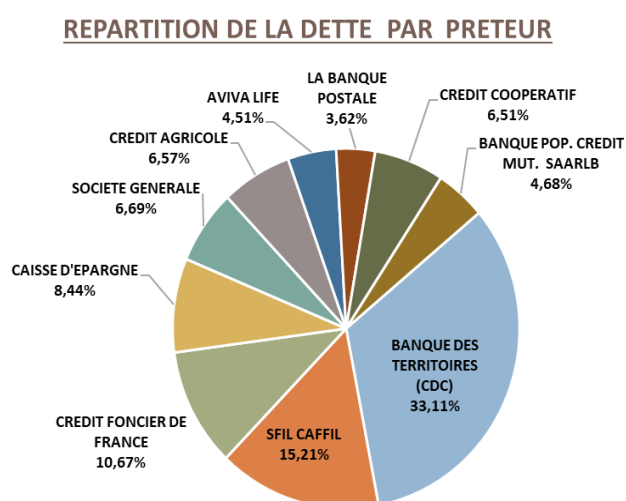
Selon la grille d'analyse prévue par la Charte de Bonne Conduite (CBC ou Charte Gissler), **95,68 % de l'encours de dette du Département** se situent dans la catégorie la plus sécurisée en **1A** (taux fixe ou variable simple), les **4,31 %** (taux à barrière) restant tout autant sécurisés puisqu'il s'agit d'indices européens (Euribor).

Le risque de dégradation du taux d'intérêt est faible compte tenu d'une part de la durée de vie faible des emprunts (3 ans) et d'autre part des anticipations d'évolution des Euribor sur cet horizon.

b) Caractéristiques de l'encours de dette du budget principal au 01/09/2024 :

- **Nombre de contrats** : 69 dont 49 à taux fixe et 20 à taux variable
- **Taux moyen actuariel de la dette** : 2,94 % (contre 2,93 % au 31/12/23)
- **Durée résiduelle de la dette** : 12 ans et 8 mois. C'est la durée moyenne restante avant l'extinction totale de la dette.
- **Nombre de prêteurs** : 12

Prêteurs	CRD	% du CRD
BANQUE DES TERRITOIRES (CDC)	77 399 154 €	33,11%
SFIL CAFFIL	35 544 634 €	15,21%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	24 944 593 €	10,67%
CAISSE D'EPARGNE	19 739 829 €	8,44%
SOCIETE GENERALE	15 630 141 €	6,69%
CREDIT AGRICOLE	15 357 916 €	6,57%
AVIVA LIFE	10 547 681 €	4,51%
LA BANQUE POSTALE	8 458 327 €	3,62%
CREDIT COOPERATIF	15 212 741 €	6,51%
BANQUE POP. CREDIT MUT. SAARLB	10 934 304 €	4,68%
ENSEMBLE DES PRETEURS	233 769 318 €	100,00%

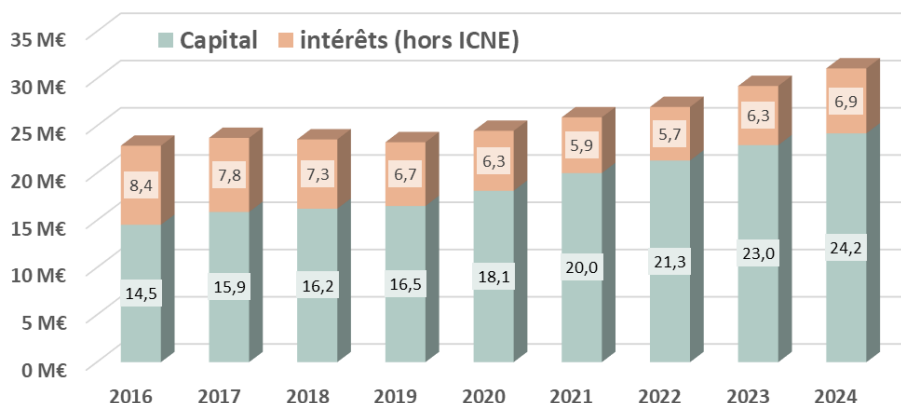


* La Banque postale a cédé plusieurs prêts à la SFIL/CAFFIL

* La Caisse d'Epargne a cédé plusieurs prêts à SAARLB, AVIVA Life, Crédit Foncier et Crédit Coopératif

- **Annuité de la dette** : en 2024 elle augmente de 6,4 % par rapport à 2023 (31 M€ contre 29,2 M€).

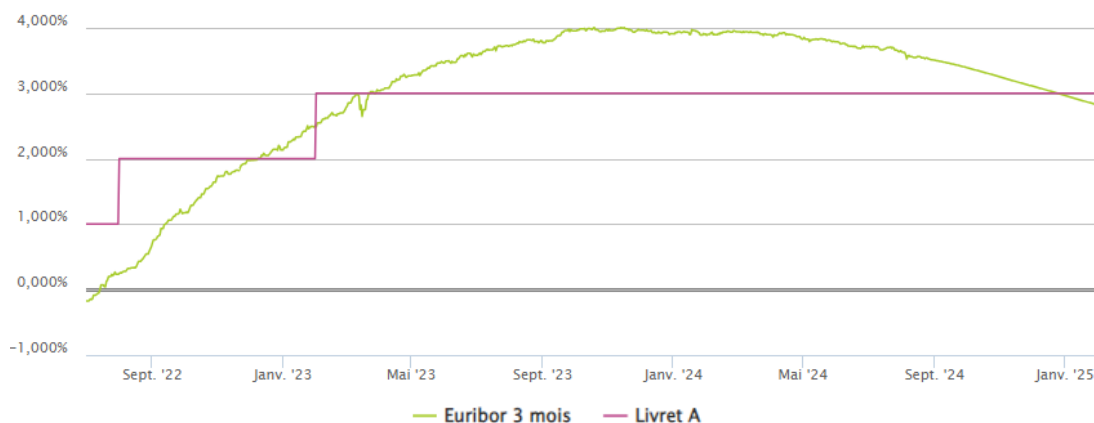
ANNUITE DE LA DETTE DEPUIS 2016



La hausse de remboursement en capital s'explique par le montant d'emprunt réalisé en 2024 et le caractère progressif de l'amortissement.

Dans un contexte de forte hausse des taux, les intérêts de la dette départementale augmentent. En effet sur les 20 M€ mobilisés en 2024, le taux moyen contracté s'élevait à 3,82 % contre 2,57 % pour les 30 M€ mobilisés en 2023.

Par ailleurs, comme le montre le graphique ci-dessous (*source Finance active dans les conditions de marché de septembre 2024*), le plafonnement du livret A à 3 % et un Euribor 3M aux alentours de 4 % sur le 1^{er} semestre 2024 ont eu un réel impact sur les échéances en intérêt 2024 des contrats d'emprunts indexés sur des taux variables.

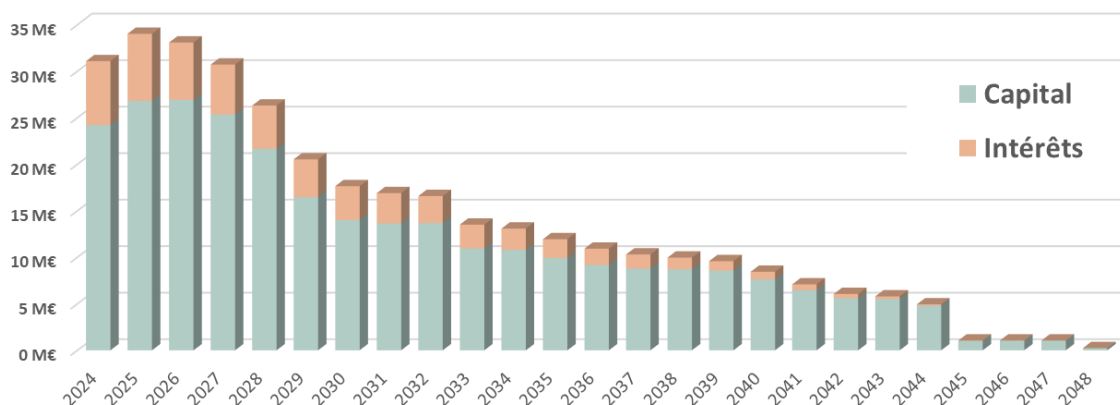


c) Prospective d'annuité de la dette fin 2024 (avec hypothèse d'emprunt de 23,5 M€ mobilisé fin 2024) :

	2024	2025	2026	2027	2028	2033
Capital	24 211 500 €	26 759 795 €	26 862 967 €	25 296 698 €	21 604 198 €	10 874 448 €
Intérêts	6 877 376 €	7 176 338 €	6 141 037 €	5 325 878 €	4 604 935 €	2 531 386 €
ANNUITE	31 088 876 €	33 936 133 €	33 004 004 €	30 622 577 €	26 209 133 €	13 405 834 €

Le graphique ci-dessous présente, à dette constante, l'évolution des annuités à régler dans le futur. Elle intègre les baisses de taux telles qu'anticipées en septembre 2024 par les marchés (source finance active), notamment sur les indices Euribor mais pas sur le Livret A (figé à 3 %).

ANNUITE DE LA DETTE



*Avec emprunt de 20 M€ mobilisé en juillet 2024 et une hypothèse d'emprunt de 23,5 M€ mobilisé fin 2024

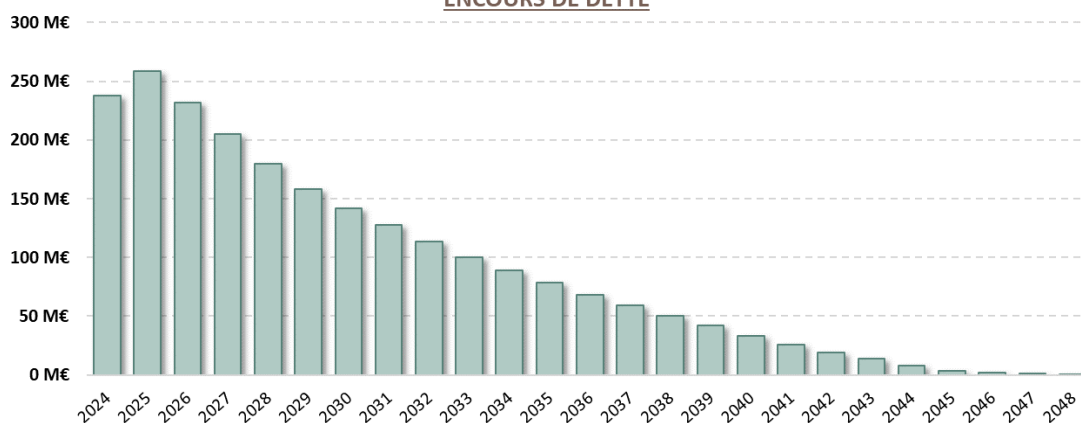
Les **remboursements en capital** progresseront les 2 prochaines années en passant de 24 M€ en 2024 à 27 M€ en 2026 pour décroître jusqu'à extinction en 2048.

Les **remboursements en intérêts** augmenteront en 2025 puis diminueront pour décroître jusqu'à extinction en 2048.

d) Profil d'extinction du capital restant dû (CRD) fin 2024 (avec hypothèse d'emprunt de 23,5 M€ mobilisé fin 2024) :

En l'absence de nouveaux financements, l'encours de dette du Département s'éteindra au cours de l'année 2048.

ENCOURS DE DETTE



*Avec un emprunt de 20 M€ mobilisé en juillet 2024 et une hypothèse d'emprunt de 23,5 M€ mobilisé fin 2024

e) Structure de la dette LVD au 31/12/2024 :

L'encours de dette du budget annexe du LVD s'établit à **19 854 €** au 31/12/2024. Il est composé d'un prêt à 3,57 % en taux fixe dont la dernière échéance sera versée en février 2025. Il se situe dans la catégorie la plus sécurisée en **1A** selon la grille d'analyse prévue par la Charte de Bonne Conduite.

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Annuité	CRD fin d'exercice
2024	39 709 €	19 854 €	1 418 €	21 272 €	19 854 €
2025	19 854 €	19 854 €	709 €	20 563 €	0 €

f) Recours aux emprunts revolving :

Le Département dispose d'un encours d'emprunts revolving de 11 M€ au 31 décembre 2024 autorisant des remboursements provisoires d'emprunts en cas de trésorerie excédentaire. Ce dispositif a permis une économie de l'ordre de 120 000 € d'intérêts de dette sur l'année 2024.

Ces emprunts associent un crédit long terme classique et l'ouverture de droits de tirages comparables à une ligne de trésorerie sans toutefois disposer de la même souplesse d'utilisation.

g) Recours à une ligne de trésorerie :

Pour pallier la baisse d'encaissement des recettes, le Département a eu recours en février 2024 à une ligne de trésorerie (LT) de 20 M€ afin de respecter les délais de l'ensemble de ses engagements financiers. Avec une utilisation moyenne de 17 jours par mois, les frais d'intérêts connus fin août sont de l'ordre de 150 000 €.

Le montant des intérêts liés au tirage de la ligne de trésorerie pour l'année 2024 est évalué aux environs de 270 000 €, avec un risque d'utilisation accru sur les derniers mois.

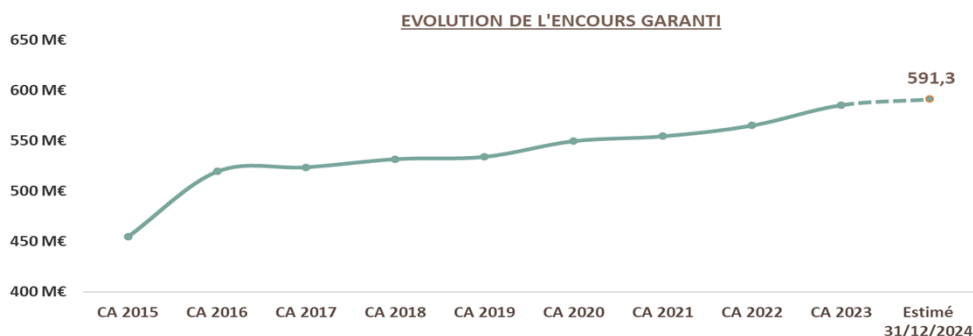
Le besoin de trésorerie constaté dès le début d'année justifie le recours à une ligne de trésorerie de 30 M€ sur 2025. Sur la base d'une utilisation moyenne de 10 jours par mois, le montant des intérêts serait alors de l'ordre de 400 000 €.

2. Les garanties d'emprunts

a) La dette garantie au 31/12/2024 :

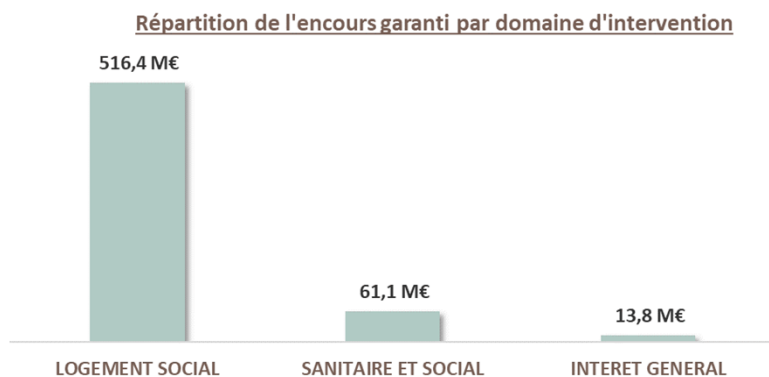
En lien avec ses orientations C@P 25 et soucieux de soutenir le développement du territoire, le Département intervient en accordant sa garantie pour des prêts destinés au financement du logement social, des établissements pour personnes handicapées, âgées ou de l'enfance ainsi que pour des opérations d'intérêt général conformes à ses compétences.

En témoigne l'encours de la dette garantie estimé à **591,3 M€** au 31/12/2024 (585,5 M€ au 31/12/2023) pour près de 2 500 lignes de prêts garanties.



✓ Répartition par domaine d'intervention

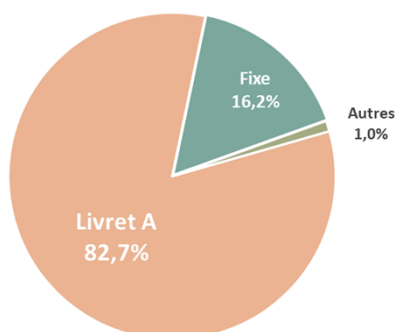
Avec 516,4 M€, le logement social représente 87,3 % de l'encours garanti ; l'encours sanitaire et social s'élève à 61,1 M€ et l'encours intérêt général à 13,8 M€.



✓ Structure de la dette garantie au 31/12/2024

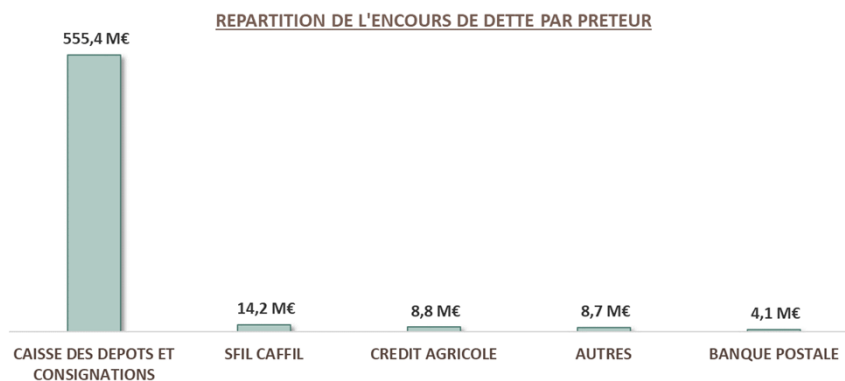
L'encours de la dette garantie est majoritairement adossé à des taux indexés sur le livret A (82,7 %) et à des taux fixes (16,2 %). Selon la grille prévue par la Charte de Bonne Conduite (CBC ou Charte Gissler), 100 % de l'encours se situent dans la catégorie la plus sécurisée, en 1A.

STRUCTURE DE LA DETTE GARANTIE



✓ Répartition par prêteur

La dette garantie est essentiellement composée de prêts octroyés par la Banque des Territoires (94 %) du groupe Caisse des dépôts et consignations.

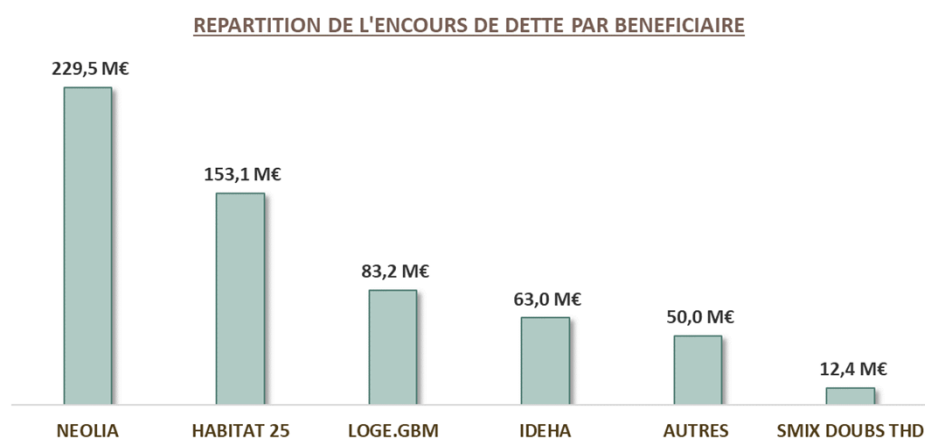


✓ Répartition par bénéficiaire garanti

89,4 % de l'encours total garanti concernent des prêts contractés par les principaux bailleurs sociaux (Habitat 25, Néolia, Loge.GBM, Idéha) ; cependant ces prêts ne sont pas destinés au seul financement du logement social ; en effet ces organismes interviennent également dans le secteur sanitaire et social (unités de vie, foyers de vie pour personnes handicapées, pour personnes autistes...).

On peut également noter l'encours garanti au bénéfice de la Mutualité française comtoise (9,2 M€) et de la Fondation Pluriel (5,8 M€) pour des opérations de construction d'établissements à destination des personnes âgées ou handicapées.

Concernant les opérations d'intérêt général, 90,2 % de l'encours garanti concernent le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit pour les travaux de déploiement de la fibre optique.



b) Rétrospective 2024 :

Lors de sa réunion budgétaire de décembre 2023, l'Assemblée départementale a donné délégation à la Commission permanente pour accorder la garantie du Département dans la limite d'une enveloppe fixée pour 2024 à 70 M€, répartis comme suit :

- 38 M€ pour le logement social
- 30 M€ pour le domaine sanitaire et social
- 2 M€ pour des opérations d'intérêt général.

En raison d'une augmentation sans précédent des demandes de garanties d'emprunts dans le domaine du **logement social**, le montant de l'enveloppe dédiée a été doublé par un abondement supplémentaire de 40 M€.

Dans le **domaine sanitaire et social**, deux projets conduits par la Mutualité française comtoise ont bénéficié de la garantie du Département pour un montant garanti de 11,4 M€ et d'autres projets devraient être présentés d'ici la fin de l'année. Malgré une augmentation conséquente dès le BP 2024, l'enveloppe a été abondée de 4,5 M€.

Enfin, pour les **opérations d'intérêt général**, un abondement de l'enveloppe de 150 000 € a été nécessaire pour répondre aux demandes présentées devant l'Assemblée.

Le **montant définitif des enveloppes 2024** s'élève donc à :

- **78 M€** pour le logement social
- **34,5 M€** pour le domaine sanitaire et social
- **2,15 M€** pour les opérations d'intérêt général.

c) Zoom sur 2025 :

Dans le domaine du logement social, une estimation sur la moyenne des trois dernières années conduit à envisager une enveloppe d'un montant de **55 M€**.

Pour l'enveloppe « sanitaire et social », compte tenu d'une part des dossiers en cours et d'autre part des délais entre le dépôt d'une demande de garantie et la réception du dossier complet qui peuvent s'étaler sur une année voire plus, il est proposé de fixer le montant de l'enveloppe à **20 M€**.

Pour l'enveloppe « intérêt général », il est proposé de maintenir le montant de l'enveloppe à **2 M€**.

D. Structure des effectifs et données sur les ressources humaines

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, la structure et l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail sont présentées ci-dessous.

1. Les effectifs : structures et évolutions

L'effectif global au 31 décembre 2023 est en légère diminution par rapport à 2022. Cette baisse des effectifs est momentanée, liée aux postes vacants à la date du 31 décembre 2023.

Effectif	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	Evolution
	2 327	2 300	- 27 (soit -1,2 %)

Le Département, comme l'ensemble de la fonction publique territoriale, est confronté au mur du vieillissement : 891 agents ont plus de 50 ans, soit 47 % de l'effectif, ce qui laisse entrevoir des départs massifs dans les 5 à 10 prochaines années. La moitié de l'effectif devrait être remplacée à l'échéance de 10 ans.

La répartition de l'effectif total est déclinée dans le tableau ci-dessous :

Effectif	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	Evolution
- Agents sur emploi permanent	1 968	1 904	- 64
<i>Dont :</i>			
• Titulaires ou stagiaires	1 678	1602	- 76
• Contractuels	290	302	+ 12
- Contractuels sur emploi non permanent	66	117	+ 51
- Assistants familiaux	232	227	- 5
- Agents en contrat de droit privé	61	52	- 9

Les agents recrutés sur un emploi permanent sont les titulaires, les stagiaires ainsi que les contractuels retenus à l'issue d'un jury en l'absence de candidats titulaires. Les contractuels peuvent également être recrutés pour pallier l'absence momentanée de titulaires pour raison de santé ou vacances d'emploi, et pour compenser des temps partiels.

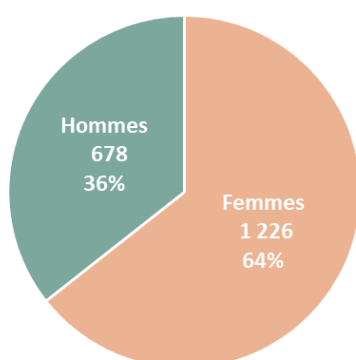
Les agents recrutés sur emploi non permanent correspondent aux emplois saisonniers, aux besoins occasionnels, aux agents recrutés par contrat de projet, aux collaborateurs de cabinet et aux collaborateurs de groupe d'élus.

Les contrats de droit privé sont les contrats d'apprentissage, les emplois aidés.

L'effectif occupant un emploi permanent se ventile de la manière suivante :

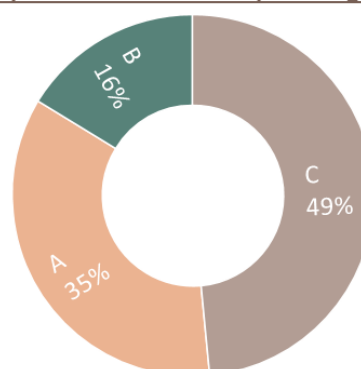
○ **Par sexe**

Repartition par sexe des agents permanents



○ **Par catégorie**

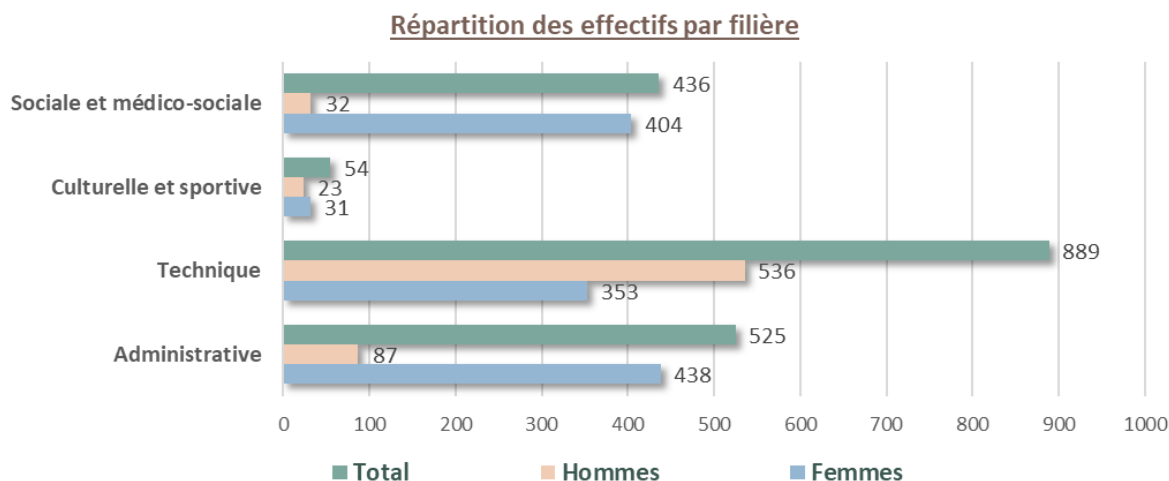
Répartition des effectifs par catégorie



Les femmes occupent principalement des emplois de catégorie A, avec une forte représentativité dans les métiers administratif et social, et les hommes occupent principalement des emplois de catégorie C, avec une forte représentativité sur le secteur des routes.

Au 31 décembre 2023, le Comité de direction (directeurs et directeurs adjoints) est composé de 16 femmes (52 %) et 15 hommes (48 %).

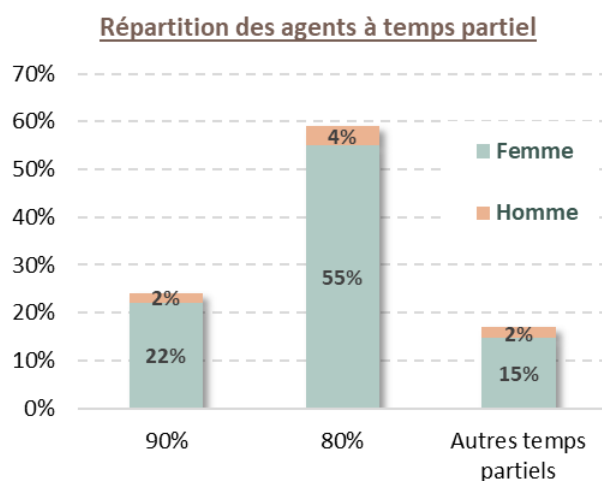
○ **Par filière**



La filière technique représente 47 % de l'effectif, avec 889 agents au total.

La seconde filière la plus représentée est la filière administrative avec 28 % de l'effectif, soit 525 agents. Viennent ensuite les filières sociale et médico-sociale (23 %) et culturelle et sportive (3 %).

○ **Par conditions et modalités du temps de travail : le temps partiel**



- 79 % de l'effectif réalise ses missions à temps plein et 21 % à temps partiel ;
- 55 % des femmes sont à temps partiel contre 4 % des hommes.

Télétravail

En 2023, 705 agents ont télétravaillé de manière régulière sur la base des « packs » définis par le règlement.

Les deux tiers des télétravailleurs ont choisi une formule permettant une souplesse dans le choix des jours : pack souple ou sérénité et souple.

La majorité des télétravailleurs mobilise le télétravail sur la base d'un jour maximum par semaine, x 2 jours par semaine.

Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel couvrent non seulement les rémunérations (traitement indiciaire, supplément familial de traitement, NBI, etc.), versées aux personnels du Département, quel que soit leur statut (titulaires, contractuels, emplois aidés ...) mais également les frais liés à la gestion du personnel (frais de déplacement, formation professionnelle, etc).

AXES POLITIQUES - SEGMENTATIONS DES POLITIQUES- FONCTIONNEMENT	CA 2021	CA 2022	CA 2023	% d'évol	% d'évol	CA 2024	% d'évol	% d'évol	
				CA2022 / CA2021	CA2022 / CA2023	anticipé	CA2024 anticipé / CA2023	CA2024 anticipé / CA2022	
431	POLITIQUE SALARIALE ET GESTION DES CARRIERES								
4311	Rémunération et charges sociales personnel titulaire et stagiaire	77 040 692 €	79 160 277 €	81 119 112 €	2,8%	2%	82 544 000 €	2%	4,3%
4312	Rémunération et charges sociales personnel contractuel	12 230 864 €	14 446 925 €	16 863 781 €	18,1%	17%	17 819 574 €	6%	23%
4313	Autres charges de personnel	570 418 €	679 757 €	826 137 €	19,2%	22%	936 200 €	13%	38%
Sous-total		89 841 974 €	94 286 959 €	98 809 030 €	4,9%	5%	101 299 774 €	3%	7%
432	GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES								
4321	Formation	399 498 €	371 750 €	491 908 €	-6,9%	32%	568 988 €	16%	53%
4322	Recrutement	81 647 €	126 685 €	31 096 €	55,2%	-75%	60 000 €	93%	-53%
Sous-total		481 145 €	498 435 €	523 004 €	3,6%	5%	628 988 €	20%	26%
433	PREVENTION SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL								
4331	Médecine préventive	194 778 €	180 244 €	242 939 €	-7,5%	35%	312 000 €	28%	73%
4332	Prévention et sécurité	10 190 €	7 900 €	5 900 €	-22,5%	-	10 000 €	-	
4333	Handicap (FIPHFP)	90 952 €	101 860 €	94 401 €	12,0%	-7%	100 000 €	6%	-2%
Sous-total		295 920 €	290 004 €	343 240 €	-2,0%	18%	422 000 €	23%	46%
434	POLITIQUE SOCIALE								
4341	Action sociale	2 133 770 €	2 142 087 €	2 154 973 €	0,4%	1%	2 163 800 €	0%	1%
4342	Complémentaire santé	44 569 €	66 236 €	379 045 €	48,6%	472%	435 800 €	15%	558%
Sous-total		2 178 339 €	2 208 323 €	2 534 018 €	1,4%	15%	2 599 600 €	3%	18%
435	POLITIQUE LIEE A L'ACCES A L'EMPLOI ET A L'INSERTION								
4351	Stages écoles	66 859 €	64 313 €	44 325 €	-3,8%	-31%	71 000 €	60%	10%
4352	Apprentissage	401 229 €	592 939 €	718 707 €	47,8%	21%	1 005 000 €	40%	69%
4353	Emplois aidés - Emplois d'avenir	235 055 €	346 240 €	161 924 €	47,3%	-53%	18 400 €	-89%	-95%
Sous-total		703 143 €	1 003 492 €	924 956 €	42,7%	-8%	1 094 400 €	18%	9%
436	CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX								
4361	Indemnités-charges sociales et amicale des CG	1 700 258 €	1 728 091 €	1 757 994 €	1,6%	2%	1 800 000 €	2%	4%
4362	Formation	12 479 €	12 540 €	16 987 €	0,5%	35%	25 000 €	47%	99%
4363	Frais de déplacement	41 185 €	51 160 €	56 231 €	24,2%	10%	60 000 €	7%	17%
Sous-total		1 753 922 €	1 791 791 €	1 831 212 €	2,2%	2%	1 885 000 €	3%	5%
TOTAL GENERAL		95 254 443 €	100 079 004 €	104 965 460 €	5,1%	5%	107 929 762 €	3%	8%

Les avantages en nature

Les avantages en nature, en application de la réglementation en vigueur, sont les suivants :

- véhicules de fonction, pour les emplois fonctionnels ;
- logement par nécessité absolue de service ;
- restauration avec repas en collège pour les cuisiniers.

Le tableau ci-dessous indique les avantages en nature pour l'année 2023 (données au 31 juillet).

	Véhicules de fonction (uniquement les emplois fonctionnels)		Logements par nécessité absolue de service		Repas (uniquement pour les cuisiniers des collègues)	
	Nombre d'agents	Intégré dans la paie	Nombre d'agents	Intégré dans la paie	Nombre d'agents	Intégré dans la paie
Total	4	oui	27	oui	65	oui

2. Perspectives budgétaires 2025

Après des années fortes marquées par des évolutions salariales et sociales importantes en faveur des agents, traduites dans le pacte social : mesures en faveur du pouvoir d'achat, Ségur de la santé, protection sociale, nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), déprécarisation des contractuels, apprentissage, handicap..., la maîtrise des dépenses de fonctionnement passera, inévitablement, par un effort porté en interne sur les dépenses de personnel.

Plusieurs mesures s'imposent pour adapter la masse salariale à la situation budgétaire du Département.

III - Les cinq engagements du Département

Faciliter les parcours de vie des Doubiens dans tous les domaines d'intervention du Département

Redevenir un acteur fort du **développement économique et de l'emploi** via les évolutions réglementaires

Aménager, équiper et irriguer nos territoires en cherchant le bon équilibre entre proximité et qualité de l'offre de service rendue aux Doubiens pour être en phase avec leurs besoins

Construire à l'échelle du département la **transition climatique et énergétique** de la collectivité et plus largement du territoire départemental

Renforcer nos marques territoriales et employeur comme vecteurs d'excellence

FACILITER LES PARCOURS DE VIE DES DOUBIENS

- Protéger les enfants à chaque étape de leur parcours
- Accompagner la jeunesse et soutenir l'accès au sport
- Encourager la lecture partout et pour tous
- Développer une offre culturelle accessible à tous les habitants
- Promouvoir un parcours résidentiel pour chacun et améliorer et diversifier l'offre de logements
- Renforcer encore l'accompagnement des publics les plus fragiles dans cette période inflationniste
- Offrir aux Doubiens une inclusion numérique régulée et réhumanisée
- Apporter des réponses territorialisées, diversifiées et adaptées aux besoins des personnes âgées et des personnes handicapées

Protéger les enfants à chaque étape de leur parcours

Levier d'action : Mettre en œuvre le nouveau plan d'actions départemental pour la protection de l'enfance

Un plan d'actions 2024-2027 a été adopté par l'Assemblée délibérante du 18 mars 2024. Lors de la même séance, l'Assemblée a également décidé la création d'une mission d'évaluation et d'information (MIE) afin de mener des investigations et proposer des mesures complémentaires le cas échéant. Cette dernière a été remise à Mme la Présidente le 17 septembre et sera présentée à l'Assemblée.

Le plan d'action 2024-2027 visant à améliorer la qualité de prise en charge des enfants confiés, tout en préservant les personnels d'une surcharge d'activité a prévu, outre la poursuite des concertations avec l'Agence régionale de santé (ARS) et la Justice, de mettre en œuvre et de poursuivre les propositions suivantes :

- Extension de 10 places en Maison d'enfants à caractère social (MECS), inaugurées le 15 juillet 2024 => Fait ;
- Création des deux villages d'enfants (+ 100 places) => En cours : les permis de construire et le bail emphytéotique administratif ont été délivrés, les entreprises sélectionnées et les projets sont en construction ;
- Création d'une structure expérimentale de 6 places dont l'appel à projet sera lancé, au plus tard, début 2025 => En cours ;
- Déploiement de mesures d'Actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) renforcées, en conformité avec l'avis de la Cour de cassation du 14 février 2024 => Le travail sera mené au premier trimestre 2025 ;
- Poursuite des réflexions autour d'une pouponnière de 12 places à mettre en lien avec les préconisations formulées par la mission d'information et d'évaluation => En cours ;
- Mise en œuvre du processus d'externalisation des visites médiatisées => En cours : l'appel à projets est publié le 31/10/2024 ;
- Consolidation et développement du recrutement des assistants familiaux (projection à 40 recrutements en 2024, contre 18 en 2023) => En cours : il s'agira de préserver et d'amplifier l'effort.

En sus de ces mesures et au regard des débats issus de la présentation du rapport de la MIE, des mesures complémentaires pourraient être prises.

Les échanges se poursuivront avec l'ARS afin d'accompagner au mieux les enfants à double vulnérabilité (20 places ont été créées), en particulier sur les situations pour lesquelles une meilleure coordination des soins est indispensable.

En complément du plan d'actions, des ressources humaines supplémentaires ont été octroyées malgré le contexte budgétaire contraint. De plus, le plan de déprécarisation dans les services concernés passe au CST du 24 octobre. Pour rappel, les métiers ASE ont également fait l'objet d'une revalorisation de l'IFSE dans le cadre de la nouvelle version du RIFSEEP.

Levier d'action : Poursuivre les actions en faveur de la prévention

La Protection maternelle et infantile (PMI) est le service de prévention pleinement identifié, tant sur le plan de la santé des femmes enceintes et des enfants, que sur le plan éducatif avec l'accompagnement à la parentalité et à la sexualité.

En 2025, le lien entre ces deux volets sera renforcé. Les dépistages, les actions de prévention, permettent à terme de réduire le nombre de situations pouvant nécessiter des mesures de protection, en plus d'améliorer les indicateurs de la santé des usagers sur le territoire, si importante en cette période de désertification médicale.

La numérisation des outils se poursuivra en 2025.

Le renforcement des Compétences psychosociales (CPS)¹ des enfants et des adolescents, en lien avec les politiques nationales, sera recherché.

Des journées de formation auprès des professionnels sont prévues pour la mise en place des dispositifs innovants de détection.

Enfin, la santé sexuelle sera aussi mise en lumière, avec la création d'une action de prévention dédiée, sur un modèle d'exposition itinérante de matériel pédagogique, ludique et scientifique. Elle ouvrira ses portes dès 2025 pour évoquer ces sujets avec comme public cible les adolescents, notamment en situation de vulnérabilité (Protection de l'Enfance, mineurs non accompagnés, porteurs d'handicap...).

Levier d'action : Adapter les moyens de protection

Les opérateurs œuvrant pour le compte du Département voient leurs charges augmenter et le taux directeur 2025 doit être ajusté pour maintenir un niveau d'accueil de qualité, tout en recherchant une maîtrise compte tenu du contexte budgétaire.

Afin de tenir compte des besoins en termes d'accompagnement des mineurs non accompagnés (MNA) dont le nombre augmente (mineurs et jeunes majeurs), des solutions vont être cherchées en interne, comme par exemple des logements de fonction dans les collèges qui sont vacants.

L'année 2025 sera également marquée par l'application d'un nouveau dispositif élargissant le contrôle des antécédents judiciaires des personnes intervenant auprès des enfants. En application d'un décret du 28 juin 2024, tous les Départements auront accès à une plateforme d'interrogation des fichiers du bulletin n°2 du casier judiciaire et du Fichier des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAIS) à compter du deuxième trimestre 2025. Ce nouveau dispositif nécessitera un redéploiement des moyens humains de la Direction enfance famille (DEF). Par ailleurs, un travail approfondi avec les équipes de terrain sera mené pour faire émerger des solutions pratiques visant à faire face à l'augmentation de la charge de travail, du fait de la hausse du nombre d'enfants confiés.

¹ Ensemble de ressources psychologiques et d'aptitudes sociales. Elles permettent de maintenir des comportements favorables à sa santé, de répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne dans les relations avec autrui, sa propre culture et son environnement (définition de l'OMS, 1993).

Levier d'action : Consolider le Centre départemental de l'enfance et de la famille

2025 sera l'année de consolidation du CDEF après la réception des travaux des bâtiments situés aux Hauts-de-Saint-Claude, à Besançon.

Ces travaux favorisent la qualité de la prise en charge des enfants du groupe de la Maison du Point du Jour accueillant 10 enfants qui arrivent en urgence ainsi que des adolescents en rupture de collectif dans des appartements.

Le pilotage du CDEF est consolidé par l'arrivée en 2024 d'un nouveau directeur ainsi qu'une responsable administrative et financière. L'effet attendu en 2025 est la production d'un projet d'établissement ainsi que du Document Unique d'Evaluation des Risques.

Levier d'action : Renforcer le recrutement et l'accompagnement des assistants familiaux

En 2024, 40% des mineurs confiés au Département étaient placés chez un assistant familial.

Un travail important a été mené pour dynamiser le recrutement. Des réunions d'information aux métiers de l'accueil d'enfants se sont tenues dans les territoires et ont permis de recruter de nouveaux assistants familiaux en remplacement des départs en retraite.

De juin à août 2024, 29 assistants familiaux ont été recrutés (contre 18 recrutements sur toute l'année 2023), dont 10 nouveaux contrats signés durant l'été.

Un séjour de répit expérimental a été organisé en juillet 2024 permettant à ces professionnels qui s'occupent d'enfants 24H/24 de bénéficier d'un répit. Ce nouveau dispositif à l'initiative d'un groupe d'assistants familiaux du Haut-Doubs pourrait être étendu à toutes les directions territoriales. Par ailleurs, l'adaptation du Règlement départemental d'Aide sociale (RDAS) votée en juin 2024 en faveur d'une prise en charge financière pour les tiers bénévoles accueillant des enfants permettra de développer davantage de répits au profit des assistants familiaux.

Afin de mieux accompagner les professionnels, un dispositif de tutorat par et pour des assistants familiaux a été expérimenté durant plus d'une année et doit également être étendu à tout le département.

De même les travailleurs sociaux des pôles enfants passent beaucoup de temps à organiser et animer les visites médiatisées des enfants, ceci dans des conditions matérielles n'assurant pas toujours la sécurité des personnes. L'externalisation de l'exercice de ces mesures a pour objectif de recentrer l'action des agents du Pôle Enfants Confiés sur l'accompagnement des assistants familiaux.

Enfin, par une évolution des textes législatifs à venir, le volume de formation des assistants familiaux va évoluer en 2025, passant de 60 à 100 heures pour le stage découverte et de 240 à 420 heures pour la formation initiale. Ce changement conforte la professionnalisation du métier et induit une hausse des prises en charge de frais de déplacement des agents du Département.

Toutes ces mesures font l'objet d'un travail régulier avec les organisations syndicales, tant en ce qui concerne le statut et la rémunération que les pratiques des assistants familiaux.

Accompagner la jeunesse et soutenir l'accès au sport

Levier d'action : Poursuivre la mise en œuvre des contrats de territoire Sport Culture Jeunesse 2024-2026

En 2024, l'objectif de contractualiser avec les 16 territoires éligibles a été atteint. Les contrats Sport Culture Jeunesse nouvelle génération permettent de mettre en cohérence les interventions intercommunales et départementales sur les politiques sport, culture, jeunesse, et de partager les enjeux départementaux avec les communautés de communes. Il s'agit de traiter équitablement les territoires dans un esprit de solidarité territoriale, tout en valorisant les plus dynamiques.

Ces contrats permettent le développement d'actions de proximité bénéficiant aux habitants et notamment aux jeunes.

Par ailleurs, et comme convenu, l'évaluation de notre politique jeunesse se finalise. L'année 2025 devra permettre de la rendre encore plus efficiente dans un contexte budgétaire contraint.

Levier d'action : Pérenniser l'héritage de la démarche « Partageons nos sports »

Fort du succès des actions initiées depuis 2019 et portées en 2024 dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques, le Département doit en 2025 pérenniser l'héritage de la démarche « Partageons nos sports » pour l'intégrer dans ses dispositifs de droit commun. La mobilisation des acteurs contribuant à l'inclusion par le sport mérite d'être entretenue par le maintien du soutien départemental, tout comme l'organisation d'événements sur les territoires. En 2024, le dispositif visant à faciliter l'accès des personnes en situation de handicap à une pratique sportive a été déployé pleinement : partenariats associatifs, accompagnement individuel par le référent sport de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), plateforme numérique « OZ ». Les actions se poursuivront en 2025 et l'aide financière individuelle forfaitaire de 150 € destinée aux personnes en situation de handicap pratiquant une activité sportive sera déployée sur un plus grand nombre de bénéficiaires (140 bénéficiaires depuis janvier 2024).

Levier d'action : Maintenir le soutien aux comités sportifs départementaux

Dans le cadre de son programme d'inclusion sociale, le Département continuera d'accompagner financièrement les comités départementaux de sport, qui jouent un rôle important auprès de leurs clubs affiliés et auprès des jeunes, dans le renfort des liens sociaux et l'accès à la pratique sportive.

Levier d'action : Agir, échanger et découvrir au Conseil départemental des jeunes (CDJ)

Le mandat débuté en 2022 a pris fin en juin 2024. L'année 2024 a permis la concrétisation des projets portés par les jeunes élus, en écho aux politiques départementales :

- Besançon sur le sport et ses valeurs en lien avec la démarche départementale « Partageons nos sports » ;
- Montbéliard sur le rapport Homme-nature ;
- Pontarlier sur l'alimentation et la santé.

A la suite des nouvelles élections de l'automne 2024, le programme du CDJ sera revu de manière à mettre davantage les conseillers jeunes en position de décision, conforter la découverte des compétences du Département et renforcer l'apprentissage de la démocratie.

Encourager la lecture partout et pour tous

En 2025, la Médiathèque départementale (MD) poursuivra la mise en œuvre du Schéma départemental de la lecture publique (SDLP) voté le 17 janvier 2023, pour la période 2023-2030. Elle développera également les actions prévues dans le cadre du programme national « Bibliothèque Numérique de Référence » (BNR).

Levier d'action : Poursuivre les contractualisations avec le bloc communal

Une nouvelle phase de contractualisation a été mise en œuvre depuis janvier 2024, en lien avec les contrats de territoire Sport Culture Jeunesse nouvelle génération. L'idée est de favoriser la cohérence, la coopération entre bibliothèques d'un même bassin de vie et d'adapter les solutions au potentiel de chaque territoire avec pour ambition de développer la culture sur un territoire. L'année 2025 permettra de terminer la contractualisation avec les derniers territoires, notamment les bibliothèques gérées par des bénévoles (environ 100).

Levier d'action : Renforcer la couverture territoriale en bibliothèques et leur mise en réseau

Des projets de construction, rénovation, modernisation de bibliothèques se poursuivront en 2025. Ils nécessitent un accompagnement en matière de méthodologie de projet, d'ingénierie culturelle, de rédaction de projet culturel, scientifique, éducatif et social, de définition de politique documentaire et d'action culturelle. Ces projets nécessitent la plupart du temps un soutien financier, notamment à : Amancey, Belleherbe, Châtillon-le-Duc, Etalans, Pouilley-les-Vignes, Ecole-Valentin, Pugey, Oye-et-Pallet, Valdahon, Morteau, Frasne et Val du Drugeon, Métabief, Les Premiers Sapins, Exincourt.

La demande d'accompagnement augmente avec la multiplication des projets dans le réseau. L'enjeu en 2025 est donc de répondre à cette demande tout en veillant à une maîtrise budgétaire.

Levier d'action : Contribuer à l'amélioration de la qualité de service du réseau des bibliothèques

Par son plan de formation initiale et continue à destination des bibliothécaires professionnels et bénévoles et son dispositif de soutien à la création d'emploi et à l'augmentation des quotités de travail très incitatif, la Médiathèque départementale contribuera en 2025 à la professionnalisation des bibliothécaires du réseau et donc à l'amélioration de la qualité de service. A noter que les subventions d'aide à la création d'emploi et à l'augmentation des quotités rencontrent un succès exceptionnel (+ 49 %). C'est ainsi que les communes suivantes ont bénéficié d'un soutien en matière d'emploi en 2024 ou en bénéficieront en 2025 : Belleherbe, Boussières, Châtillon-le-Duc, Ecole-Valentin, Etalans, Mamirolle, Métabief, Ormans, Pirey, Pouilley-les-Vignes, Oye-et-Pallet.

L'année 2025 sera consacrée au déploiement du logiciel de Bibliothèque numérique de référence (BNR).

Les acquisitions de fonds documentaires, qui sont le cœur d'activité de la MD, se poursuivront en 2025. Il s'agit de constituer et faire évoluer les ressources documentaires de la MD (acquisitions en fonds propre y compris les ressources numériques qui prennent une place significative) et des bibliothèques du réseau (subventions de création de fonds documentaires pour lesquelles des demandes sont en cours).

Par ailleurs, 2025 verra l'acquisition de documents et matériels numériques subventionnés grâce au label BNR (livres numériques, casques VR, ludothèque numérique, imprimantes 3D). Afin de répondre à l'objectif de maîtrise budgétaire tout en intégrant les actions prévues dans la BNR, l'offre documentaire numérique sera revue en 2025.

Levier d'action : Poursuivre le soutien à l'animation des bibliothèques avec un élargissement en direction des publics cibles du Département

Le soutien à l'animation des bibliothèques se poursuivra en 2025 : comme en 2024, les actions seront élargies en direction des publics cibles du Département (petite enfance, enfance, famille). A cette fin, dans le prolongement de la journée d'étude « Petite Enfance » de novembre 2023 et des formations spécifiques déjà réalisées en 2024, d'autres formations sont programmées, permettant la coopération des agents départementaux du secteur des solidarités avec ceux des bibliothèques.

La demande du réseau en propositions d'animation culturelle est importante, notamment en matière de projections cinématographiques, de conférences type « Rodiathèques » et d'éveil musical, dont le succès ne cesse d'augmenter.

De plus, le dispositif Micro-Folies, porté par l'opérateur Familles rurales, continuera son déploiement dans le réseau.

Le développement des outils d'animation se poursuivra : ludothèque numérique, acquisition de kamishibai (technique de contage basée sur des images qui défilent dans un petit théâtre en bois) et de tapis de lecture, expositions physiques et numériques, valises thématiques.

Développer une offre culturelle accessible à tous les habitants

Levier d'action : Mettre en œuvre le nouveau Schéma départemental de développement des enseignements artistiques

2024 était l'année de construction, en concertation avec les territoires, d'un Schéma départemental de développement des enseignements artistiques (SDDEA) renforcé et tourné vers l'avenir.

Plusieurs ateliers ont eu lieu en 2024 afin de mobiliser au mieux les acteurs du terrain dans cette démarche et ainsi développer une culture de la coopération dans le champ de l'enseignement artistique, de la pratique en amateur et de l'éducation artistique et culturelle.

Le SDDEA renouvelé, qui sera présenté à l'Assemblée départementale, doit permettre :

- de structurer des parcours d'éducation artistique et culturelle et d'enseignement spécialisé ;
- d'améliorer le maillage du territoire pour assurer un accès à l'enseignement artistique pour tous, y compris dans les zones rurales ;
- d'élargir le champ des enseignements artistiques à d'autres disciplines ;
- de coopérer avec les intercommunalités dans le but de les associer à la construction du futur SDDEA et d'accompagner l'appropriation des évolutions.

2025 sera donc la 1^{ère} année de mise en œuvre du SDDEA. Elle sera également l'occasion pour le Département de se positionner pleinement dans son rôle d'animateur et de coordinateur du SDDEA, tout en prenant en compte le contexte budgétaire contraint.

Levier d'action : Poursuivre le développement d'actions d'inclusion sociale par la culture

Le travail en transversalité avec les services du social s'est amplifié en 2024 dans le cadre des réflexions autour du renouvellement du Schéma départemental de développement des enseignements artistiques. De nombreuses pistes ont été identifiées pour utiliser l'art et la culture comme des leviers d'accompagnement des publics vulnérables.

Le développement de projets culturels à destination des publics cibles du Département se poursuivra en 2025. Jusqu'à présent surtout concrétisé dans le secteur de la petite enfance et des allocataires du RSA, ce travail sera élargi en 2025 à d'autres catégories de publics dans le cadre d'actions collectives portées avec les Directions territoriales des solidarités humaines (DTSH). Le soutien aux compagnies et aux manifestations culturelles qui conçoivent spécifiquement des propositions pour les publics vulnérables sera reconduit, et ce malgré le contexte budgétaire contraint.

Promouvoir un parcours résidentiel pour chacun et améliorer et diversifier l'offre de logements

Parce que le département du Doubs est pluriel et que les besoins diffèrent selon le territoire de résidence des ménages, les politiques de l'habitat et du logement doivent pouvoir se décliner de façon différenciée, au gré des attentes exprimées localement.

Dans cette perspective, les travaux engagés en 2024, avec la Maison de l'habitat du Doubs (MHD), en vue d'une contractualisation avec chaque intercommunalité sur les volets habitat-logement, permettront en 2025 d'organiser une déclinaison opérationnelle du Plan départemental de l'habitat (PDH).

Ce conventionnement permettra, dans un cadre commun, de mettre en valeur les actions du Département au service des territoires et de leurs habitants, mais aussi de faire émerger des projets en réponse à des besoins locaux, dans une logique de coopération renforcée et d'efficacité accrue des moyens investis.

La déclinaison des politiques habitat et logement s'accompagnera également d'un travail de territorialisation des indicateurs de suivi des politiques départementales en la matière. Ce travail prendra appui sur l'Observatoire départemental de l'habitat (ODH) pour lequel le Département fixera une nouvelle feuille de route pour les années à venir.

Par ailleurs, l'année 2024 a été marquée par les travaux d'élaboration, pour la période 2024-2028, du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD). Ce plan, en cours de finalisation, sera soumis à l'approbation du Conseil départemental en fin d'année 2024. Il s'articulera plus fortement avec les orientations et priorités du PDH 2023-2028, afin de conforter l'imbrication des choix en matière d'habitat et de soutien au développement d'une offre de logements qui soit adaptée et sécurisée pour les habitants du Doubs.

Levier d'action : Informer, orienter et accompagner les ménages au plus près des territoires

Après une réforme importante des aides aux travaux opérée en 2024, ceci en cohérence avec les nouvelles modalités d'intervention de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), l'année 2025 sera consacrée à la mise en œuvre d'une nouvelle contractualisation du service public de la rénovation de l'habitat à l'échelle locale.

Ainsi, conformément aux orientations stratégiques et aux objectifs récemment définis par l'Anah, la mise en œuvre d'un « pacte territorial France Rénov' », porté par le Département et prenant appui sur la Maison de l'habitat du Doubs (MHD), permettra de renforcer la présence du service d'information-conseil sur les territoires, dans une logique « d'aller-vers ».

Cet engagement s'inscrit en cohérence avec les objectifs inscrits dans la feuille de route partagée avec la Maison de l'habitat du Doubs début 2024, et dans le prolongement de la délégation de compétences des aides à la pierre sur le parc privé, renouvelée pour la période 2024-2029.

A ce titre, le service proposé par la MHD dans le cadre de ce « pacte territorial France Rénov' », intégrera l'ensemble des thématiques de la rénovation (énergie, maintien à domicile, habitat indigne et dégradé), mais aussi l'ensemble des modes d'habitat (maison individuelle, copropriété), et pourra élargir au besoin son intervention dans le cadre d'actions de sensibilisation (logement et santé, rénovation et patrimoine...).

En effet, le Département souhaite toucher un plus large public, sur des thématiques qui demeurent essentielles pour le quotidien des habitants, notamment :

- la rénovation des copropriétés, pour mieux agir sur l'habitat existant ;
- l'accompagnement des communes sur les enjeux liés à la gestion locative des logements communaux, en lien avec la politique départementale en la matière ;
- une action renforcée en matière de médiation dans le cadre de rapports locatifs conflictuels.

Levier d'action : Poursuivre le développement d'une offre locative nouvelle à vocation sociale

Dans le prolongement des ambitions du Plan départemental de l'habitat (PDH), qui vise notamment à accroître la capacité d'accueil du parc social pour accueillir des ménages à revenus modestes, les modalités d'accompagnement des bailleurs sociaux seront ajustées, à compter de 2025, pour mieux s'adapter au contexte socio-économique.

Ainsi, la refonte du règlement d'intervention permettra de favoriser la programmation et la production d'une offre sociale au sein des zones en tension et dans les centralités du territoire. De même, cette nouvelle approche visera à renforcer le pouvoir d'agir en matière de sobriété environnementale, en privilégiant la mobilisation de bâti et de foncier déjà urbanisé.

Par ailleurs, le Département s'attachera à soutenir les bailleurs sociaux dans la réalisation de projets innovants, visant à faciliter l'accès au logement à l'ensemble des habitants, actuels et futurs. Dans cet esprit, l'année 2025 sera marquée par une expérimentation relative à une offre de logements partagés à destination des jeunes actifs sur le territoire du Haut-Doubs. En effet, ce territoire se caractérise par une tension sur le marché locatif, et par de forts besoins en main d'œuvre qui ne trouvent pas toujours satisfaction.

Parallèlement, le Département poursuivra son engagement auprès des communes, initié en 2023 et fort d'une vingtaine de projets déjà soutenus, afin de permettre l'émergence d'une offre de logements communaux à vocation sociale, plus diffuse et complémentaire à l'offre des bailleurs publics.

Enfin, avec la mise en œuvre du deuxième plan quinquennal pour le « Logement d'abord », le Département maintiendra son engagement en faveur de la mobilisation d'une offre de logements adaptés et abordables dans le parc privé.

Levier d'action : Maintenir les efforts départementaux en matière d'accès et de maintien dans le logement pour réduire les risques de dégradation de la situation des ménages les plus fragiles

A l'heure où l'inflation, la hausse du coût de l'énergie et la crise du logement fragilisent la population, l'action publique prend tout son sens pour en limiter les impacts sur les ménages les plus fragiles.

Le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) constitue, sur les champs de l'hébergement et du logement, la colonne vertébrale de cette politique publique.

Sur la période 2018-2023, ce plan a permis d'expérimenter et d'ajuster des dispositifs d'intervention. A titre d'illustration, la mise en œuvre accélérée du « Logement d'abord » a été un réel atout pour renforcer l'action. Le Département a ainsi largement contribué, grâce au travail partenarial et coordonné, à renforcer l'accès et le maintien dans le logement des publics les plus vulnérables face à une période inflationniste qui a généré une dégradation des situations.

Du chemin reste à faire, notamment pour amplifier l'accès au logement et sécuriser les parcours. Le nouveau PDALHPD 2024-2028 qui intègre le « Logement d'abord » répondra à cet objectif, en coordonnant les actions et les acteurs, dans une logique d'efficacité, ainsi qu'en favorisant le retour des ménages à l'autonomie, l'emploi et la santé.

Construit autour de 3 grandes orientations stratégiques, le PDALHPD 2024-2028 proposera ainsi 8 fiches actions qui viseront à :

- croiser et partager les différentes observations ;
- mobiliser et développer l'offre de logements à loyers abordables ;
- réaliser un état des lieux sur l'hébergement et fluidifier les parcours ;
- faciliter le repérage et le suivi des situations d'habitat indigne et de précarité énergétique ;
- étayer les dispositifs existants de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique ;
- évaluer et faire évoluer le cadre d'intervention de l'accompagnement social, tout en visant l'optimisation des financements et leur efficacité ;
- mieux communiquer sur ce cadre de l'accompagnement social ;
- réaffirmer la gouvernance et le pilotage, développer le triptyque logement-emploi- santé et partager avec les territoires.

Le Département poursuivra par ailleurs la mobilisation du Fonds de solidarité logement (FSL), tout en recherchant de nouvelles modalités de financement des différents volets du FSL pour permettre de répondre aux besoins des ménages.

Renforcer encore l'accompagnement des publics les plus fragiles dans cette période inflationniste

Le Département est au cœur de l'action sociale. Celle-ci vise à aider les personnes fragiles ou précaires à gagner en qualité de vie et à reconquérir leur pouvoir d'agir. Basée sur la mobilisation des potentiels de chacun, elle s'appuie sur un accompagnement au plus près des usagers en utilisant les outils du Plan départemental pour l'insertion et le retour à l'emploi (PDIRE), du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) ou encore toute forme d'aides directes apportées aux ménages.

Le Département du Doubs développe une politique d'action sociale accrue en conduisant des actions de prévention et de protection. Ses compétences lui permettent également d'assurer la coordination des acteurs et des différentes parties prenantes.

Levier d'action : Renforcer les actions et la coordination des acteurs au travers du Contrat local des solidarités

Dans le cadre de la réforme de France Travail et du Pacte national des Solidarités, le Département du Doubs a conclu avec l'Etat le Contrat local des solidarités (CLS).

Au travers du CLS, les engagements réciproques en matière de solidarités sont réaffirmés. Cet outil permettra de renforcer le dialogue et la coordination des acteurs intervenant en matière de protection sociale, d'emploi, de santé et sur le champ associatif.

Le CLS doubien comporte les axes suivants :

- Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance ;
- Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits ;
- Construire une transition écologique solidaire.

Levier d'action : Maintenir les efforts départementaux en matière d'accès à une alimentation pour tous de qualité

Parce que l'alimentation est un bien de première nécessité, le Département poursuivra son action qui vise à la fois à soutenir les opérateurs de l'aide alimentaire et à offrir des solutions de restauration dans les collèges en positionnant ses services de restauration comme une offre d'équilibre organisationnel et nutritionnel à destination des familles. Offrir une assiette de qualité, c'est non seulement contribuer à la santé de nos jeunes mais c'est aussi les habituer dans leurs parcours de vie à soigner leur équilibre alimentaire et à être attentifs aux denrées.

Levier d'action : Renforcer le déploiement des Conférences territoriales de l'action sociale (CTAS)

En 2024, plusieurs CTAS – le logement à Morteau, la mobilité à Frasne, l'insertion à Montbéliard et l'emploi à Saint-Vit et à Chalezeule – ont permis aux acteurs locaux de se connaître et de travailler ensemble. L'année 2025 permettra le renforcement et le déploiement de la dynamique, y compris sur le secteur de l'autonomie.

Offrir aux Doubiens une inclusion numérique régulée et réhumanisée

Au travers de son Schéma départemental d'inclusion numérique (SDIN), le Département a structuré des actions visant à lutter contre trois types d'inégalités :

- inégalités d'accès aux équipements et connexions ;
- inégalités dans les compétences et usages ;
- inégalités en matière d'accompagnement humain.

Reconnu par ce SDIN, au titre de France Numérique Ensemble (FNE), il s'est vu confier le pilotage de la coordination de l'ensemble de l'écosystème qui représente près de 200 lieux d'inclusion numérique dont 1/3 se situent en Quartier prioritaire de la ville (QPV) ou en Zone de revitalisation rurale (ZRR).

Levier d'action : Répondre à la diversité des besoins avec un panier de services adaptés

La diversité des publics et des usages impose une offre de services diversifiée : pour les collégiens et leurs parents, des sessions de sensibilisation aux usages et dangers du numérique ; pour les personnes en perte d'autonomie, des actions et ateliers proposés dans le cadre de la Conférence des Financeurs ; pour les publics précaires, une filière vertueuse de reconditionnement ainsi que des professionnels labellisés « aidant connect »... En 2025, le Département accompagnera durablement les parcours de vie numérique dans leur multiformité.

Levier d'action : Equilibrer le maillage départemental du territoire pour offrir en proximité à tout habitant une réponse numérique

La densité du réseau des bibliothèques et médiathèques constitue un maillage du territoire qui permet de proposer sur tout le territoire des actions d'acculturation au numérique via des animations, des ressources documentaires, des expositions avec le dispositif Microfolies.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique d'équilibre des territoires, le partenariat conclu avec la Poste et désormais ouvert au tissu associatif a permis l'émergence de nouveaux ateliers d'inclusion numérique pour les habitants, notamment sur les zones les moins couvertes. Tisser une offre de proximité dans tous les territoires demeurera un objectif prioritaire en 2025.

Levier d'action : Réguler l'écosystème et veiller à la réhumanisation du numérique

Comment intégrer le numérique dans nos vies sans pour autant nous perdre dans le numérique ? Le foisonnement des e-démarches et la multiplication des acteurs peuvent avoir des effets pervers qui conduisent à des oubliés du numérique ou à des renoncements d'ouverture de droits.

Le pilotage et la régulation qui incombent au Département au titre de FNE visent à veiller à une accessibilité numérique et humanisée pour tous.

Apporter des réponses territorialisées, diversifiées et adaptées aux besoins des personnes âgées et des personnes handicapées

Levier d'action : Demeurer aux côtés des acteurs du secteur médico-social

Comme partout en France, les établissements et services médico-sociaux de notre département connaissent encore des difficultés importantes, financières mais aussi d'attractivité. Le Département s'est mis en ordre de marche pour nouer un partenariat plus étroit encore avec les organismes gestionnaires, afin de mieux partager les difficultés, mais aussi les bonnes pratiques.

Malgré un soutien sans précédent en 2024, avec une enveloppe exceptionnelle et des taux directeurs supérieurs à l'inflation, les EHPAD sont les plus durement touchés. Le Département poursuivra son soutien en 2025 au travers des taux directeurs et du soutien à l'investissement, et ce malgré les contraintes budgétaires.

Dans le cadre d'une nouvelle génération de Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, le Département poursuit son soutien actif aux services d'aide et d'accompagnement à domicile. Un partenariat très étroit, permettant un pilotage plus fin de l'activité, des dotations financières, mais aussi de l'accompagnement des personnes, a été mis en place en 2024. En 2025, le Département souhaite encore mieux soutenir le secteur, en travaillant sur l'attractivité du métier d'aide à domicile – via notamment une grande enquête auprès des personnels –, les problématiques de mobilité et la valorisation des interventions en secteur rural.

Quant au secteur du handicap, le Département, en 2025, accompagnera la transformation de l'offre, mais aussi son pilotage, en travaillant aux côtés de la Communauté 360 de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pour mieux prioriser les entrées en établissement et mieux connaître les besoins des personnes, selon leurs handicaps et leur bassin de vie. Un plan pluriannuel sera élaboré en fonction des contraintes budgétaires, afin d'envisager des ouvertures de places en Foyer de vie et en Foyer d'accueil médicalisé, au regard des listes d'attente.

Levier d'action : Continuer à améliorer l'accueil et l'orientation des personnes âgées et en situation de handicap

En 2025, le Service public départemental de l'autonomie (SPDA) se déploiera sur l'ensemble du territoire national. Le travail sur l'accueil et l'orientation des personnes âgées et en situation de handicap, engagé depuis 2023, constituera la 1^{ère} pierre de ce SPDA, dont l'objectif est d'apporter un service simple et accessible à tous.

En 2025, l'objectif sera de couvrir l'ensemble du territoire de « Points relais autonomie », qui constitueront la porte d'entrée pour répondre à toutes les questions des personnes et de leurs aidants. Le Département assurera la formation des professionnels d'accueil de ces points relais, ainsi qu'une réponse de niveau 2, lorsque ceux-ci n'auront pas réussi à orienter la personne, ou lorsque la situation est complexe et nécessite l'intervention d'un travailleur médico-social.

Au-delà de la territorialisation de la MDPH, qui se traduira par la mise en place de deux antennes dans le territoire départemental, le téléservice sera opérationnel en 2025, permettant aux personnes ou à leurs aidants de suivre leurs démarches à chaque étape en ligne, s'ils le souhaitent.

La politique de renforcement de la participation des usagers sera amplifiée, en s'appuyant sur un Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) renouvelé mi-2024.

Levier d'action : Poursuivre la diversification des parcours des personnes âgées et handicapées

Dans le Doubs, le vieillissement de la population s'accélère, et les personnes âgées et handicapées expriment fortement leur souhait de vivre chez elles le plus longtemps possible, d'être indépendantes, insérées dans la société.

Le maintien à domicile demeure une priorité pour le Département, qui restera mobilisé sur la mise en œuvre des dernières réformes (création des services autonomie à domicile, mise en œuvre des heures de lien social). L'objectif est d'accompagner les personnes âgées et en situation de handicap en réalisant des évaluations à 360 degrés lorsque les professionnels se rendent à domicile : besoins d'aide humaine et d'aides techniques, besoin de répit de l'aidant, adaptation du logement, difficultés économiques ou familiales... Par ailleurs, le Département étudiera l'ouverture de nouvelles places en Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) au regard des besoins et du développement des habitats partagés.

L'objectif est également de multiplier les solutions de logement ou d'accompagnement pour les personnes, afin que chacun puisse trouver une solution qui lui convienne et de fluidifier les parcours. 2025 verra l'ouverture de plusieurs habitats inclusifs et l'inscription de nouveaux projets dans la convention avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), notamment à destination des personnes en situation de handicap. Cela devrait permettre d'accueillir des personnes orientées en Foyer de vie ou d'hébergement, et ainsi de libérer des places pour ceux qui ont davantage besoin d'un accompagnement plus renforcé en établissement.

De nombreuses actions seront menées pour redynamiser l'accueil familial qui est une solution peu développée dans le Doubs, avec une feuille de route globale qui sera lancée à la fin de l'année 2024.

Le Département souhaite enfin mieux soutenir les aidants en 2025. Les résultats de l'étude menée auprès des aidants devraient permettre d'avoir une analyse de l'offre et des besoins, afin de formuler des préconisations d'actions qui pourront être accompagnées par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie notamment.

Levier d'action : Répondre à des besoins croissants en transport adapté

Avec 736 élèves pris en charge au titre du transport adapté durant l'année scolaire 2023-2024 contre 673 l'année précédente, tout mode de transport confondu (marchés de transport, familles et autres partenaires), l'augmentation de l'effectif se poursuit, impactant inexorablement à la hausse le montant des dépenses.

Une réflexion est engagée pour tenter de maîtriser le dispositif compte tenu des contraintes budgétaires, à travers notamment une application plus stricte des obligations du Département en la matière, limitées à la prise en charge des seuls élèves en situation de handicap « qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun en raison de leur handicap médicalement établi ». Ainsi, un avis de la MDPH pourrait être systématisé pour les élèves scolarisés en classes ULIS dans un établissement situé sur leur secteur de rattachement, offrant une alternative au transport adapté (transport en commun, circuits régionaux ...).

Cette orientation sera, le cas échéant, prise en compte dans le cadre du renouvellement du marché de transport prévu en 2025.

A noter, l'ouverture régulière de nouvelles classes ULIS à chaque rentrée dont trois en septembre 2024, une à l'école primaire des Premiers Sapins, une au collège Emile Laroue de Frasne et une au collège Victor Hugo de Besançon.

Un partenariat avec les Autorités organisatrices de transport (AOT) renforcé doit favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap dans leurs services de transport en commun, via si nécessaire le recours à des accompagnateurs.

Par ailleurs, une nouvelle Unité d'enseignement en élémentaire autisme (UEEA) a ouvert au sein de l'école primaire Georges Edmé à Audincourt en septembre 2024. Le transport des élèves fréquentant cette unité (effectif maximum de 10 enfants) a été confié par Sésame Autisme FC au dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif TSA Nord Franche-Comté (DAME TSA NFC). Les frais inhérents, estimés à 60 000 € annuel, relevant de la compétence du Département, une convention de financement prévoyant le remboursement des frais engagés par Sésame Autisme pour ce service a été établie.

AGIR POUR L'EMPLOI ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Apporter un accompagnement « sur mesure » au retour vers l'emploi
- Intensifier et diversifier le soutien en faveur du développement économique en partenariat avec les territoires
- Soutenir l'attractivité des métiers

Apporter un accompagnement « sur mesure » au retour vers l'emploi

Dans le cadre de la réforme de France Travail, de la nouvelle gouvernance du réseau de l'emploi et du Contrat local des solidarités, l'enjeu d'augmenter les chances de retour à l'emploi pour les publics qui en sont éloignés et privés demeure une ambition majeure du Département.

Le retour à l'emploi constitue une priorité pour réduire la précarité et permettre de lutter contre la pauvreté en offrant aux bénéficiaires du RSA des opportunités professionnelles. Cette politique de retour à l'emploi représente également un moyen puissant de répondre aux besoins de recrutement exprimés par les employeurs locaux qu'ils soient publics ou privés.

Faciliter le retour à l'emploi des publics les plus fragiles vise à améliorer leur pouvoir d'agir et restaurer leur dignité.

Plusieurs grands chantiers seront accompagnés et poursuivis tout au long de l'année 2025, et ce malgré les contraintes budgétaires :

- Inscription de 100 % des demandeurs du RSA à France Travail ;
- Orientation de 100 % des allocataires du RSA vers un organisme référent ;
- Poursuite du renforcement de l'accompagnement et de la segmentation des publics ;
- Structuration de la stratégie de mobilisation des entreprises ;
- Renforcement continu du mécanisme des droits et des devoirs et de celui de la suspension-remobilisation.

Levier d'action : Faciliter la montée en charge du nouveau réseau des acteurs de l'emploi et la mise en cohérence des efforts

En 2025, le Département va poursuivre ses ambitions en matière de politique de retour à l'emploi et d'insertion dans le but, d'une part, d'améliorer le pouvoir d'agir des publics et, d'autre part, de réduire le nombre de bénéficiaires du RSA.

Le déploiement de l'ensemble des dispositifs de renforcement des parcours d'accompagnement atteindra son plein effet en 2025.

Ainsi, la mise en œuvre des solutions emploi et insertion et des outils afférents (coachs filières, équipes mobiles emploi, politique du juste droit, etc.) devra permettre d'offrir aux allocataires du RSA et aux professionnels de l'accompagnement des moyens renforcés pour limiter la durée d'inscription dans le droit. Ces actions à la fois tournées vers les individus et leur pouvoir d'agir mais aussi en direction des entreprises qui recrutent permettront de renforcer les réponses aux besoins de recrutement sur l'ensemble du territoire doubien.

L'année 2025 sera marquée par la mise en synergie progressive des acteurs du réseau de l'emploi en lien avec la réforme de France Travail. Dans ce cadre, le Département se positionnera en tant que facilitateur et aiguilleur, principalement au travers de l'animation conjointe des Comités locaux de l'emploi (CLE) et de l'animation du Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE). Il poursuivra son travail de conviction et d'accompagnement de l'évolution des offres de services des différents partenaires.

Enfin, l'année 2025 permettra de poursuivre le déploiement du système d'information PARCOURS, piloté et financé par le Département. PARCOURS permet de faciliter le suivi sans couture des bénéficiaires du RSA par les différents professionnels de l'accompagnement. L'outil sera progressivement ouvert tout au long de l'année 2025 aux partenaires extérieurs du Département et son interopérabilité avec les solutions portées par France Travail sera renforcée.

Levier d'action : Intensifier l'accompagnement des allocataires les plus proches de l'emploi et poursuivre la segmentation de l'offre d'accompagnement

Le Département s'engage à poursuivre en 2025 la segmentation des publics et la différenciation de l'intensité de l'accompagnement pour répondre à la variété des publics et de leurs réalités.

Dans le même temps, l'année 2025 sera marquée par la montée en charge des obligations d'inscription de 100 % des demandeurs du RSA à France Travail et le renforcement des obligations des bénéficiaires au travers notamment de la mobilisation des 15h d'activité par semaine rendus obligatoires à partir du 1^{er} janvier 2025.

Outre les accompagnements différenciés, des opérations « coup de poing » seront déployées pour mettre en relation directe entreprises en recherche de recrutements et publics bénéficiaires du RSA.

Levier d'action : Structurer la stratégie de mobilisation des entreprises pour dynamiser l'écosystème économie, emploi et insertion

En partenariat fort avec France Travail, le Département contribuera à la structuration d'une stratégie entreprises permettant de faciliter l'inclusivité dans le recrutement et ainsi d'augmenter les chances de succès pour l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés.

Tous les leviers seront activés et orientés à cette fin :

- Clause d'insertion ;
- Animation du service public de l'emploi par les animateurs du SPIE maintenu et conforté pour l'année 2025 ;
- Organisation d'événementiels emploi et insertion en lien avec les chambres consulaires, les entreprises ou encore les employeurs publics qui recrutent ;
- Participation active aux comités locaux de l'emploi (CLE) dans le cadre d'un partenariat exigeant et engageant avec les membres du réseau de l'emploi ;
- Nouveauté 2024 et 2025 : Mobilisation des branches professionnelles, des clubs affaires, clubs entreprises pour rendre les parcours immersifs sectorisés encore plus attractifs et créateurs de débouchés professionnels pour les publics ciblés.

Levier d'action : Conforter une politique du juste droit exigeante et engageante pour tous les bénéficiaires du RSA

L'objectif 2025 est de renforcer en continu le mécanisme des droits et devoirs et celui de la suspension-remobilisation dans le nouveau cadre réglementaire de la loi Plein emploi.

Ainsi, dans la continuité des orientations mises en œuvre en 2024, les leviers suivants seront renforcés :

- Augmentation du taux de contractualisation et renforcement du suivi, du contrôle et du respect des engagements contenus dans les Contrats d'engagements réciproques (CER) ;
- Mobilisation accrue des équipes pluridisciplinaires et adaptation de leur règlement ;
- Renforcement du pilotage des parcours des travailleurs non salariés (TNS) ;
- Systématisation de l'analyse de l'éligibilité au droit RSA grâce à la montée en charge de la cellule de vérification interne à la collectivité ;
- Définition des cibles à contrôler pour limiter et réduire les situations révélant des risques d'indus ou de fraude ;
- Capacité de prospective renforcée pour améliorer l'anticipation des impacts budgétaires des décisions nationales en matière de RSA.

Levier d'action : Trouver pour chaque territoire les solutions emplois au plus proche des besoins

Toute la palette d'outils continuera d'être mobilisée pour permettre aux allocataires de s'approprier leur territoire et de développer leur autonomie : logement, mobilité, santé, dispositifs d'insertion sociale, actions collectives...

En complémentarité des actions portées et financées au titre du droit commun, le Département apporte son soutien aux trois contrats de ville 2024-2030 par la mobilisation du Fonds de cohésion sociale (FCS) sur les thématiques 1 et 3 (« plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires » et « émancipation de tous à travers la promotion de l'éducation »), conformément aux priorités du mandat.

Dans le contexte du renouvellement en cours des Contrats locaux de santé, le Département sera attentif au développement d'actions territorialisées en matière de santé et principalement de santé mentale, favorisant l'accompagnement des publics bénéficiaires du RSA.

De plus, les enjeux liés aux mobilités géographiques ainsi qu'à la garde d'enfants seront observés avec attention par le Département.

Intensifier et diversifier le soutien en faveur du développement économique en partenariat avec les territoires

Considérant que le dynamisme du tissu économique local est une composante majeure pour promouvoir l'emploi sur l'ensemble des territoires, le Département s'engage, en partenariat avec les EPCI du Doubs, dans la création et le développement d'entreprises.

Levier d'action : Dynamiser l'offre commerciale de 1^{ère} nécessité en milieu rural afin de répondre aux besoins exprimés par la population.

Cette action engagée dès 2023 connaît un succès certain, ce qui témoigne bien de l'intérêt de ce dispositif qui permet au Département d'accompagner les communes ainsi que les porteurs de projets privés soutenus par une collectivité locale, dans leurs projets de création, voire de maintien, de commerces de 1^{ère} nécessité.

En 2024, ce sont ainsi 6 projets qui ont été soutenus, principalement pour des activités de boulangerie et épicerie en milieu rural.

Un travail conjoint avec les Chambres consulaires (CCI et CMA) permet d'identifier les territoires en déficit actuel ou à venir de tels services, afin de les accompagner dans le montage de projets permettant de répondre aux besoins exprimés par la population.

Ces études et accompagnements permettront, en 2025, de détecter et de soutenir de nouveaux projets dans des zones prioritaires caractérisées par un déficit de services marchands de 1^{ère} nécessité.

Levier d'action : Soutenir les projets immobiliers des entreprises, en partenariat avec les EPCI pour ancrer leur développement dans le Doubs

En 2024, le Département a proposé à l'ensemble des EPCI du Doubs de nouer un partenariat sur le volet du soutien à l'immobilier d'entreprises.

A l'exception de Grand Besançon Métropole et de Pays de Montbéliard Agglomération qui n'ont pas souhaité, à ce jour, s'inscrire dans cette dynamique, 16 EPCI ont décidé de conventionner avec le Département (dont les Communautés de communes du Val Marnaysien et du Pays d'Héricourt pour leurs communes situées dans le Doubs) pour une durée de 3 ans (2024-2026), ce qui traduit l'intérêt porté par les territoires à cette initiative départementale.

Dans ce cadre, 23 projets ont été accompagnés et financés en 2024 par le Département, pour un montant total d'aides accordées de 855 000 €.

Pour 2025, il est proposé de poursuivre cette dynamique de soutien aux projets immobiliers des entreprises en partenariat avec les EPCI, et d'engager un processus de sensibilisation des entreprises accompagnées à l'accueil de personnes en parcours d'insertion (allocataires du Revenu de solidarité active - RSA). Cette démarche ciblera, en priorité, les entreprises les plus susceptibles d'exprimer des besoins en termes de recrutements.

Levier d'action : Agir ensemble avec les Chambres consulaires au service des territoires et des entreprises

Dans la suite du partenariat initié dès 2023 avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Saône Doubs (portant sur la période 2023-2027), une convention comparable a été co-construite avec la Chambre de métiers et de l'artisanat Bourgogne-Franche-Comté (CMA- délégation Doubs). Le protocole établi avec la CMA porte sur la période 2024-2026, la date d'échéance correspondant, comme pour la CCI à celle de la fin de la mandature des Chambres consulaires.

En 2025, les actions portées par les 2 Chambres consulaires, et répertoriées dans les conventions d'application annuelles, se déclineront à 3 échelles :

- au bénéfice direct des entreprises (conseil, aide au montage des projets et dossiers de demande d'aides à la transmission...);
- à l'échelle des EPCI qui pourront bénéficier du partenariat noué entre le Département et les Chambres consulaires pour la réalisation de portraits de territoires ou d'études spécifiques sur une thématique d'intérêt local, sachant que certains EPCI ont déjà établi un partenariat avec la CCI ou la CMA, ce qui leur permettra d'affiner davantage le suivi de ces démarches ;
- dans une approche départementale avec l'organisation d'actions de sensibilisation notamment (cybersécurité...) ou l'édition d'une note conjoncturelle trimestrielle (réalisation par la CCI) permettant de dresser un bilan de situation de l'économie départementale.

Levier d'action : Faciliter l'implantation des entreprises du territoire en accompagnant la requalification des zones d'activités existantes

Plusieurs projets ont été identifiés sur les territoires en 2024, portant sur des sujets de mobilité douce, d'aménagements paysagers et de sécurité ou de signalétique.

Il s'agira, en 2025, de finaliser l'accompagnement de ces opérations en lien avec les EPCI, dans une logique de développement durable et d'optimisation des surfaces encore disponibles au sein de ces zones.

Levier d'action : Mettre la commande publique au service du développement économique local

Avec l'adoption du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) en septembre 2023, le Département poursuit sa démarche volontariste pour orienter sa commande publique, représentant plus de 100 millions d'euros HT, vers un développement économique local, inclusif et respectueux de l'environnement. Actuellement, 73% des marchés sont notifiés à des opérateurs économiques de Bourgogne-Franche-Comté, dont 59% à des opérateurs économiques du Doubs.

Le pilier économique du SPASER vise à simplifier et rendre plus accessible le processus de commande publique. Ainsi, la participation des opérateurs économiques locaux, notamment les TPE/PME, aux marchés publics du Département sera facilitée par la poursuite et le renforcement de plusieurs mesures.

Cela inclut la simplification des dossiers de consultation pour alléger les exigences administratives, des clauses de variation des prix adaptées aux fluctuations économiques, ainsi que des conditions de versement des avances assouplies. Par ailleurs, pour renforcer la visibilité de ses marchés publics, le Département assurera la publication régulière de la programmation de ses achats. Cette initiative permet aux opérateurs économiques de prendre connaissance des marchés à venir et d'anticiper le lancement des consultations, favorisant ainsi leur préparation et leur participation. En publiant ces informations, le Département renforce son engagement envers une commande publique accessible et dynamique.

Soutenir l'attractivité des métiers

Levier d'action : Poursuivre la mobilisation au service de l'attractivité des métiers de l'autonomie

En 2024, le Département a engagé un rapprochement de ses politiques d'insertion et d'autonomie, afin de monter de nouvelles actions permettant de répondre aux enjeux des deux secteurs. Un parcours immersif, co-financé à hauteur de 80% par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), dédié aux personnes en insertion au sein des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) sous contrat avec le Département, doit permettre de faire levier.

Levier d'action : Poursuivre le développement des circuits courts de proximité et développer l'approvisionnement des collèges

Le Département s'est donné pour objectif de proposer aux collégiens 100 % de yaourts locaux et autres desserts lactés, ainsi qu'un repas par semaine comportant au moins 3 produits (sur les 5 composant un repas) ayant une origine locale. En effet, les cantines de collèges sont un levier important pour enclencher une demande de produits locaux et produire un effet d'appel sur des filières diversifiées encore en développement.

Après les yaourts et les légumes, un travail d'approfondissement sera entrepris en 2025 sur la viande bovine, porcine et ovine :

- analyse statistique des besoins des collèges, via le logiciel Easilys de commandes et gestion des stocks (et travail avec les développeurs de ce logiciel pour sécuriser et compléter les informations) ;
- enquêtes auprès des producteurs ;
- suivi au cas par cas, mise en relation producteurs-acheteurs, et résolution des points de blocages éventuels.

L'accompagnement des collèges et des producteurs sera également poursuivi sur le sujet de l'approvisionnement en yaourts et desserts lactés, ainsi qu'en légumes, l'animation étant la clef pour maintenir des commandes dans un environnement en perpétuel mouvement (cessation d'activité et installation de nouveaux producteurs ; évolution du marché, des débouchés, des produits et des livraisons ; turn-over des personnels dans les équipes de cuisiniers...).

De plus, afin de sécuriser les approvisionnements et de donner de la visibilité aux producteurs, tout en massifiant les commandes, les données des enquêtes auprès des producteurs d'une part, et du logiciel Easilys d'autre part, seront analysées, en lien avec le service des Collèges et la Direction des achats, afin de mettre en place des groupements d'achats.

Ainsi, en 2025, 17 collèges relevant, jusqu'à présent, de la centrale d'achat gérée par le lycée Pergaud et dont les marchés arriveront prochainement à terme, seront engagés dans la mise en place de groupements d'achats pour les produits laitiers et la viande qui représentent les plus gros volumes d'approvisionnement de ces établissements.

Un travail de quantification des besoins et de sourcing sera réalisé afin de rédiger les cahiers des charges les plus précis possible, en lien avec les produits disponibles et les territoires.

Levier d'action : Accompagner les prestataires touristiques publics et privés

Chaque année, grâce au soutien financier du Département, ce sont près de 100 porteurs de projets qui sont accompagnés par le CDT afin de garantir l'attractivité touristique du Doubs et la satisfaction des clientèles. A cet effet, le classement des meublés, le déploiement de la qualification Chambre d'hôtes référence, ainsi que l'animation et le renforcement des marques départementales (« Made In chez Nous », « Motards Bienvenue ») seront renforcés en 2025. Il en sera de même pour le développement des marques nationales, telles que « Accueil Vélo » en cohérence avec le schéma cyclable départemental.

De plus, la montée en gamme de l'offre d'hébergement de plein air (campings) constituera un axe de travail pour le CDT en 2025, afin de mieux répondre aux attentes des différentes catégories de clientèles et de renforcer l'attractivité du Doubs en la matière.

Par ailleurs, la mise en place en 2024 du nouveau dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises, en partenariat avec les EPCI, permet désormais au Département de soutenir les projets d'hébergements touristiques privés éligibles, au regard du règlement des aides de chaque EPCI. Ainsi, en 2024, 3 projets d'hébergements touristiques ont été soutenus, pour un montant total d'aides départementales de 100 000 €. En 2025, l'accompagnement du CDT sera poursuivi afin de conseiller les porteurs de projets dans leurs démarches.

AMENAGER – EQUIPER – IRRIGUER NOS TERRITOIRES

- Investir pour une mobilité responsable
- Contribuer au développement du territoire
- Diffuser la culture sur tous les territoires
- Offrir les meilleures conditions d'éducation possibles dans les collèges

Investir pour une mobilité responsable

Levier d'action : Optimiser la maintenance du patrimoine par des diagnostics objectifs et un processus progressif de massification des opérations de chaussées

Le programme 2025 consacré aux mobilités et aux infrastructures déploiera les objectifs du mandat en intégrant le contexte budgétaire ainsi que les engagements pris dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région (CPER).

Les enjeux prioritaires de la maintenance du patrimoine routier départemental, et certaines actions seront ainsi réaffirmés. Il s'agit notamment des investissements cyclables et des grosses réparations ou reconstructions d'ouvrages.

Le processus de massification des opérations de renouvellement de chaussées du réseau structurant expérimenté sur 3 opérations en 2024 sera poursuivi en 2025. Il concernera plus particulièrement le réseau structurant pour lequel le traitement des chaussées visera au traitement de sections plus significatives dans un objectif d'une plus grande cohérence pour la gestion patrimoniale.

La programmation des renouvellements de couches de roulement pour 2025 veillera à respecter un équilibre entre le réseau structurant et de desserte et fera l'objet d'échanges avec le bloc local dans le cadre des Conférences Routières Territoriales.

Le renouvellement de l'accord-cadre pour les enrobés permettra de faire évoluer l'architecture de commande publique, afin de gagner en efficacité et en souplesse dans le cadre du Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) adopté par l'Assemblée.

La mise en œuvre de diagnostics structurés du patrimoine routier sera poursuivie, tant sur les ouvrages d'art avec les inspections triennales, que sur les chaussées où le diagnostic général réalisé en 2024 du réseau de desserte verra sa première actualisation, sur un tiers de ce réseau en 2025.

Dans le cadre de la transition climatique et la mise en œuvre du nouveau Dossier d'organisation de la viabilité hivernale (DOVH), les premiers effets de la redéfinition des niveaux de service feront l'objet d'une première évaluation en 2025.

Enfin, la dynamique des années précédentes sera poursuivie avec des améliorations qualitatives dans les procédés et les méthodes, avec :

- le renouvellement du parc de matériel routier, en le rendant moins polluant et en s'inscrivant dans la transition énergétique, tant par les choix d'investissement que par les conditions d'utilisation et d'entretien du matériel ;
- la mise en œuvre de la compensation carbone du retour à 90 km/h dans le cadre d'un partenariat avec l'Office national des Forêts (ONF) et des communes s'inscrivant dans une démarche particulièrement vertueuse.

Levier d'action : Poursuivre et concrétiser des opérations structurantes

L'année 2025 verra :

- La poursuite du traitement de la côte de Morre contre les risques d'éboulement rocheux avec la poursuite du traitement des talus démarré en 2024, cet étalement sur plusieurs années étant nécessaire pour minimiser l'impact de ce chantier sur les activités notamment commerciales de l'agglomération bisontine. Ces travaux impliqueront une coupure de la circulation de la RD 571 au cours de la période estivale ;
- Les premières réalisations issues des études des 4 itinéraires cyclables d'intérêt départemental, qui pourront avoir lieu dans le respect des enjeux environnementaux et des capacités financières de la collectivité ;
- La poursuite du déploiement du réseau points-nœuds sur les territoires de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) et des communautés de communes Altitude 800 et Pays de Maïche ;
- Le maintien de l'effort renforcé en matière de maintenance courante des ouvrages d'art prévu dans le Plan pluriannuel de maintenance et de réparation des ouvrages d'art (PPOA), ainsi que la poursuite du programme de grosses réparations et reconstruction des 15 ouvrages identifiés, sur un rythme soutenu mais tenant compte des contraintes financières avec la réhabilitation du pont sur le Doubs à Torpes, la remise en peinture du pont métallique de Chiprey et la restauration du pont sur le Doubs à Oye-et-Pallet.

Levier d'action : Porter et soutenir les opérations routières du CPER

Les engagements pris dans le cadre des opérations du CPER (Boulevard – Beure et franchissement de Pontarlier) seront honorés dans le cadre d'un engagement spécifique.

Concernant le franchissement de Pontarlier, 2025 sera l'année du passage de témoin entre l'Etat et le Département concernant le portage de cette opération dans le cadre de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

Sous réserve de la finalisation des acquisitions foncières par l'Etat, le Département devrait être en mesure d'opérer en 2025 les premières dévolutions de travaux concernant cette opération.

L'adoption en 2024 des plans de financements pour ces deux opérations sera normalement suivie dès 2025 par le versement des premiers acomptes pour les deux opérations.

Les recettes intégreront en particulier les participations et les subventionnements escomptés au titre des opérations d'investissement.

Contribuer au développement du territoire

Levier d'action : Poursuivre le soutien aux projets du bloc communal via les contrats P@C

Le Département a mis en place, à l'échelle du territoire des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, 18 contrats P@C (Porter une action concertée) destinés à accompagner la réalisation de projets locaux sur la période 2022-2028, ceci par la délivrance de conseils et l'apport d'un appui méthodologique, mais également par l'attribution de subventions.

Ainsi, une enveloppe de 75 M€ a été votée pour la durée des contrats (7 ans) afin de soutenir la réalisation d'investissements visant à développer l'offre de services et d'équipements au public (petite enfance, sport, culture, ...), ainsi qu'à renforcer l'attractivité des territoires et à améliorer le cadre de vie des habitants (espaces publics, patrimoine, ...). A la fin de l'année 2024, cette enveloppe aura été mobilisée à hauteur de 25 M€, en faveur de près de 450 projets.

Dans la perspective du renouvellement électoral des élus communaux et intercommunaux qui aura lieu en mars 2026, au regard du recensement des projets locaux prévus en cette dernière année de mandat et malgré le cadre budgétaire contraint des collectivités, l'année 2025 va très probablement donner lieu à une intensification de la sollicitation du Département dans le cadre des contrats P@C, qu'il conviendra de gérer compte tenu des contraintes budgétaires.

Levier d'action : Participer aux études relatives à la requalification des friches

Avec la mise en œuvre de l'objectif national de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050, la question de la reconversion des friches est devenue prégnante.

C'est pourquoi, le Département a engagé avec Territoire 25, Sedia et l'Etablissement public foncier (EPF) Doubs BFC, en 2023, une réflexion consistant à renforcer et à garantir la complémentarité des actions mises en œuvre par ces outils locaux dont il est membre et qui, par leurs compétences et leurs actions, ont vocation à accompagner les élus du bloc communal (communes et intercommunalités) dans le déroulement d'opérations d'acquisition et de reconversion de friches.

Cela a permis à ces structures de proposer, à compter de 2024, un schéma organisationnel et une réponse opérationnelle permettant de répondre aux attentes des élus locaux.

Dans le prolongement de cette dynamique, et afin de faciliter plus encore la reconquête de ces espaces, il est proposé à compter de 2025 de financer indirectement, et pour partie, les études relatives aux possibilités de requalification de friches portées par l'EPF Doubs BFC au bénéfice du bloc communal du Doubs.

Ce soutien se fera dans le cadre de la participation à hauteur de 50 000 €/ an que le Département apporte à l'EPF.

Levier d'action : Continuer à soutenir le Service départemental d'incendie et de secours

Avec 70 centres de secours répartis sur l'ensemble du territoire du Doubs, une flotte opérationnelle d'environ 600 engins et près de 3 000 sapeurs-pompiers (dont 2 600 volontaires), le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) apporte un secours d'urgence et garantit, au quotidien et en tout point du département, une protection efficace pour l'ensemble des habitants face aux risques et aux sinistres (accidents routiers, incendies, inondations, ...).

Etabli pour la période 2024-2029, le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR), qui est passé devant l'Assemblée départementale en juin 2024, constitue le document permettant au SDIS de dimensionner et d'organiser les moyens de secours pour répondre aux besoins de protection des biens et des personnes.

Pour mémoire, le Département assure près de 55 % des dépenses de fonctionnement du SDIS. Le complément est assuré par les contributions du bloc communal qui ne peuvent être supérieures à l'évolution du taux annuel de l'inflation (1,7% pour l'année 2025).

Par ailleurs, afin de limiter le recours à l'emprunt par le SDIS, dont la charge des intérêts pèse sur le budget de fonctionnement, le Département lui apporte chaque année, depuis 2019, un soutien financier dans la réalisation de ses projets d'investissement (véhicules, matériel de secours, bâtiments). Ce soutien sera reconduit en 2025.

Diffuser la culture sur tous les territoires

Levier d'action : Recentrer la programmation culturelle départementale

En 2024, le Département a inscrit sa programmation culturelle (8^{ème} Saison numérique, résidence d'artistes à Flagey, exposition interactive et itinérante en lien avec le réseau de bibliothèques, « Patrimoines communs ») dans le cadre des Olympiades culturelles. Des propositions artistiques mettant en avant le lien entre le sport, les arts et la culture ont été diffusées de manière privilégiée lors des saisons culturelles.

En 2025, la programmation culturelle sera structurée autour du Printemps des Amateurs et des Résidences d'artistes, qui seront renforcées en 2025 afin de bénéficier à un maximum de 9 territoires.

Levier d'action : Soutenir la diffusion artistique de proximité

2025 sera la première année d'application du nouveau règlement d'intervention pour le soutien aux arts vivants. Le Département se positionne désormais clairement en faveur du soutien à la diffusion de proximité afin d'enrichir les expériences culturelles et artistiques des habitants (découverte d'artistes, de répertoires nouveaux...), prioritairement en milieu rural pour compenser le déficit d'offre sur ces territoires. Environ une centaine d'acteurs culturels seront soutenus en 2025 dans cet objectif. Un travail d'identification de lieux pouvant diffuser des spectacles en milieu rural sera conduit pour faciliter la mise en lien des artistes et des territoires.

Offrir les meilleures conditions d'éducation possibles dans les collèges

Levier d'action : Continuer à doter le territoire de collèges modernisés et entretenus au service de la réussite éducative et répondant aux enjeux de la transition climatique

En janvier 2023, 14 Schémas directeurs d'aménagement de collèges (SDAC) ont été adoptés pour un plan pluriannuel d'investissement estimé à 190 M€. Après une année 2023 consacrée à la concertation avec les équipes éducatives et les partenaires institutionnels, ainsi qu'au recrutement des équipes de Maîtrise d'œuvre, l'année 2024 a permis, à la fois de démarrer les études de conception des 7 collèges de la 1^{ère} phase, et également d'augmenter la capacité d'accueil du Collège Lucie Aubrac de Doubs. Compte tenu des contraintes budgétaires, des arbitrages seront rendus pour échelonner les 7 opérations.

De plus, le gymnase du collège Charles Masson de Blamont devrait être mis en service au 1^{er} trimestre 2025. Cet équipement permettra d'offrir à l'établissement des conditions matérielles adaptées à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

Par ailleurs sera poursuivie la politique d'entretien et de réparations des 32 collèges déjà modernisés et des 6 qui le seront en 2^{ème} phase des SDAC (Blamont, Clerval, Pont-de-Roide, Châtillon-le-Duc, Pontarlier – Malraux et Besançon – Victor Hugo), qui se traduit chaque année par plusieurs centaines d'opérations de travaux, y compris sur le volet énergétique, ou d'agencement mobilier. Une opération d'envergure sera conduite sur deux exercices 2025-2026 au collège « Entre-Deux-Velles » à Saône, avec la restructuration et l'agrandissement de la demi-pension.

Levier d'action : Adapter et optimiser les moyens logistiques des collèges

Le renouvellement et l'adaptation des mobiliers et matériels des collèges se poursuivront, soutenus par les dialogues de gestion et le plan pluriannuel d'équipement dans le double objectif de s'ajuster aux nouvelles pratiques pédagogiques et d'améliorer les conditions de travail des agents départementaux.

Levier d'action : Poursuivre la mobilisation en faveur du développement du numérique éducatif

Le Département a fait du développement du numérique éducatif un des axes majeurs de sa politique éducative en faveur des collégiens. Il s'agit pour 2025 de poursuivre cette politique départementale ambitieuse.

Pour maintenir en condition opérationnelle les équipements numériques des collèges, soit plus de 5 500 ordinateurs, 5 100 tablettes et plus de 200 serveurs, 2025 verra la poursuite du remplacement des équipements les plus anciens, sur la base d'une stratégie initiée en 2022 de renouvellement du parc informatique des collèges sur 6 ans.

Cela concerne les ordinateurs fixes et portables, les écrans, les tablettes Ipad, les vidéoprojecteurs, les éléments d'infrastructures serveurs et de stockage, etc. Pour ce faire, un dialogue de gestion est établi entre le Département et chaque collègue concerné afin d'identifier, de manière exhaustive, les matériels faisant l'objet d'un soutien technique et d'un financement par le Département.

Le renouvellement et l'accroissement du parc de tablettes des collèges privés, engagé en 2024, se poursuivra de 2025 à 2027 selon les marges de manœuvres financières dégagées.

L'année 2024 a été marquée par l'équipement du nouveau collège de Bethoncourt, aménagé selon le principe du numérique intégré dans les différents espaces pédagogiques du collège. En 2025, le Département poursuivra son soutien au développement de projets numériques innovants.

Le Doubs fait partie des 10 départements en France sélectionnés pour déployer durant trois ans (2023-2026) le projet « Territoires numériques éducatifs » (TNE).

Le territoire du Doubs bénéficie ainsi d'un financement de l'État de plus de 7 M€, dont 3,5 M€ sont gérés par le Département pour subventionner les projets des territoires et des collèges. Comme marque de son investissement, le Département apporte 10 % complémentaire à ce financement aux communes et communautés de communes pour l'équipement informatique des écoles. Cela permet d'irriguer la totalité des territoires, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux.

Des besoins ont notamment été exprimés pour l'équipement des élèves à besoins particuliers (allophones, en situation de handicap) mais aussi pour ce qui concerne le développement des langues vivantes.

Les modalités du TNE du Doubs ont été définies à l'issue des programmations en 2023 et 2024. Les budgets 2025 et 2026 ne seront mobilisés que pour la réalisation effective.

Levier d'action : Ajuster les moyens de fonctionnement au plus près des besoins

Le Département poursuit son double objectif : allouer aux collèges publics les moyens de fonctionnement qui leur sont nécessaires pour assurer les conditions matérielles de la réussite des élèves mais « rien que les moyens nécessaires » car, simultanément, le second objectif est la maîtrise des dépenses départementales dans le contexte budgétaire contraint.

Après avoir consenti un effort de 3.3 millions d'euros cumulés en 2022 et 2023 pour faire face à la flambée du coût des énergies, le Département anticipe un retournement de conjoncture des marchés de l'énergie pour 2025, tout particulièrement de celui de l'électricité. Ce contexte macro-économique plus favorable engendre une baisse significative de la part « viabilisation » des dotations de fonctionnement des collèges.

Conformément aux décisions prises l'an dernier, le mécanisme d'écêtement des dotations des collèges sera poursuivi. Pour rappel l'écêtement des dotations est un mécanisme conçu comme une mesure de solidarité entre établissements, une forme de contribution des collèges qui le peuvent – via leurs fonds de roulement – au fonctionnement des EPLE dans le cadre d'une bonne gestion des deniers publics. Notons que, de façon prévisible, son impact budgétaire sera moindre qu'en 2024.

Ainsi, les dotations de fonctionnement des collèges vont évoluer à la baisse en raison de la diminution des coûts de l'énergie. Mais cette baisse sera atténuée principalement par un écrêtement moindre qu'en 2024 (au regard des niveaux de fonds de roulement des collèges) et très secondairement par une meilleure prise en compte de certaines contraintes d'entretien des bâtiments au titre de la sécurité (contrats de maintenance spécifiques à certains locaux).

Concernant la restauration scolaire, le Département réaffirme ses ambitions de qualité dans l'assiette et la poursuite de toutes les actions en ce sens. Pour contribuer au financement de cette ambition compte-tenu de la hausse de l'ensemble des charges de fonctionnement des restaurations depuis des années et notamment les 3 dernières, une première hausse de tarifs pour les familles depuis 2017 sera proposée. La refonte des tarifs de restauration est une décision importante, pensée pour s'inscrire dans la durée.

Pour accompagner cette décision, nous proposons de consacrer une part des recettes générées par la mesure au soutien renforcé des familles modestes. Ainsi il est proposé de faire évoluer le dispositif « cantine pour tous » en une tarification sociale se traduisant par un tarif unique pour les collégiens boursiers. Notre Département consacrera un montant en hausse de près de 45% à son action en faveur des familles d'élèves boursiers, car nous réaffirmons avec force vouloir garantir l'accès à la restauration scolaire à tous les élèves des collèges publics du Doubs.

L'effet sur le budget départemental de la refonte des tarifs de restauration des collèges se traduira à la fois en dépenses et en recettes : une baisse forte des dépenses de l'axe « restauration collective des collèges » et une augmentation remarquable des recettes c'est-à-dire des versements des collèges à notre collectivité.

Enfin, la politique « collèges ouverts » se poursuivra en 2025 avec le déploiement progressif de nouveaux usages des bâtiments des collèges, en fonction des besoins exprimés et des réalités locales.

REUSSIR LA TRANSITION CLIMATIQUE ET ENERGETIQUE

- Intervenir sans relâche en faveur de la gestion et de la préservation du patrimoine naturel
- Soutenir et accompagner l'agriculture et la forêt
- Gérer notre patrimoine bâtiminaire au plus proche des besoins et des usages en évolution

Intervenir sans relâche en faveur de la gestion et de la préservation du patrimoine naturel

Levier d'action : Poursuivre la mobilisation en faveur de la préservation et de la restauration de la biodiversité et des milieux naturels

En cohérence avec le Plan de transition climatique et énergétique (PLANE.T.E Doubs) 2023-2030, qui s'est traduit par un engagement financier de 34 M€ au titre de l'année 2023, la stratégie départementale en matière de préservation des milieux naturels sera revisitée en 2025, avec l'appui d'une assistance technique externe recrutée fin 2024, afin de répondre aux objectifs suivants :

- privilégier la contribution à l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets (puits de carbone, prévention des inondations, lutte contre l'érosion des sols, limitation des risques – incendie, boues, espèces invasives ... –) ;
- consolider la préservation des milieux et des sites naturels présentant des fonctions biologiques majeures (réservoirs, corridors, espèces et espaces menacés ou remarquables...) ;
- prendre en compte les services culturels et sociaux (paysages, activités de pleine nature, sensibilisation à l'environnement...) ;
- améliorer la lisibilité et la plus-value de la politique du Département, dans un souci de coordination avec les autres acteurs publics ;
- développer davantage de liens et de transversalité avec les autres politiques départementales (agriculture, forêt, activités de pleine nature, tourisme, patrimoines culturel et naturel, sensibilisation à la transition, conciliation des usages), dans la gestion des sites ENS, dans une logique territoriale cohérente et en s'appuyant sur des acteurs locaux impliqués.

Les modalités d'intervention du Département auprès de la trentaine des sites d'ENS seront ainsi redéfinies par ces orientations avec une mise en valeur prioritairement auprès des collégiens des thématiques liées à la transition écologique et climatique.

Par ailleurs, le Département poursuivra sa contribution à la préservation des continuités écologiques à travers son soutien maîtrisé à plusieurs programmes locaux portant sur la trame verte et bleue : soutien à la préservation des haies, réseau de pelouses sèches de la vallée de la Loue, réseau de zones humides, programme « Life climat » 2022-2028 en faveur de la restauration de tourbières.

Enfin, le Département interviendra également, en sa qualité de gestionnaire routier, en faveur de la biodiversité en limitant les écrasements de la faune sur les routes départementales (pose de réflecteurs en partenariat avec la Fédération des chasseurs, aménagements de passages à faune – crapauduc de Naisey-les-Granges – ...), et en poursuivant des pratiques vertueuses (fauche différenciée, formation des agents, lutte contre les espèces invasives envahissantes...).

Levier d'action : Recentrer le soutien financier des projets locaux de préservation de la ressource en eau (petit cycle de l'eau)

Dans un contexte de changement climatique de plus en plus prégnant rendant nécessaire la convergence et le renforcement des objectifs poursuivis par les acteurs publics en matière de préservation de la ressource en eau, 2025 verra la concrétisation du nouvel accord-cadre avec l'Agence de l'eau pour les six prochaines années (2025-2030). Cet accord reposera sur un double enjeu :

- coordonner l'accompagnement technique et financier du Département et de l'Agence de l'eau en matière de gestion de l'eau (assainissement, eau potable et milieux aquatiques) pour un meilleur effet levier sur les territoires ;
- optimiser financièrement les actions portées par le Département dans ces domaines (travaux de restauration des milieux, suivi de la qualité des cours d'eau, assistance technique...).

Dans ce cadre, les modalités du soutien départemental aux projets locaux évolueront à compter de 2025 afin de tenir compte, d'une part, des orientations et priorités du 12^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau et, d'autre part, des contraintes budgétaires auxquelles devra faire face le Département dans les années à venir, en lien avec la dégradation du contexte économique national.

Levier d'action : Adapter l'assistance technique dans le domaine de l'eau aux besoins des collectivités locales

En complémentarité de l'accompagnement financier des projets locaux et en application d'une compétence propre, le Département propose un service d'assistance technique dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement (SATE) en faveur des collectivités et groupements éligibles qui le souhaitent.

Ainsi, sur la période 2019-2023, près de 64 % des collectivités éligibles ont conventionné avec le Département pour bénéficier de ce service, représentant près de 78 % du parc épuratoire éligible présent dans le Doubs. Malgré ces résultats satisfaisants, eu égard à la professionnalisation des services publics d'eau et d'assainissement des EPCI et à l'évolution du contexte économique, une démarche de requestionnement des missions composant l'assistance technique départementale et des coûts correspondants a été engagée en 2024. A l'issue, une proposition de service réajustée et un nouveau conventionnement triennal seront soumis aux collectivités éligibles, début 2025.

Par ailleurs, afin de disposer d'une vision stratégique des actions prioritaires à mener à l'échelle départementale en matière de gestion de la ressource en eau et dans le prolongement du schéma départemental d'alimentation en eau potable finalisé en 2018, le Département :

- poursuivra l'alimentation de l'Observatoire départemental de l'eau et la diffusion des données au travers du site internet dédié (www.doubs-eau.fr) ;
- intensifiera son rôle de coordonnateur et de fédérateur des EPCI dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, conformément à leur demande, en multipliant les réunions de partages d'expériences et de réflexions sur les problématiques intéressant le territoire et les sujets d'actualité (gestion des boues, prix de l'eau, assistance technique...).

La question des grands enjeux du territoire en matière d'eau et d'assainissement sera revisitée à l'occasion de l'élaboration de l'accord-cadre avec l'Agence de l'eau.

Enfin, dans la continuité de l'accompagnement volontaire apporté en 2023 par le Département et l'Etat en matière de gestion des boues d'épuration d'origine domestique, et comme ils s'y étaient conjointement engagés, la démarche a été prolongée à l'automne 2024 suite à la sollicitation des collectivités gestionnaires de boues, en vue de lancer d'ici début 2025, si les conditions sont réunies, une étude complémentaire du panel de solutions alternatives s'offrant aux territoires.

Levier d'action : Poursuivre l'accompagnement des partenaires et des démarches en faveur de la restauration des milieux aquatiques (grand cycle de l'eau)

En 2025, le Département restera mobilisé sur la thématique de la préservation et la restauration des milieux aquatiques en :

- assurant aux côtés de l'Etat le co-pilotage du « Plan Rivières karstiques 2022-2027 » dont le premier bilan réalisé en juin 2023 a démontré les bonnes avancées de certaines actions phares telles que le plan « fromageries » ou le Site départemental de l'eau ;
- poursuivant l'accompagnement des quatre syndicats mixtes (SMIX) de bassins versants dont il est membre dans le cadre de l'approche pluriannuelle initiée en 2024 garantissant un meilleur encadrement budgétaire et plus largement des projets portés par les autres acteurs locaux en charge de la gestion des milieux aquatiques. Concernant l'EPTB Saône et Doubs, suite aux nouvelles difficultés financières rencontrées en 2024 par cet établissement et à l'engagement d'une troisième révision statutaire successive depuis 2021, le Département sera amené à statuer quant à son maintien ou non dans la structure à la lumière des évolutions proposées permettant d'en garantir la pérennité et la stabilité à long terme ;
- participant de manière active à la construction des nouveaux plans d'actions adossés aux démarches de gestion des bassins versants (contrats de rivière, schémas d'aménagement et de gestion des eaux – SAGE –...) qui s'achèveront fin 2024, en cohérence avec la fin du 11^{ème} programme d'aides de l'Agence de l'eau et les contraintes budgétaires.

En lien avec le pilotage de l'Observatoire et du Site départemental de l'eau, le Département poursuivra son rôle de garant de la connaissance sur la qualité et le fonctionnement des rivières, au travers notamment de la réalisation, sous sa maîtrise d'ouvrage, du suivi départemental de la qualité des cours d'eau et de son partenariat triennal avec la Fédération de pêche du Doubs qui arrivera à échéance fin 2025 et devra, par conséquent, être rediscuté à l'issue.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion volontariste des infrastructures routières et des ouvrages d'art dont il a la charge, le Département a réalisé à l'automne 2024 les premiers travaux de restauration de la continuité écologique au droit de deux ouvrages prioritaires localisés sur les affluents du Dessoubre. En 2025, l'important travail de priorisation des autres ouvrages de RD les plus impactants sera poursuivi, en vue d'en identifier une dizaine à inscrire dans le prochain accord-cadre à intervenir avec l'Agence de l'eau. Le rythme des travaux dépendra des contraintes financières.

Levier d'action : Apporter un soutien financier départemental complémentaire aux porteurs de projets en matière de transition climatique

Les actions relevant de PLANE.T.E Doubs pour accompagner les territoires sont financées par des programmes sectoriels courants : contrats P@C, politique de l'eau, Espaces naturels sensibles, infrastructures cyclables...

En parallèle, le Fonds additionnel transition climatique & énergétique (FATCÉ) à destination du secteur public et privé hors champ concurrentiel a été doté d'un montant de 6 M€ sur la période 2023-2025. Il s'agit de contribuer à rendre les territoires plus résilients face au changement climatique et à la diminution des ressources en énergie et matières premières.

C'est ainsi que, d'une part, un appel à manifestation d'intérêt « Le Doubs engagé pour le climat » a été lancé à l'automne 2023 : 20 projets innovants ont été présélectionnés en vue d'un soutien financier spécifique à hauteur de 30 %.

D'autre part, afin d'encourager les porteurs de projets à développer des approches innovantes et exemplaires qui concourent directement à la transition, d'autres projets plus modestes mais non moins pertinents, continueront d'être soutenus en 2025 au titre du dispositif « coup de pouce FATCÉ » qui complète les aides traditionnelles de 10% sur des postes ciblés.

Soutenir et accompagner l'agriculture et la forêt

Levier d'action : Soutenir l'investissement dans les exploitations agricoles en lien avec la transition climatique

En 2024, le Département a validé deux nouveaux dispositifs de soutien à l'investissement en agriculture :

- « Récupération, stockage et traitement des eaux pluviales », financé par le Département seul, et permettant de répondre aux besoins immédiats des exploitants, tout en diminuant les prélèvements agricoles sur le réseau public d'alimentation en eau potable ;
- « Petits équipements en agriculture », co-financé avec la Région, à parité, pour des investissements de moins de 10 000 € HT, et dont l'objectif est de :
 - o réduire la pénibilité et améliorer le confort de travail ;
 - o économiser et protéger les ressources naturelles (eau, air, sol) ;
 - o protéger contre les aléas climatiques et en limiter les impacts.

Ces deux programmes interviennent en complément des mesures du Plan Stratégique national (PSN) 2023-2027 en faveur de la modernisation et de l'adaptation des exploitations agricoles au changement climatique. Ils permettent de financer, de façon réactive et adaptée au territoire et à l'agriculture du Doubs, des projets qui ne rentrent pas dans le cadre très contraint du PSN, souvent du fait de la faiblesse des montants d'investissements.

Concernant le PSN, les années 2023 et 2024 auront été des années quelque peu chaotiques, suite au transfert à la Région, de l'Autorité de Gestion dans un premier temps, puis de l'instruction. Les appels à projets 2023 sont devenus des appels à projets 2023-2024 avec des décisions d'attribution de subvention à des projets locaux prévus fin 2024, et surtout en 2025. Cette situation devra être gérée au niveau budgétaire compte tenu des contraintes financières.

En 2025, le Département participera à l'établissement d'un bilan quantitatif et qualitatif (délai, retombées, ...) à mi-parcours, sur le fonctionnement de ces appels à projets et sur les éventuelles évolutions à prévoir :

- modification des conditions d'intervention pour endiguer le dépassement prévisible des enveloppes ;
- évaluation des outils d'instruction et de leur accessibilité pour les porteurs de projets, évaluation de l'accompagnement par les structures comme les chambres d'agriculture ;
- communication sur ces mesures, en amont et en aval du dépôt de dossier : délai, éligibilité, pièces à fournir, réorientation sur d'autres dispositifs ... ;
- bilan sur les dossiers non retenus et les alternatives au PSN.

Levier d'action : Veiller à la santé animale

Le Département participe activement à la prévention et au dépistage des maladies affectant le bétail, via le Laboratoire vétérinaire départemental (LVD).

Ainsi, en lien avec le Groupement de défense sanitaire (GDS) du Doubs, le travail sur la 2^{ème} phase du plan d'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD) sera poursuivi en 2025.

Pour mémoire, ce plan de dépistage systématique, amorcé en 2018, permet aujourd'hui de certifier 99 % des bovins du Doubs comme étant indemnes de BVD.

Par ailleurs, il convient de rappeler que, depuis octobre 2024, les coopératives agricoles GEN'IA Test et Franche-Comté Elevage ont renouvelé leur confiance au Département et à son LVD afin de procéder à un volume conséquent d'analyses liées essentiellement à l'export d'animaux vers des pays étrangers.

Levier d'action : Soutenir les manifestations agricoles et les associations de développement agricole

Après l'organisation des « Terres de Jim » en 2024 (plus grande fête agricole en plein air d'Europe), le Doubs accueillera en 2025 le Super Comice. Cette manifestation grand public qui se déroule tous les 5 ans à Pontarlier, attire un large panel de visiteurs, à la fois professionnel et grand public. Comme chaque année, le Département sera également partenaire des éleveurs pour les manifestations phares du département : Vache de Salon, Foire comtoise et concours « Montbéliarde Prestige », Concours national du Cheval de Trait Comtois à Maîche...

De plus, l'année 2025 verra la réalisation des « routes de la Montbéliarde » qui consistera à identifier plusieurs points d'intérêt liés à cette race et à les mettre en réseau, dans un objectif de promotion de son histoire et de ses origines, de valorisation des paysages et de l'agriculture locale (métiers, produits) puis de mise en tourisme auprès du grand public.

Par ailleurs, en 2025, le Département poursuivra l'accompagnement de Montbéliarde Association et de l'Association du cheval de trait comtois, dans leur projet de se regrouper sur un site qui aura vocation, dans un premier temps, à accueillir des locaux administratifs avec un espace « boutique » à destination des visiteurs.

Levier d'action : Poursuivre les démarches de réglementation des boisements afin de limiter le boisement des terres agricoles

Après l'établissement d'une réglementation des boisements sur les 10 communes de la Communauté de Communes du Plateau de Frasne et du Val du Dugeon, le Département a lancé, fin 2024, une démarche similaire sur le Val de Morteau.

Au travers d'une démarche de concertation locale, il s'agira de préserver les intérêts de l'agriculture et de la forêt, en définissant des périmètres où les plantations forestières seront interdites, réglementées ou autorisées sans restriction. Cette réglementation a vocation à figurer ensuite dans les documents d'urbanisme de la commune.

En parallèle et pour donner suite à la numérisation des anciennes cartes de réglementation des boisements, les outils de consultation de ces cartes seront mis à disposition du grand public, des maires et des bureaux d'étude qui travaillent à l'élaboration de documents d'urbanisme. Une communication ciblée permettra d'expliquer à chacun les implications de ces zonages en termes de boisement.

Au-delà de ces actions, le Département initiera en 2025 une démarche auprès de l'ensemble des acteurs de la filière afin de proposer et partager des orientations stratégiques dans un souci d'équilibre territorial tout en intégrant le contexte de changement climatique.

Gérer notre patrimoine bâti au plus proche des besoins et des usages en évolution

Levier d'action : Adapter le Schéma directeur immobilier départemental et poursuivre sa mise en œuvre opérationnelle

Adopté en décembre 2018, le Schéma directeur immobilier départemental (SDID) fixe les objectifs en matière de qualité de service rendu à l'utilisateur, ainsi que de maîtrise et d'efficacité des dépenses publiques. Il constitue la feuille de route en matière de gestion patrimoniale à horizon 2030 et a été complété par les engagements « 01 – Bâtiments » et « 08 – Energies renouvelables » du plan de transition climatique et énergétique du Département, PLAN.E.T.E Doubs.

A la suite des études de faisabilité menées en 2024, pour désaffecter le site du Fort Griffon, et des opportunités foncières de notre patrimoine départemental, il sera proposé d'amender le SDID concernant les sites bisontins : Gay Lussac, Parc du matériel routier rue Ampère, 23 et 39 rue Nodier.

En 2025, plusieurs objectifs seront aussi poursuivis pour réduire notre impact environnemental et optimiser la gestion et l'exploitation de nos installations avec :

- le démarrage des travaux de réhabilitation et d'extension pour la relocalisation des Pôles enfants confiés (PEC) à Audincourt ;
- les travaux de réhabilitation des toitures, voire le démarrage des études de conception pour la modernisation des installations techniques et aérauliques de l'Hôtel du Département ;
- la mise à disposition des nouveaux locaux pour le CMS de Valentigney ;
- le développement des énergies renouvelables dans le mix énergétique départemental ;
- les études de faisabilité pour une chaufferie biomasse à la Saline royale d'Arc-et-Senans ;
- plusieurs opérations de travaux d'entretien qui seront entreprises dans les centres médico-sociaux (CMS), les centres d'exploitation routiers (CER) et les autres bâtiments ;
- la mise en œuvre du système d'information patrimonial, avec la constitution, et la vérification de la base de données patrimoniale.

Enfin, la politique de cession des biens qui ne sont pas nécessaires ou sont inadaptés à l'exercice des compétences départementales sera poursuivie.

Levier d'action : Poursuivre les efforts de sobriété énergétique dans l'utilisation de notre patrimoine bâti

En complément de la politique d'investissement, le principe de sobriété sera poursuivi auprès des agents afin de contenir la « facture énergétique » et limiter l'empreinte écologique de l'activité départementale.

Par ailleurs, la politique de maintenance sera poursuivie, avec pour objectif, de garantir des conditions de fonctionnement optimales pour les services et de contribuer à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, voire des dépenses d'investissement que pourrait engendrer un défaut d'entretien.

Levier d'action : Adapter et optimiser les moyens logistiques

Afin d'optimiser l'usage des véhicules, sans réduire les produits de cession des véhicules, une révision du modèle économique départemental concernant la gestion de la flotte automobile sera mise en œuvre dès 2025 avec l'allongement de la période d'utilisation des véhicules à 7 ans au lieu de 5 ans et une augmentation de l'objectif de kilométrage moyen de 70 à 80 000 km, contre 50 à 60 000 km précédemment.

De plus, les équipements logistiques appropriés et performants seront maintenus afin de garantir la continuité et la qualité du service attendu, tout en prévenant les troubles musculo-squelettiques.

RENFORCER NOS MARQUES COMME VECTEURS D'EXCELLENCE

- S'appuyer sur une nouvelle marque territoriale
- Continuer à promouvoir le capital touristique du Doubs
- Valoriser et préserver le patrimoine culturel
- S'appuyer sur le rayonnement culturel
- Entretenir le rayonnement sportif du territoire
- Faire vivre et capitaliser sur notre marque employeur
- Poursuivre la recherche d'efficacité interne
- Adapter en permanence la gestion des ressources humaines aux réalités

S'appuyer sur une nouvelle marque territoriale

Pour cette année 2025, forcément à part pour le Département du Doubs, nous dévoilerons notre nouvelle marque territoriale départementale.

Cette marque sera la nouvelle marque d'attractivité territoriale impulsée par le Département du Doubs. Elle a pour objectif de rassembler les collectivités, les acteurs culturels, économiques, touristiques, associatifs, les habitants pour faire rayonner notre territoire autour de valeurs partagées.

Le département a de nombreux atouts. Territoire jeune et attractif grâce à ses pôles universitaires, le Doubs bénéficie d'une richesse économique : une agriculture dynamique avec des productions de qualité et une industrie bien ancrée avec des entreprises de renom...

Il bénéficie d'un patrimoine historique riche avec des édifices classés ou inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Sa vie culturelle et artistique compte de multiples festivals et lieux dédiés à l'art et à la culture. De nombreux clubs sportifs amateurs et professionnels sont présents sur le territoire.

La nouvelle marque territoriale a pour ambition de répondre aux enjeux de demain (attractivité des emplois, démographie, qualité de vie, accès aux commerces de proximité...) et d'agir ensemble pour faire face à ces défis.

Il est donc indispensable d'agir collectivement pour :

- Améliorer la notoriété du Doubs ;
- Valoriser nos produits et l'excellence de nos savoir-faire ;
- Développer l'hospitalité du Doubs ;
- Fédérer et mobiliser autour d'une ambition commune.

L'objectif est donc bien de proposer une marque globale, c'est-à-dire une marque qui sera un bien commun, utilisable par tous les partenaires, dans le respect des valeurs soutenues, sans effacer les marques locales existantes.

Continuer à promouvoir le capital touristique du Doubs

Levier d'action : Soutenir les projets publics à vocation touristique et structurants pour les territoires

Dans le cadre de la convention-cadre de partenariat établie pour la période 2024-2026, le Comité département du tourisme (CDT) a pour objectif de contribuer, sur un spectre plus large de thématiques (activités de pleine nature, politique cyclable, vision territoriale des enjeux, ...), à la déclinaison opérationnelle de la politique touristique exprimée par le Département dans son projet de mandat.

Ainsi, parallèlement à l'appui en ingénierie et à la mise en tourisme proposés par le CDT, le Département sera sollicité, en 2025, pour accompagner financièrement la mise en œuvre de projets touristiques d'envergure et qui concerneront, par exemple, le Fort de Joux, le château de Montbéliard ou bien encore le musée de l'Horlogerie à Morteau.

Par ailleurs, le Département procédera en 2025, sous sa propre maîtrise d'ouvrage et au titre du développement de la pratique des activités de pleine nature, à la restructuration et valorisation des « sentiers Courbet » situés dans la vallée de la Loue. En lien avec la saison culturelle 2025 que proposera le pôle Courbet sur la thématique « nature » (Carte blanche d'Eva Jospin à l'atelier Courbet et exposition « Paysages de marche » au musée Courbet), ce projet visera à renforcer l'offre « culture et nature » de la destination « Pays de Courbet » qui, depuis 2024, est mise en avant dans la plateforme numérique Explore Doubs.

Levier d'action : Mettre en œuvre des outils numériques au service des territoires et des usagers

Conformément aux attentes exprimées par le Département, le CDT continuera en 2025 de sensibiliser les Maires à l'utilisation de l'outil Déclaloc. En effet, cette plateforme numérique permet de répondre 24h/24h à l'obligation des communes d'enregistrer les déclarations de nouveaux hébergements locatifs sur leur territoire. Au-delà de la cohérence avec la perception de la taxe de séjour, cet outil permet de suivre le parc global des hébergements présents dans le Doubs et d'en assurer la promotion et ainsi l'attractivité de notre territoire. Actuellement, près de 180 communes ont signé une convention avec le CDT, leur permettant de disposer gratuitement de cet outil.

Par ailleurs, la plateforme Explore Doubs mise en service par le Département en juin 2024, afin de favoriser le développement et la promotion des activités de pleine nature (APN), a connu un vif succès, démontrant le potentiel touristique du Doubs en la matière. Avec l'appui du CDT, et dans le prolongement de la valorisation des activités randonnée et gravel en 2024, le Département poursuivra le déploiement de cet outil en 2025 en promouvant d'autres sports de pleine nature identitaires du Doubs, notamment l'escalade, le trail et le VTT.

A ce titre, outre la mise en ligne d'itinéraires, une réflexion sera conduite afin d'intégrer à cet outil le calculateur numérique mis en place dans le cadre du déploiement du dispositif « points-nœuds » qui, d'ici 2006, sera déployé sur l'ensemble du Doubs dans le cadre de la politique cyclable.

Levier d'action : Fiabiliser les informations sur l'offre touristique, via la base de données Décibelles Data

L'organisation, la diffusion, la précision et la mise à jour régulière de l'information touristique constituent un élément préalable et indispensable à toutes actions de communication, de promotion et de commercialisation de l'offre touristique. Ce travail coordonné par le CDT est mené en lien avec tous les Offices de Tourisme, ainsi que les services tourisme des Communautés de communes non dotées d'un office de tourisme.

Au total, ce sont plus de 7 100 prestataires ou points d'intérêt qui sont recensés, renseignés et actualisés chaque année, et qui permettent d'enrichir les sites internet au niveau local, départemental, régional et national.

Ce travail de gestion sera d'autant plus confirmé en 2025 que ce sont aussi notamment ces éléments qui alimentent l'outil d'Intelligence artificiel (« HeyDoubs ») nouvellement lancé par le CDT, ainsi que les nouveaux outils comme Explore Doubs ou le calculateur numérique du réseau « points-nœuds » désormais disponibles pour les pratiquants d'activités de pleine nature dans le Doubs.

Levier d'action : S'appuyer sur la marque touristique « Montagnes du Jura »

Ayant fêté ses vingt ans en 2023, la marque collective de destination « Montagnes du Jura » poursuit ses actions, avec et pour le compte des trois Départements de l'Ain, du Doubs et du Jura, et des deux Régions de Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes. Le modèle de gouvernance, sous forme d'un collectif, qui prévoit une présidence tournante entre les différents financeurs, a permis au Département du Doubs d'accéder à cette fonction en 2024, et ce pour une durée de deux années.

Dans ce cadre, l'année 2025 donnera lieu à une nouvelle convention de partenariat entre le Département et le collectif « Montagnes du Jura » pour la période 2025-2027. Co-signée par le Commissariat de massif du Jura, cette convention déterminera les grandes lignes des actions collectives pour les trois prochaines années en matière de communication auprès des cibles marketing nationales et internationales.

Levier d'action : Accélérer la transition climatique de la station de Métabief Mont d'Or

L'année 2025 verra l'accélération de l'adaptation de la station de Métabief Mont d'Or au changement climatique, suite à l'enchaînement des mauvaises saisons hivernales et aux enseignements issus de l'audit conduit en 2023-2024 par le Département dans le cadre de son programme d'optimisation de ses relations avec ses partenaires. Le syndicat mixte du Mont d'Or qui gère la station va en effet adapter son domaine skiable et agir sur sa masse salariale dès 2025, pour adapter son modèle économique aux réalités des stations de moyenne montagne confrontées au problème d'enneigement depuis plusieurs années. Ces mesures vont ainsi permettre d'optimiser les charges d'exploitation et, de facto, de faire diminuer la contribution financière de ses membres fondateurs, dont celle du Département.

Valoriser et préserver le patrimoine culturel

Levier d'action : Mettre les Archives départementales encore davantage au service de leurs publics

Les nouveautés proposées par les Archives départementales en 2025 seront variées et devraient satisfaire leurs différents publics : publication sur internet d'une nouvelle tranche de registres paroissiaux antérieurs à 1737 et préparation du dernier lot de ces documents ; mise en ligne en 2025-2026 des tables donnant accès aux déclarations de succession ; inauguration en novembre d'une exposition qui donnera à voir, notamment à partir de cartes, l'évolution (administrative, démographique, industrielle...) du Doubs ; communication renforcée grâce aux pages créées sur les réseaux sociaux en septembre 2024. Dans le même temps, les efforts de rationalisation du rangement seront poursuivis, à la fois pour prévenir la saturation des magasins de conservation, de plus en plus proche, et pour faire face à l'obsolescence du bâtiment. Les Archives continueront d'accompagner les services administratifs et les communes et EPCI dans la gestion de leurs archives papier et dans le classement de leurs archives électroniques, qui représentent un enjeu environnemental et juridique toujours plus prégnant.

Levier d'action : Mettre en œuvre le Schéma directeur d'aménagement de la Saline royale d'Arc-et-Senans

Adopté les 16 et 17 janvier 2023, le Schéma directeur d'aménagement (SDA) de la Saline royale d'Arc-et-Senans permet notamment de préserver la valeur universelle exceptionnelle du bien UNESCO et d'assurer sa conversion énergétique.

Malgré les contraintes budgétaires, l'opération de conversion énergétique (remplacement des unités individuelles de production de chaleur à base d'énergie fossile par une chaufferie centrale biomasse alimentant un réseau de chaleur desservant a minima la Saline Royale) et les travaux connexes engendrés restent une priorité et seront mis en œuvre dès l'année 2025.

Par ailleurs, les travaux de préservation du patrimoine historique déjà menés sur une partie des bâtiments se poursuivront par la reprise en sous-œuvre des poteaux des Tonneliers.

S'appuyer sur le rayonnement culturel

Levier d'action : Faire rayonner le pôle Courbet sur l'ensemble de ses sites

L'année 2024 voit la confirmation d'une dynamique de progression et d'attractivité des sites du Pôle Courbet.

En 2025, le Pôle Courbet présentera tout au long de l'année une programmation ambitieuse et poursuivra sa politique proactive de recherche et fidélisation des publics, y compris les plus éloignés du monde des musées. Il contribuera aussi à la maîtrise des dépenses de fonctionnement en recherchant une efficacité renforcée.

Pour cela, s'inscrivant dans la politique culturelle et touristique du Département du Doubs, tous les sites du pôle consacreront leur saison estivale aux liens entre *art et nature*. L'Atelier Courbet verra, pour la première fois depuis sa restauration, la carte blanche d'une artiste plasticienne majeure de la scène contemporaine : Eva Jospin. La nature fantasmée d'Eva Jospin fera écho à l'exposition événement proposée par le Musée Courbet intitulée *Paysages de marche*, proposant une traversée de l'art du paysage du XIX^e siècle repensé par l'expérience de marche des artistes. La Ferme familiale Courbet proposera en saison haute une exposition résultant d'un appel à résidence à destination de jeunes créateurs, autour de ce même thème. Cette programmation forte sera complétée de nombreux événements (conférences, ateliers, concerts, représentations théâtrales...) et d'un travail de valorisation des Sentiers Courbet.

Des actualités fortes viendront rythmer les autres saisons du Musée Courbet, à l'instar de l'opération menée par le Musée d'Orsay « 100 œuvres qui racontent le climat » dont notre institution sera partenaire, et de l'exposition hivernale 2025-2026 consacrée à Julie et Max Claudet, couple de sculpteurs et céramistes, proche de Gustave Courbet. Ces événements seront l'occasion d'un travail privilégié avec les publics scolaires et empêchés.

La Ferme familiale Courbet poursuit la consolidation de son image comme laboratoire de l'art vivant et de la jeune création, notamment par sa programmation culturelle, accessible et gratuite, et ses temps forts (exposition estivale, Rendez-vous aux jardins ou Courbestival). Après l'obtention du label d'excellence Ecojardin, la Ferme vise le Label Jardin remarquable grâce à la mise en œuvre d'éléments de médiation à destination des publics.

Souhaitant renforcer sa visibilité en tant que pôle scientifique reconnu, le Pôle Courbet poursuivra ses missions de recherche par une politique de résidences de chercheurs à la Villa Courbet et de valorisation de ses collections documentaires et fonds précieux. Le Centre de documentation et de ressources du Pôle Courbet qui a ouvert officiellement ses portes en 2024 poursuivra sa politique d'acquisition et d'enrichissement de ces fonds.

Conjointement à une politique de recherche de mécénat et de parrainage, permettant de diversifier ses ressources, le Pôle Courbet poursuivra une politique d'acquisition pérenne, réfléchie et réactive afin d'enrichir nos collections, tout en intégrant les contraintes budgétaires.

Levier d'action : Soutenir l'ambition culturelle pour la Saline royale d'Arc-et-Senans et du Musée des maisons comtoises à Nancray

La maîtrise budgétaire de l'exercice 2025 a été travaillée avec ces deux établissements au travers de recherche d'économies et/ou de renforcement des recettes.

La Saline royale d'Arc-et-Senans consolide les dynamiques de ses activités liées aux équipements récents (salle multimodale, Centre des lumières, studios d'enregistrements ...).

L'exposition temporaire « *Corto Maltese, le monde en aventures* » est prévue du 29 avril au 9 novembre 2025. L'événement Lux Salina qui s'est terminé en 2024 avec la 100^{ème} édition du spectacle sera remplacé en 2025 par les « Nuits de la Saline », une proposition qui associera diffusion d'un film sur écran géant et visite des jardins éclairés la nuit. La résidence de l'Orchestre Français des Jeunes se poursuivra en 2025.

Après avoir inauguré en 2024 la galerie du machinisme agricole et la grange Vellerot réhabilitée, le Musée des maisons comtoises de Nancray achèvera en 2025 la 1^{ère} tranche de son projet d'aménagements structurants. Suite à l'incendie des bâtiments techniques en cours de rénovation, survenu au cours de l'été, des solutions doivent être mises en œuvre afin de retrouver des conditions acceptables pour le fonctionnement technique du musée.

Entretien le rayonnement sportif du territoire

Levier d'action : Prolonger le dynamisme lié à l'élan des JOP sur le territoire

Le passage de la flamme olympique dans le Doubs le 25 juin 2024 a rencontré un véritable succès populaire. Il s'agit en 2025 de répondre à l'engouement des publics généré par les JOP et le travail de terrain lié à la démarche Partageons nos sports.

Le Département continuera de s'impliquer pour l'animation sportive des territoires.

Levier d'action : Maintenir le soutien au sport de haut niveau

Le Département poursuivra en 2025 son soutien au sport de haut niveau professionnel comme amateur, en particulier aux 7 clubs emblématiques, dits clubs phares, présents sur son territoire et contribuant à sa vitalité et à son attractivité. Un effort particulier a été réalisé en 2023 et en 2024 afin de soutenir le FCSM. Véritable facteur de cohésion sociale lors des compétitions notamment, le sport de haut niveau véhicule aussi une image positive à l'extérieur du département.

Levier d'action : Faciliter l'organisation d'évènements au cœur des territoires en renforçant la visibilité de l'action départementale

Engagée en 2023, la constitution du parc de matériels utilisables par le Département et ses partenaires, pour renforcer les animations sportives et culturelles au cœur des territoires, a été consolidée en 2024. Il s'agit de s'assurer aujourd'hui du maintien en conditions opérationnelles du matériel. Aux couleurs du Département, il rend service aux organisateurs, réduit leurs coûts et rend l'action plus lisible pour ses habitants et plus largement, pour tous les bénéficiaires et partenaires de ces évènements.

Faire vivre et capitaliser sur notre marque employeur

Levier d'action : Maintenir une dynamique forte de recrutement, de fidélisation et d'évolution des carrières des agents

La marque employeur a pris son plein essor tout au long de l'année 2024 et porte ses fruits avec une plus grande présence sur les réseaux sociaux, l'identification « d'ambassadeurs » du Département, un processus de recrutement exigeant, une amélioration de nos délais, une qualité de réponse aux candidats, deux campagnes de recrutement fructueuses...

Cette dynamique se poursuivra en 2025 à travers la mise en œuvre de 3 chantiers structurants : la création d'une page carrière sur doubs.fr pour valoriser la marque employeur et les missions des agents, l'amélioration et l'uniformisation des offres d'emploi ainsi que la production de nouvelles vidéos d'ambassadeurs de nos métiers.

La marque employeur, c'est aussi travailler l'intégration des nouveaux arrivants dans la collectivité, en les accueillant, en les acculturant, en les formant au fonctionnement de notre collectivité ; c'est l'objet des modules de formation qui seront proposés en 2025.

Au-delà des recrutements, il convient de motiver pour fidéliser. A cet égard, l'adaptation du régime indemnitaire (RIFSEEP) au mois de juin 2024 offre de véritables outils de valorisation et de motivation des collaborateurs, à travers les éléments variables du régime indemnitaire, basés sur des critères d'engagement, de manière de servir, d'atteinte d'objectifs. Ceux-ci seront évalués dans le cadre de l'entretien professionnel annuel, dont les modalités seront adaptées au cours du 1^{er} semestre 2025.

Fidéliser, c'est également donner des perspectives aux agents les plus ambitieux. Une démarche sera construite pour identifier, accompagner et valoriser les talents. Elle passera au préalable par une définition collective de critères permettant de positionner un agent comme talent, et une méthodologie d'accompagnement spécifique. Celle-ci reposera sur différents dispositifs : parcours professionnel spécifique, formation, ouverture sur un projet transversal...

Enfin, un dispositif d'accompagnement des cadres dans la gestion des situations complexes sera proposé en début d'année 2025.

Poursuivre la recherche d'efficacité interne

Levier d'action : Optimiser en permanence les pratiques professionnelles

Les démarches de recherche de performance de l'action publique portées par la collectivité seront poursuivies en 2025, renforcées par le projet de mandat et l'adoption du projet PEPS (Performance et Efficacité Partagées des Services), dans les domaines suivants :

- contrôle de gestion (outils de pilotage, tableaux de bord, contrôle des satellites ...) ;
- conseil en organisation (audit organisationnel, process et procédures, gestion de projets...) ;
- évaluation de politiques publiques.

Levier d'action : Conforter la performance, la fiabilité et la sécurité du système d'information de la collectivité

Alors que le Schéma directeur des usages du numérique (SDUN) 1 avait été prioritairement consacré à la mise en œuvre de projets en matière d'informatique de gestion puis de dématérialisation, le SDUN 2, initié en 2022, s'attache à privilégier des projets davantage tournés vers le citoyen.

En 2025, il s'agira pour le Département de conforter cette efficacité numérique interne en affermissant les projets engagés dans le SDUN en capitalisant leur valeur ajoutée au service des processus métiers et, dans une certaine mesure, leur mise en synergie, afin d'en tirer le meilleur parti.

Ainsi, parmi les projets phares, figure le déploiement de la suite logicielle Microsoft 365, tant la gamme bureautique, que les systèmes de communication, de partage d'information, mais aussi de sécurité.

Le Département poursuivra également ses investissements matériels pour maintenir un socle technique (matériels, infrastructures et logiciels) performant et sécurisé, afin de répondre aux besoins accrus en constante mutation, notamment de mobilité, et de faire face aux risques de cyberattaques.

L'année 2025 sera, notamment, marquée par la redéfinition du référentiel d'équipements numériques et de communication des agents de la collectivité (écrans, base d'accueil, PC portable, mobiles...), avant l'engagement du début du renouvellement desdits matériels.

S'agissant des ordinateurs, le renouvellement de cette dotation devrait s'achever en 2026, ceci afin de garantir une homogénéité du parc facilitant ainsi sa gestion et sa sécurisation.

Du point de vue des infrastructures, 2025 verra la finalisation des études pour le projet de création d'un groupe fermé d'utilisateur (GFU), en vue de relier, via un réseau fibré privé, tous les collèges et sites du Département du Doubs. Ce projet permettrait de s'affranchir des opérateurs privés, de sécuriser et d'optimiser les échanges téléphoniques et numériques (débit, sécurité). De plus, il serait source d'économies de fonctionnement et d'investissement, principalement en ce qui concerne les frais d'interconnexion et de télécommunications.

Renforcer nos marques comme vecteurs d'excellence

En matière de cybersécurité, 2025 sera l'année de mise en œuvre, par l'équipe dédiée, de la politique globale de sécurité de nos systèmes d'information. A commencer par le déploiement du volet numérique du Plan de Continuité d'Activité (PCA) de la collectivité et la mise en place d'une solution permettant de mieux protéger le système d'information (prévention et action) contre les attaques et le chiffrement des données.

Les outils de sécurité de Microsoft 365 pourront être mis à contribution pour prémunir la collectivité contre ces menaces. La double authentification (Multi Factorial Authentication), associant plusieurs vecteurs (SMS, numérique, clé physique de signature...) sera testée en vue d'une généralisation au sein de la collectivité. Enfin, techniquement, d'autres actions seront engagées d'ici fin 2024 pour une mise en place en 2025. La mise en place d'une solution permettant à une organisation de surveiller les terminaux afin de détecter tout comportement suspect est stratégique pour sécuriser notre infrastructure. Ce système inclut la surveillance en temps réel et la collecte des données de sécurité avec un mécanisme de réponse automatisée aux menaces (Endpoint Detection and Response – EDR).

Par ailleurs, à l'issue de la mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) par la constitution d'un registre des activités de traitement et la réalisation d'Analyses d'Impact sur la Protection des Données (AIPD), le Département entend déployer l'utilisation de l'outil DASTRA, pour piloter la démarche, dans les Directions via le réseau de référents d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2025.

Enfin, l'année 2025 va être mise à profit pour que le Département poursuive ses réflexions en matière d'intelligence artificielle, comme vecteur de plus-value dans l'exercice de ses missions de service public, tant dans le déploiement de ses politiques publiques que pour le fonctionnement interne de ses services. Les collectivités locales sont en effet un milieu propice à la mobilisation de l'intelligence artificielle, tout comme le secteur privé, étant entendu que l'un des enjeux est de bien identifier les sujets ou domaines qui s'y prêteraient le mieux, au regard du service rendu aux citoyens mais aussi des moyens mis en œuvre. Il ne s'agit pas en effet d'y recourir juste pour le principe.

Adapter en permanence la gestion des ressources humaines aux réalités

Quatre éléments de contexte déterminants seront à prendre en considération dans la définition de la politique Ressources Humaines menée en 2025 :

- La volonté de garantir la soutenabilité financière du Pacte social (2023/2024) qui a contribué à mettre en œuvre toute une série de mesures visant à garantir le pouvoir d'achat des agents du Département et à améliorer leurs conditions de travail.
- Les travaux issus du projet PEPS (Performance et Efficience Partagées des Services), qui ont contribué à une nouvelle dynamique interne, et dont bon nombre portent sur des thématiques Ressources humaines : amplifier les leviers de motivation, préciser et équiper la fonction managériale, réinterroger notre temps de travail, accompagner les allongements de carrière ou encore garantir et fiabiliser la diffusion de l'information par les directions à des fins de communication.
- La nécessité de définir les lignes directrices de gestion pour les quatre prochaines années (2025-2029), conformément aux dispositions de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. En effet, celles-ci ont vocation à déterminer la stratégie pluriannuelle des ressources humaines, dans le cadre du dialogue social. Elles précisent les orientations en matière de gestion des ressources humaines, notamment en ce qui concerne le recrutement et la mobilité, la promotion, ou encore la valorisation des parcours professionnels, les enjeux d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Les lignes directrices de gestion ont été définies pour la première fois pour la période 2021-2024.
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement, qui s'applique aussi à la masse salariale de la collectivité.

Levier d'action : Maîtriser les dépenses de personnel ; ralentir sans changer de cap

Après des années fortes marquées par des évolutions salariales et sociales importantes en faveur des agents, traduites dans le Pacte social (mesures en faveur du pouvoir d'achat, Ségur de la santé, protection sociale, nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), déprécarisation des contractuels, apprentissage, handicap...), la maîtrise des dépenses de fonctionnement passera, inévitablement, par un effort porté en interne sur les dépenses de personnel.

Plusieurs mesures s'imposent :

- Engager la baisse durable des effectifs, à hauteur de 45 postes, soit 2,2% de l'effectif, ceci sur une période de 3 ans, permettant d'anticiper notamment des départs en retraite et/ou d'adapter des organisations. Ce plan de maîtrise de la masse salariale, travaillé avec les cadres de la collectivité (été 2024) et les organisations syndicales (1^{ère} réunion de travail le 12/09) s'échelonne sur trois années à partir du dernier trimestre 2024, à hauteur de 15 équivalents temps plein rémunérés (ETPR) chaque année. Seule cette mesure permettra de maintenir les conditions d'emploi des agents du Département.

Renforcer nos marques comme vecteurs d'excellence

Cette maîtrise portera à la fois sur les personnels permanents et les non permanents. Il est présenté en CST le 24 octobre 2024.

- Adapter le niveau des dépenses dévolues à la formation aux capacités financières, la formation demeurant une priorité pour la collectivité et les agents. Le nouveau plan de formation 2025-2026 proposera des axes actualisés, répondant au besoin de maintien et de développement des compétences des agents et des services, tant sur l'expertise métiers, les enjeux de sécurité, la maîtrise du numérique, le management... Pour autant, sa mise en œuvre nécessitera un travail de priorisation et de réduction du nombre de jours de formation suivis par les agents, celui-ci ayant fortement augmenté sur les dernières années :

Années	2020	2021	2022	2023
Jours	3084	5500	7610	8107

Parallèlement, le développement d'un réseau de formateurs internes se mettra en place progressivement.

- Redéfinir les modalités de l'action sociale : un effort financier important sera également demandé au Comité des œuvres sociales (COS) sur l'année 2025, compte tenu de ses réserves budgétaires. Une expertise est en cours sur le second semestre 2024 pour éclairer les possibilités et accompagner le COS dans cette évolution. Il s'agira plus globalement de redéfinir les outils de l'action sociale du Département.
- Revenir à un nombre d'environ 30 apprentis environ accueillis à la rentrée 2025/2026 dans les services, faisant suite à une phase de fort engagement du Département dans cette politique et à la réduction drastique des aides de l'Etat à l'embauche d'apprentis.

Années	2020	2021	2022	2023	2024
Jours	21	31	43	51	61

Levier d'action : Accompagner les carrières ; un enjeu de santé, de sécurité et de prévention des risques professionnels

Le Département, comme l'ensemble de la fonction publique territoriale, est confronté au mur du vieillissement : 891 agents ont plus de 50 ans, soit 47% de l'effectif ; 60% des visites médicales ayant donné lieu à des restrictions à l'exercice des fonctions concernent les agents de plus de 50 ans ; le nombre de retraites pour invalidité explose, passant de 4-5 par an en moyenne jusqu'en 2022 à 15 par an depuis 2023.

Cette problématique, déjà identifiée, va s'accroître avec l'allongement des carrières résultant de la réforme des retraites.

Il conviendra donc de proposer les mesures qui permettront de prévenir le risque d'aggravation des situations de santé des agents et de les maintenir dans le travail, dans de bonnes conditions, jusqu'à l'âge de la retraite. Des mesures de prévention sont déjà mises en œuvre, notamment le plan de prévention des troubles musculo squelettiques.

Renforcer nos marques comme vecteurs d'excellence

Ce dernier a, en 2023-2024, été consacré en priorité aux agents des collèges, qui sont soumis à des contraintes physiques importantes. La livraison d'équipements de travail adaptés a porté sur 8 établissements, pour être généralisée sur les années 2025/2026. En 2025, le plan d'action sera élargi avec l'élaboration de mesures adaptées au domaine routier.

Par ailleurs, le Document unique en santé et sécurité est désormais finalisé et opérationnel pour les métiers des agents d'exploitation ; le travail se poursuivra sur les métiers des solidarités et des collèges.

Enfin, le renouvellement et l'animation du Réseau des assistants et référents prévention viendra faciliter la mise en œuvre des mesures inscrites dans le plan de prévention des risques, au plus près du terrain.

Levier d'action : Favoriser la communication interne en direction des équipes

Il s'agit de répondre à la question suivante : « Comment faire en sorte que les équipes soient mieux informées et engagées dans leur mission ? ». En travaillant à rendre nos méthodes et outils de communication plus clairs, plus accessibles, plus proches du terrain et des collaborateurs.

Des outils plus clairs, plus accessibles

« I-Doo nouvelle génération », le nouvel intranet, sera mis en place progressivement à partir du mois de janvier 2025. Initié en 2024, répondant à une forte attente des personnels qui l'espèrent plus à jour, mieux organisé et plus interactif, le nouvel intranet fournira une information moins abondante et davantage priorisée. Un tel résultat ne s'obtiendra que grâce à l'engagement de toutes les directions.

La parution de la lettre mensuelle, « Nous c'est Doubs », se poursuivra sur son rythme actuel. Accessible à chaque agent, elle porte une information générale et met en valeur l'activité des différents services.

Enfin, au quotidien, chacun dans ses pratiques pourra s'appuyer sur « les 10 commandements des outils de communication », guide pratique issu du projet PEPS.

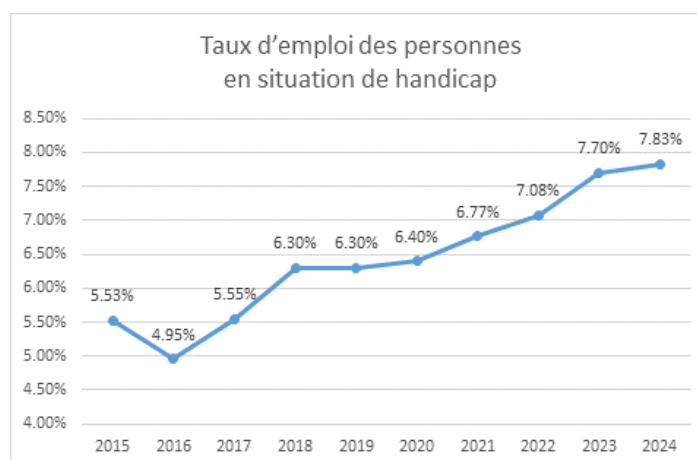
Une communication plus proche, en portant la parole en direct auprès des équipes

Les Jeudis de la RH, les matinales avec les cadres, les rencontres sur place des équipes de terrain (comme le rendez-vous annuel avec les agents des collèges), ont fait leur preuve. Les temps forts réunissant les agents autour d'événements contribuent également à solidariser le collectif. L'objectif est de développer encore plus ces occasions d'échange direct facilitant la compréhension des dispositifs, de leurs évolutions et des politiques menées.

Levier d'action : Des valeurs réaffirmées

L'intégration, l'inclusion sociale, l'égalité professionnelle, demeurent des valeurs fortes pour le Département, qui se traduisent à travers les politiques en faveur du handicap, de l'apprentissage et la mise en œuvre du plan égalité professionnelle 2023-2025 à travers ses 11 engagements.

Evolution du taux d'emploi des personnes en situation de handicap au sein de la collectivité



Par ailleurs, le partenariat avec le Centre de gestion du Doubs garantit l'accès aux dispositifs de recours au déontologue, pour les agents et les élus, au référent laïcité, au lanceur d'alerte, de même qu'au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Levier d'action : Réinterroger notre temps de travail

Ce projet sera l'un des sujets prioritaires du dialogue social pour l'année à venir, de par son importance et sa complexité.

Le régime de travail en vigueur au sein de la collectivité a été instauré par délibération du 14 décembre 2001 avec une mise en application au 1^{er} janvier 2002, au moment de la mise en place des 35 heures dans la fonction publique. Si des aménagements ponctuels ont pu être apportés au fil des ans, les principes fondamentaux n'ont pas été modifiés. Le règlement du temps de travail prend actuellement en compte les spécificités liées aux rythmes de travail des agents des collèges et des agents d'exploitation des routes.

L'introduction du télétravail dans les services, accélérée lors de la crise sanitaire de 2020, a contribué à faire évoluer les modalités d'organisation du travail dans les équipes, qui doivent s'articuler avec les temps partiels, traditionnellement facilités au Département.

Aujourd'hui, de nouvelles évolutions émergent, comme la semaine de 4 jours, le nomadisme ou autres mesures liées à l'utilisation des locaux.

Il est désormais opportun de réinterroger le temps de travail avec plusieurs objectifs :

- Définir des modalités liées aux besoins de l'activité des différents métiers ;
- Concilier les différentes pratiques et dispositifs avec la bonne organisation du service ;
- Maintenir la logique d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle des agents ;

Tout cela dans le respect du cadre légal des 35 heures.

Conseil départemental du Doubs du 28 octobre 2024	Rapport
	Commissions : 1 à 4
	Timbre : DGS /

Objet : Orientations budgétaires 2025

NOTE AU RAPPORTEUR

I – LES ELEMENTS DE CONTEXTE

Les orientations budgétaires 2025, présentées le 28 octobre et envoyées aux élus le 10 octobre, ont été construites dans un contexte particulièrement complexe avec des aléas politiques, institutionnels, économiques et budgétaires inédits pour la collectivité.

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2025 porté à connaissance le 10 octobre 2024 au soir, prévoit une ponction sans précédent sur les Collectivités locales (5Mds€). Un ensemble de mesures placées sous le signe des économies opère un prélèvement injuste sur les recettes des budgets locaux, un coup de frein sur la TVA avec un gel de sa dynamique, une amputation du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)...

Même s'ils ont pleinement conscience de la gravité financière du Pays appelant à des efforts partagés, les Départements tirent la sonnette d'alarme et Départements de France (DF) a adopté le 16 octobre une résolution pour s'opposer à l'adoption du PLF 2025 en l'état.

Ce PLF 2025 s'inscrit dans un contexte d'autant plus difficile que les dépenses de fonctionnement sont difficilement maîtrisables, sous la contrainte des mesures imposées par l'Etat et des besoins toujours plus importants des politiques de solidarité. Pour preuve, les dépenses sociales consacrées aux solidarités humaines ont à elles seules progressé de 33,7 M€ sur les deux dernières années pour notre Département, avec un reste à charge financier toujours plus important.

Sur cette même période pour le Département du Doubs, **le poids des mesures prises par l'Etat a été estimé à 61,8 M€, que le Département a été obligé d'appliquer sans compensation équivalente, avec un taux de couverture de seulement 32 % soit 41,7 M€ à sa charge.**

Le dernier exemple en date du 26 juin 2024 concerne l'extension de la prime « Ségur » sans concertation préalable avec les Départements, à environ 112 000 salariés auparavant exclus, avec un versement obligatoire d'une indemnité forfaitaire de 183 euros net par mois, rétroactif au 1er janvier 2024, pour un coût total, pour les Départements, estimé à 170 millions d'euros. Pour le Département du Doubs, cette nouvelle mesure gouvernementale représenterait un coût supplémentaire en dépenses de fonctionnement de + 1,5 M€ non prévu au budget 2024. C'est la raison pour laquelle, lors de son Bureau du 11 septembre 2024, DF a appelé ses membres à ne pas mettre en œuvre l'extension de la prime "Ségur", tant que ses conséquences budgétaires n'auront pas été compensées par l'État, décision votée à l'unanimité.

Sans ces mesures imposées par l'Etat, le Département du Doubs aurait respecté une trajectoire de dépenses nettement inférieure à l'inflation. L'impact budgétaire de ces mesures est considérable et représente l'unique cause de la dégradation de l'épargne enregistrée ces deux dernières années.

II – LES ELEMENTS DE CONSTRUCTION DU BP 2025 avant PLF 2025

Le Département du Doubs, qui agit en responsabilité, a su anticiper et préparer son BP 2025 depuis plus de six mois en se référant à la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 publiée au Journal officiel en date du 19 décembre 2023.

Sur cette base, il a mis en œuvre dans le cadre de la construction de son BP 2025 un plan de maîtrise des dépenses 2025 qui permet de tenir une trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement de + 1,5 % (conformément à la loi de programmation des finances publiques 2023-2027) et de contenir son niveau d'investissement à hauteur de 85 M€.

Ce travail de forte maîtrise s'est basé sur des économies de l'ordre de 10 M€ en fonctionnement (permettant ainsi de faire face à certains budgets en augmentation comme l'ASE, l'Autonomie, le SDIS, ...) et de 20 M€ en investissement, **soit déjà 30 M€ d'économies, ce qui représente plus de 4 % de moindres dépenses par rapport au montant voté en 2024.**

Le Département du Doubs a su mener sur plusieurs mois cet exercice difficile en analysant les composantes de chaque politique pour proposer des économies indispensables tout en mesurant leurs impacts.

III – Le PLF 2025 et ses impacts pour le Département du Doubs

Le 10 octobre au soir, le PLF 2025 est publié avec des annonces foudroyantes pour les collectivités locales en demandant 5 Mds d'économies aux 450 plus grosses collectivités, **soit 12,5 % de l'effort global,**

Après quelques jours nécessaires à l'analyse, la collectivité départementale a évalué à 25 M€ la perte sur son prochain budget 2025

Quatre mesures impactent fortement le budget primitif à venir :

- La mise en place d'un prélèvement pour les collectivités au profit d'un fonds de réserve, qui est évalué pour le **CD25 à 11,6 M€.**
- Un gel de la dynamique de TVA affectée aux CT en 2025 : pour le **CD25**, la perte de recettes est estimée à **8,1 M€** comparativement à l'hypothèse retenue dans la maquette BP2025.
- L'abaissement du FCTVA : pour le **CD25**, la perte de recettes est estimée à **1,1 M€** au BP 2025.
- L'augmentation des cotisations CNRACL part employeur (PLFSS) qui engendre **pour le CD25** une dépense supplémentaire de **2 M€.**

D'autres mesures en cours de définition précises sont susceptibles d'impacter le **CD 25** pour **2 M€**

Ce PLF 2025 porte gravement atteinte à la santé financière du Département du Doubs comme de nombreux départements qui sont fortement malmenés depuis de nombreuses années.

IV – LA RESOLUTION DE DEPARTEMENTS DE FRANCE DU 16 OCTOBRE 2024 (ci-joint)

« Les Départements de France, face aux menaces qui pèsent sur leurs budgets, alertent le Gouvernement, les Parlementaires, et tous les partenaires de l'action départementale sur l'ampleur de l'effort demandé. »

Les départements n'ont plus la capacité de faire face à l'explosion de leurs dépenses, spécifiquement de solidarités, imposées par l'État.

Dans le cas d'une application totale des mesures annoncées, 85 % d'entre eux se retrouveraient en impasse budgétaire fin 2025.

« Les Départements de France :

- s'opposent totalement à l'écrêtement des recettes annoncé présenté comme un « fonds de précaution » ;

- s'opposent au gel de la TVA (compensation des impôts supprimés : foncier bâti, CVAE) ;

- demandent que la baisse du FCTVA ne soit pas rétroactive ;

- demandent que la hausse des taux de cotisation à la CNRACL soit partagée ;

- refusent toute dépense supplémentaire non financée et demandent à ce titre qu'aucune revalorisation des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH), de l'ISPV et de la NFPR, ne soit engagée en 2025 sans compensation intégrale ;

- demandent l'abondement du fonds de sauvegarde pour soutenir les Départements les plus en difficulté ».

*

* *

Le Département du Doubs continuera à faire preuve d'une grande responsabilité vis-à-vis de la situation de notre Pays, mais également en direction des habitants et des forces vives du Doubs, qui ne peuvent pas rester dans l'expectative en attendant plusieurs mois le vote du budget primitif 2025.

Il est dès lors proposé de modifier le projet de délibération comme suit : « le Conseil départemental :

- prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2025,
- adopte la résolution de la COMEX de Départements de France du 16 octobre 2024, jointe en annexe, concernant la « contribution » au redressement des finances publiques de l'Etat, dont l'impact représente 25 M€ pour les finances du Département du Doubs, et portera ce positionnement au niveau national avec les autres départements,
- adopte le calendrier budgétaire suivant :
 - o maintien du vote du BP 2025, intégrant le plan de maîtrise des dépenses, les 16 et 17 décembre 2024 pour assurer la continuité de l'action départementale en toute responsabilité ;
 - o élaboration d'une décision modificative en février 2025 lorsque la loi de Finances 2025 sera définitivement adoptée et connue. »

Le Directeur général des services,



Emmanuel FAIVRE

Résolution – Comex du 16 octobre

« Contribution » au redressement des finances publiques de l'État : **Les Départements tirent la sonnette d'alarme**

Les Départements de France, face aux menaces qui pèsent sur leurs budgets, alertent le Gouvernement, les Parlementaires, et tous les partenaires de l'action départementale sur l'ampleur de l'effort demandé.

Ils ne sont plus en capacité de faire face à l'explosion de leurs dépenses – notamment de solidarités – imposées par l'État. Dans le cas d'une application totale des mesures annoncées, 85 % d'entre eux se retrouveraient en impasse budgétaire fin 2025.

Considérant la dégradation de la situation financière de la strate départementale et le poids des dépenses non pilotables, notamment sociales ;

Considérant les dépenses imposées par l'État (3 milliards d'euros depuis 2022, en regard des 6 milliards d'euros de perte de DMTO) ;

Considérant les efforts déjà réalisés (reste à charge des allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA) de près de 12 milliards d'euros, efforts de gestion...);

Considérant les mécanismes déjà mis en place tels que le fonds de péréquation horizontale ou les mises en réserve ;

Considérant pour 2025 l'impact des mesures annoncées sur les Départements (environ 2,2 milliards d'euros sur les 5 milliards annoncés) ;

Considérant les conséquences pour les territoires, les Français et le monde économique (politiques sociales, aides aux communes, investissements notamment routiers, collèges, équilibre ville/campagne...):

En conséquence, les Départements de France :

- **s'opposent totalement à l'écrêtement** des recettes annoncé présenté comme un « fonds de précaution » car ils opèrent déjà une redistribution des droits de mutation entre eux ; ils demandent à la place une véritable baisse des dépenses de l'État central ;
- **s'opposent au gel de la TVA** (qui est la compensation des impôts supprimés : foncier bâti, CVAE) ;

- demandent que la baisse du **FCTVA ne soit pas rétroactive** car les investissements sollicités pour partie par l'État lui-même ont représenté des montants conséquents dans nos budgets ;
- demandent que la hausse des taux de cotisation à la **CNRACL** soit partagée ;
- **refusent toute dépense supplémentaire non financée** et demandent à ce titre qu'aucune revalorisation des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH), de l'ISPV et de la NFPR, ne soit engagée en 2025 sans compensation intégrale ;
- demandent l'abondement du fonds de sauvegarde pour soutenir les Départements les plus en difficulté (actuellement doté de 37 millions d'euros) à hauteur de 163 millions pour prendre en compte l'accroissement sensible du nombre de Départements en difficulté (de 14 à 30) ;
- demandent un relèvement provisoire de 1 point du plafond des taux de **DMTO** afin de recréer des marges de manœuvre ;
- demandent un élargissement de la **TSCA** pour soutenir les SDIS ;
- rappellent leur demande de porter à **50% la compensation des dépenses APA et PCH**.

Outre ces mesures d'urgence, ils demandent à nouveau que soit engagé un travail partenarial avec l'État – à l'appui de simulations objectives – pour redonner aux Départements la capacité à assurer le financement de l'ensemble de leurs compétences en rétablissant un lien direct entre fiscalité et démocratie locale, corollaire d'une Décentralisation réussie. L'autre exigence est que nous soyons assurés d'un socle de recettes robustes et non volatiles, cohérentes avec les politiques publiques que nous assurons.